Canadian Environmental Assessment Agency
Agence canadienne d'évaluation environnementale

REVIEW OF THE CANADIAN ENVIRONMENTAL ASSESSMENT ACT

Background Study

COMPLIANCE MONITORING REVIEW

Canada

Compliance Monitoring Review
Final Report

Prepared for:

Legislative and Regulatory Affairs
Canadian Environmental Assessment Agency

June 28, 1999

Prepared by:

David Redmond and Associates

in partnership with:

Energy Pathways Inc.
and
Marbek Resource Consultants Ltd.

306 Singleton Way, Orléans, Ontario K1E 2B3
Tel.: (613) 830-5005 Fax: (613) 830-9094 email: davidredmond@home.com

100-05739/

Table of Contents

1. Introduction 3

   1.1 Background 3
   1.2 Objectives 4

2. Methodology 5

3. Summary of Results for the Compliance Review Indicators 7

   3.1 Timing of EA 7
   3.2 Scope of the Project for the Purposes of EA 10
   3.3 Training and Qualifications of Practitioners 12
   3.4 Impediments to EA 13
   3.5 Communications and Public Consultations 16
   3.6 Identification and Assessment of Environmental Effects 18
   3.7 Mitigation 23
   3.8 Reactions to Project Decisions 29
   3.9 Reporting 30
   3.10 Follow-up Procedures 37
   3.11 Completion of Environmental Assessments 40

4. Summary and Conclusions 45

   4.1 Summary of Findings for the Screening Indicators 45
   4.2 Conclusions and Major Themes 52

Appendices

A.1 Indicators for Screening-Level Reviews
A.2 List of General Interview Questions
B.1 Introductory Guide to the Indicators
B.2 Overall Guidelines for Implementing the Review
C. Practitioner Interview Guide
D. Screening Analysis Summary Report

1. Introduction

1.1 Background

This preliminary review was conducted to gain an understanding of whether screenings are in compliance with the Act and if screening practices and the new regulatory regime lead to good quality environmental assessments. Prior to this limited review, there was no government-wide information on screenings that could be used to track the progress of this work.

Several factors led to the initiation and conduct of this review. According to the Act, the Canadian Environmental Assessment Agency (Agency) is responsible for reporting annually to the Minister of the Environment and Parliament on federal government compliance with the Act. Federal government departments and agencies are required to conduct an EA if they exercise any of the following functions: proposing a project, providing funding for a project, granting an interest in land for a project to be carried out, or exercising a regulatory duty in relation to a project (e.g. issuing a permit or license). In addition to reporting on compliance with the Act, the Agency is also responsible for ensuring the consistency and quality of environmental assessments involving the federal government. The Act stipulates that the Agency will undertake a comprehensive review of the provisions and operation of the Act five years after its coming into force.

The 1998 Report of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development *Environmental Assessment - A Critical Tool for Sustainable Development* noted several areas where environmental assessment needs to be improved, including:

- improving the quality of screening reports;
- gathering information on EA results; and,
- monitoring the compliance and quality of EAs.

In its response to the Commissioner's report, the Agency indicated that it was leading efforts to develop a program evaluation framework to provide information on whether EAs are conducted in accordance with the Act and using good practices (as per the RA Guide).

The Agency completed the Compliance Monitoring Framework in July 1998. The framework was designed to provide a comprehensive plan for addressing the issues of compliance with the Act, EA practices and EA quality. The framework is a tool that can be adapted and used by federal government departments and agencies to assist them in conducting their own EA reviews. In addition to compliance aspects of EAs, the framework is designed to assist departments to monitor the quality and consistency of their EAs. The framework is flexible enough to allow departments to select the elements that suit their own needs and circumstances.

To address the need for information on CEAA screenings, a decision was made in July 1998 to conduct a preliminary review of screenings by the end of fiscal year 1998/99. Eleven departments and agencies agreed to participate in the review. Following is the list of the 11 presented in alphabetical order.

- Public Works and Government Services Canada (PWGSC)
- Natural Resources Canada (NRCan)
- Industry Canada (IC)
- Environment Canada (EC)
- Department of National Defence (DND)
- Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND)
- Department of Fisheries and Oceans (DFO)
- Canadian International Development Agency (CIDA)
- Canadian Heritage Parks Canada (Parks Canada)
- Atomic Energy Control Board (AECB)
- Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA)

In consultation with representatives of these 11 participants, the Agency developed a set of guidelines and measurement tools to conduct the review. The approach and tools were based on the concept of self-assessment, in that departments and agencies would carry out their own reviews. Final decisions about the issues covered in the review, the scope of the review (e.g. number of screenings studied), the methods used, and the implementation procedures were made by the 11 departments and agencies. Support was made available to participants by the Agency to help customise the methodology and to initiate the review.

1.2 Objectives

The Agency did not expect that the complete set of questions in the Compliance Monitoring Framework could be answered by departments in the short term (i.e. before the end of fiscal year 1998-99). The initial objective of the Agency was to help departments begin the process of self-assessment through study of a small sample of screenings. The scope of the review sample recommended by the Agency was 20 screenings per department. The data resulting from this self-assessment process could then be used jointly by the Agency and departments affected by the Act to identify priorities for increasing compliance and improving screening practices and quality.

The overall objectives of the 1998/99 Compliance Monitoring Review were to design, implement and analyse the results of a review of 200 screenings conducted by 10 or more federal departments and agencies The specific objectives are as follows.

- Enlist the support of 10 departments and agencies to conduct reviews of 20 or more screenings per department using the Compliance Monitoring Framework.
- Assist departments to develop their own evaluation or audit strategies and implementation plan, including customising the Compliance Monitoring Framework to suit their particular needs and circumstances.
- Communicate with departments and agencies during their reviews to offer assistance and to provide feedback to the Agency on the progress of the work.
- Conduct an integrated analysis of the results of the participating departments and prepare an overall report on the interdepartmental findings.
- Identify horizontal issues that will be important for the five-year review.

2. Methodology

The Agency developed a standardised methodology that could be used by departments and agencies to conduct their reviews based on a selection of key issues in the Compliance Monitoring Framework. The review was based on the premise that departments and agencies would conduct self-assessments. The role of the Agency was to provide guidance in developing the evaluation framework and methodology, and assistance to implement the review methodology. The Agency also committed to conduct an overall analysis of the findings, which is the subject of this report.

The methodology package developed by the Agency included the following components. These components are presented as appendices in this report.

- ***Indicators***: a set of quantitative indicators, developed from the issues in the Compliance Monitoring Framework.

- ***Guides***: 1) an introductory guide to the indicators; 2) overall guidelines for implementing the review, including sampling, data collection, analysis and reporting.

- ***Data collection instruments***: 1) a practitioner interview guide; and, 2) a screening-level reporting form to summarise the information for each screening selected.

The methodology was based on a set of indicators for 11 key issue areas. These 11 issues and the associated indicators were derived directly from the Compliance Monitoring Framework. The draft indicators were reviewed by participating departments and agencies and finalised after detailed discussion in two workshops hosted by the Agency. The "core" indicators for the review focused on compliance issues. Other "optional" indicators focused on the practice and quality issues.

Participating departments and agencies were advised to complete a review of 20 to 30 screenings. The decisions about selecting screenings for the review were made by participants. Departments and agencies were advised to randomise the selection of screenings while attempting to provide representation of the following possible variations in screening activity.

- project types (e.g. agriculture, buildings, transportation, energy, mining or communications);
- geographic location;
- triggers; and,
- level of effort and complexity of screenings: i.e. small, medium and large screening.

The Agency recommended that the emphasis be on medium and larger screenings so that a broader range of issues and indicators could be addressed. It was suggested that approximately half of the screenings selected for review should be medium and larger screenings.

The review was conducted between December 1998 and March 1999. The final sample includes 191 individual screenings from nine departments plus summary information from two

departments that reviewed over 300 additional screenings (the results for these two Departments were not provided in a format that allowed us to link results to individual screenings). The following table shows the distribution of the total number of screenings conducted by 10 of the 11 participating departments and agencies. The number of screenings for the other department is not included because the data was not provided to our team in a format that could be used to calculate results for the indicators. Results for this department are considered however, in the overall findings and conclusions.

Number of Screenings Examined (totals per Department)
26
17
15
17
13
23
26
230
36
18
Total = 421

The results presented in Section 3 for the different indicators are based on department-level data: i.e. the average results for different Departments. This prevents the results from departments that reviewed large numbers of screenings from having a greater influence on the final results than departments that reviewed fewer screenings.

All of the tables presented in Section 3 are ordered in the same manner so that Department 1 in each table refers to the same department throughout, and so on for Departments 2 through 10.

The number of screenings shown in the tables in Section 3 vary for the different indicators for two main reasons: 1) some indicators only apply to medium and large screenings (approximately half of the sample); and, 2) some of the indicators require data from practitioner interviews, which were not conducted for all screenings in the review.

All participating departments and agencies prepared reports of their findings. These reports were submitted to the Agency to facilitate the overall analysis and preparation of this report.

3. Summary of Results for the Compliance Review Indicators

3.1 Timing of EA

Indicator 1a: Proportion of cases where the EA was initiated: at the conceptual stage of project development, early in the planning process, at or towards the end of the planning process.

Eight of the 10 departments provided sufficient information to have their data included for both the numbers of screenings and percentage of applicable screenings for this indicator. Two departments provided percentages but no number of screenings. Overall, 20% of the screenings were initiated at the conceptual stage of project development, 39% early in the planning process, and 36% at or towards the end of the planning process.

	Stage at which Screening was Initiated			
Department	**# of Applicable Screenings**	**% Begun at Conceptual Stage**	**% Begun Early in Planning Process**	**% Begun Late in Planning Process**
1	26	0	85	15
2	16	0	100	0
3	13	33	47	7
4	17	29	17	17
5	13	23	23	54
6	11	0	0	100
7	NEI*	77	5	14
8	NEI*	0	5	95
9	36	33	42	25
10	18	0	67	33
	Total: 150	Average: 20%	Average: 39%	Average: 36%

*NEI is used to denote "Not Enough Information" in this table and other tables throughout the report.

Commentary: Although the data for this indicator was fairly good, it should be pointed out that departments may have differing definitions of "project". The confusion mentioned by several departments lies in different interpretations as to whether or not a proposed development is a "project" as defined in the Act and regulations (and hence subject to the Act). Sometimes the reason why this confusion arises is because of a failure to distinguish between the overall proposed development and the project subject to environmental assessment under the Act.

Timing of screenings is an issue for four of the departments that participated in the Review. There are sometimes explanations why a screening is not initiated at the conceptual or early planning stages of project development, such as being tied to approval/permitting/licensing processes. However, three departments indicated that a significant number of their screenings are conducted late in the planning process and interviews revealed that in some of these cases it is too late for the EA to influence the project (which could result in serious environmental impacts). One department indicated that it is working on integrating EAs more formally into its project development process so that no screenings are left until the point at which they become a mere "paper" exercise.

Indicator 1b: EA activities initiated prior to screening process: what activities and at what stage

Commentary: Six departments reported that this indicator was not applicable to them, either because of their licensing process or the size of the screenings, as pre-screening activities may not be necessary for small screenings. In some cases, the proponent may have initiated pre-screening activities but they were not reported for this indicator because the department had not initiated the activities itself. The results showed, however, that in some departments, a significant amount of EA activity is taking place prior to the screening being initiated. In one department, EA activities were initiated prior to the screening process in 73% of the cases and in another, in 56% of the cases. These activities often included EA reports on the particular project or a related project, or a Letter of Intent. Most departments provided little detail on the types of activities undertaken and did not indicate at what particular stage the pre-screening EA activities took place.

Indicator 2: RA and FA identified early in the process pursuant to the Federal Coordination Regulations

The identification of RAs and FAs was done early in the process in 87% of Total Screenings Examined. This percentage would have been even higher, but there was some uncertainty in interpreting this indicator as some sole-RA departments responded that the Federal Coordination Regulations did not apply to them, rather than responding that they were the only RA and that they were identified early in the process.

	RAs and FAs Identified Early in Process	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	26	100
2	16	94
4	10	59
5	3	60
7	NEI	96
8	NEI	100
9	36	100
10	16	89
	Total: 107	Average: 87%

Commentary: In terms of compliance, identifying RAs and FAs early in the process did not appear to be a problem. Two departments indicated that their lack of use of the Federal Coordination Regulations became clear through the Review, and one indicated that it would endeavour to rectify this for all screening levels during the next year.

3.2 Scope of the Project for the Purposes of EA

Indicator 3a: Early definition of scope of project for purposes of EA

The data shows that in 81% of the applicable screenings reviewed, the scope of the project was defined early for purposes of EA.

	Early Definition of Project Scope for EA Purposes	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	24	92
2	17	100
3	11	73
4	17	100
5	12	92
6	13	75
7	NEI	96
8	NEI	75
9	6	17
10	16	89
	Total: 116	Average: 81%

Commentary: Scoping would not appear to be problematic in terms of compliance, but there is a need for greater clarity in determining what constitutes a "project", as reflected by the variability in responses and comments provided by reviewers. Several departments interpreted this indicator to mean whether scoping had been undertaken at all, rather than whether it had been undertaken early in the EA process.

Indicator 3b: Documentation of project scoping

Four departments did not provide sufficient information to determine whether the project scoping was documented. For the remainder, scoping was documented in 59% of the cases.

A general comment on the indicators referring to documentation is that some departments interpreted these indicators to mean that the subject must be documented in the screening report itself, while others considered a subject to be documented if it was contained in supporting studies or documents in the project file. For example, applications for licences and licence renewals generally contain a project description that defines the scope of the project.

Indicator 3c: Assessment of the need for the project and alternatives to the project

Four departments provided insufficient information to determine whether the need for the project and alternatives to it had been considered. For the remainder, project need and alternatives were assessed in 69% of the cases.

Commentary: This indicator was not applicable to many of the screenings as either the project clearly had to be done or it was obvious that no negative environmental impacts would result and there was therefore no need to consider alternatives. In some departments, need and alternatives may not have been considered for Law List projects due to the nature of the permitting process. Also, the indicator did not specify that alternatives could include alternative means of implementing the project.

3.3 Training and Qualifications of Practitioners

Indicator 4a: Training/Qualifications of Practitioner in EA Process

The results for this indicator are based on a small number of screenings. Six departments provided insufficient information to determine the number of screenings and the percent of applicable screenings and one department did not address most components of this indicator. For the remaining Departments, the percentage of screenings where the practitioner had formal Agency training was 31%. Formal departmental training was undertaken by practitioners in an average of half of the cases and informal departmental training in an average of 44% of cases.

	Training of Practitioners in CEAA EA Process			
Department	**# of Applicable Screenings**	**% with Formal Training from Agency**	**% with Formal Training from Department**	**% with Informal Training from Department**
3	NEI	0	NEI	NEI
4	17	82	NEI	18
5	13	31	46	23
7	NEI	0	0	0
8	NEI	6	62	32
9	NEI	NEI	100	100
10	28	67	40	92
	Total: 58	Average: 31%	Average: 50%	Average: 44%

Commentary: Training is definitely an issue for many departments. For this indicator, the written comments provided the most valuable information. Two departments indicated that some practitioners believed they had inadequate training to carry out the screenings, even though they had had some formal training. Other comments indicated that more in-depth training is required related to undertaking a good EA as well as understanding the Act better because knowledge of the Act and regulations is weak. In addition, more department-specific and ongoing in-house training is needed. Some Officers were unaware of the RA Guide or did not use it. One department pointed out that the roles and responsibilities of EA coordinators need to be more clearly defined.

There was some confusion over the terms "formal" and "informal" training. Qualifications, on the other hand, did not appear to be problematic. Written comments generally indicated that the practitioners were well qualified to complete the screenings, in many cases being environmental specialists themselves.

Indicator 4b: Timely access to an environmental officer/EA process specialist

This indicator did not apply to three departments, generally because the practitioner was an environmental/EA specialist and did not need to consult others. There was insufficient information from one other department to document this indicator and one department did not address this indicator, but in the remaining five cases there was timely access to environmental/EA process specialists in 93% of the cases. We can conclude that this is generally not a problem area for practitioners.

	Timely Access to Environmental Officer/EA Process Specialist	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	26	100
4	11	65
5	13	100
8	NEI	100
10	0	100
	Total: 50	Average: 93%

3.4 Impediments to EA

Indicator 5a: Barriers or problems in conducting screenings

Five of the 10 departments did not supply sufficient information on this indicator to determine the barriers encountered in conducting the screening. Based on the information obtained from the remaining five departments, the percentage of applicable screenings for which inadequate resources were an impediment are as follows:

- inadequate resources – 27%
- insufficient time - 22%
- insufficient knowledge of the Act - 12%
- insufficient knowledge of EA processes - 15%
- lack of available technical expertise - 15%
- breakdown in cooperation with proponents - 14%
- lack of federal-provincial-territorial harmonisation - 12%
- external influences/pressures - 22%.

	Impediments to EA						
	% of Total Screenings Examined						
Impediments	Dept. 3	Dept. 4	Dept. 5	Dept. 7	Dept. 9	Dept. 10	**Avg. %**
Resources	73	35	33	0	14	6	27
Time	73	24	0	0	8	24	22
Knowledge of Act	67	0	0	0	0	6	12
Knowledge of EA processes	67	0		0	0	6	15
Available technical expertise	15	24	33	0	11	6	15
Cooperation with proponents	13	24	33	0	8	6	14
Fed-prov-terr. Harmonisation	NA	12	33	0	0	13	12
External influences	40	0	66	0	11	12	22

Commentary: Although the number of screenings on which the preceding results are based is low, it is clear that there are none of the factors listed serious overall barriers to conducting screenings. According to the results, insufficient resources and time were the two most frequently encountered barriers. Political influences were also cited for a small number of screenings. Written comments from several departments indicated that they considered one or two of the following barriers to be most problematic: lack of resources, lack of understanding of EA processes and the Act, and breakdown in cooperation with proponents.

Indicator 6: Project subject to another environmental assessment regime: assessed in a harmonised process or separate processes

The number of screenings where the project was subjected to another EA process is low (24 in total), and of these, 75% of the processes were harmonised with the CEAA process.

	Another EA Regime: Screenings Harmonised with CEAA Process	
Department	**# of Applicable Screenings with Separate Process**	**% of Total Screenings Examined**
1	4	100
2	1	100
3	5	33
4	7	41
9	1	100
10	6	
	Total: 24	Average: 75%

Commentary: Because of the low number of cases where a project was subjected to more than one EA regime, or at least where this was reported, we cannot draw firm conclusions. However, it appears that in the majority of cases where this occurs, the processes are harmonised.

3.5 Communications and Public Consultations

Indicator 7: Consultations with experts outside the department

This indicator was generally well reported on, although most departments applied it to all of their screenings rather than to medium and large screenings only. On the basis of 104 screenings, 82% of the applicable screenings involved consultation with experts outside the department.

	Consultations with Experts Outside the Department	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	26	100
2	4	33
3	7	67
4	12	80
5	9	100
6	17	77
7	NEI	100
8	NEI	95
9	13	81
10	16	89
	Total: 104	Average: 82%

Commentary: The results indicate that advice is sought from outside the department in a high proportion of screenings. Interviews with departmental officials revealed that at least from one department's perspective, many FAs who are invited to participate in screenings are unable to do so because of their own time constraints.

Indicator 8a: Consideration of need for public consultation

In 80% of the 126 screenings to which this indicator applied, the need for public consultation was considered.

	Need for Public Consultation Considered	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	26	100
2	16	94
3	8	53
4	11	73
5	5	100
6	13	100
7	NEI	0
8	NEI	100
9	32	90
10	15	88
	Total: 126	Average: 80%

Commentary: Public consultation is generally considered when screenings are being initiated. There may be issues related to the extent of public consultation that is considered, and the timing of the consultation. In some cases, a standard public notice is automatically issued, and this implies that public consultation has been considered, but it remains to be seen whether this form of "consultation" is adequate and timely. Interviews revealed that public consultation is generally considered for all medium and large screenings, and a proportion of the small screenings.

Indicator 8b: Documentation of consideration of need for public consultation

In 75% of the applicable screenings, consideration of the need for public consultation was documented. Because of the nature of their work, some departments may be more involved than others in informal consultations with community groups that has typically not been documented.

Indicator 9: Efforts made to inform the public and solicit feedback

This indicator was to be applied to medium and large screenings, but several departments applied it to all of their screenings. In 41% of the applicable screenings, efforts were made to inform the public and solicit feedback.

	Efforts Made to Inform the Public and Solicit Feedback	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	2	8
2	4	36
3	6	40
4	2	29
5	5	100
6	10	45
7	NEI	0
9	11	71
10	7	41
	Total: 47	Average: 41%

Commentary: Very little information was obtained on the consultation approaches used. As indicated earlier, some permits require that a public notice be issued.

3.6 Identification and Assessment of Environmental Effects

In this set of indicators, respondents were first asked whether formal methodologies were used as a basis for identifying environmental effects, and whether such use was documented. Where formal methodologies were not used, respondents were asked to indicate how potential environmental effects were identified. Respondents were also asked whether cumulative effects were considered and documented.

Indicator 10a: Proportion of cases where a formal methodology was used as a basis for comprehensive identification of potential environmental effects.

A total of 10 departments answered this question. Overall, an average of 64% of total screenings (96 applicable screenings) examined by departments used a formal methodology. Note however, that two departments did not indicate the number of applicable screenings, but they did provide the percent of total screenings examined where a formal methodology was used. These results are summarised in the following table.

	Cases Where a Formal Methodology was Used	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	25	96
2	15	94
3	4	27
4	9	100
5	1	20
6	19	83
7	NEI	10
8	10	36
9	NEI	100
10	13	72
	Total = 96	Average = 64%

Commentary: Departments reported considerable variability (i.e. 10% to 100%) in the use of a formal methodology as a basis for identifying environmental effects. Six departments used a formal methodology in 72% or more of their screenings, while four departments used a formal methodology in 36% or fewer of their screenings. Formal methodologies include a positive-negative scale system, matrices and checklists. There was some evidence of confusion about what was meant by the term "formal" as well. Comments by respondents indicated that the term formal was being used inconsistently by respondents and this could explain some variability in the results.

Indicator 10b: Documentation of a formal methodology.

Eight departments answered this question. Overall, an average of 69% of total screenings (80 applicable screenings) examined by departments documented use of a formal methodology. Note, however, that one department did not indicate the number of applicable screenings, but did give a percent of the total screenings examined where there was documentation of a formal methodology.

	Documentation that a Formal Methodology was Used	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	25	96
2	15	100
3	2	13
4	7	78
5	1	20
6	19	83
8	NEI	100
10	11	65
	Total: 80	Average: 69%

Commentary: As for indicator 10a, departments reported considerable variability (i.e., 13 to 100%) in the documentation of formal methodologies. Inconsistency in interpreting the term "formal" for this indicator could explain at least part of the variability in the results for this indicator as for indicator 10a. It is curious that 6 departments documented the formal methodology in over 65% of screenings, while two departments documented the formal methodology in less than 20% of screenings. Unless there is some misunderstanding about the question, it is peculiar that these two departments would take the trouble to use a formal methodology and yet fail to document it in 80% or more of screenings.

Indicator 10c: Other approaches used for identifying potential environmental effects if no formal methodology was used.

Only two departments answered this question. Overall, when no formal methodology was used, an average of 90% (13 applicable screenings) of the remaining screenings examined by departments used other approaches for identifying potential environmental effects.

	Other Approaches Used	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
2	2	100
10	11	79
	Total: 13	Average: 90%

Commentary: Taking the results for indicators 10a and 10c together, it is evident that every department has a methodology for identifying potential environmental effects which include formal methodologies and other approaches such as the exercise of "professional judgement" in the words of one departmental respondent. These methodologies were used and were documented in most cases.

Indicator 11a: Proportion of cases where cumulative effects were considered.

Ten departments answered this question. Overall, an average of 61% (174 applicable screenings) of total screenings examined by departments considered cumulative effects. Two departments did not indicate the number of applicable screenings, but did provide the percent of total screenings examined where cumulative effects were considered.

	Consideration of Cumulative Effects	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	98	98
2	17	0
3	6	40
4	5	31
5	5	100
6	8	89
7	NEI	10
8	NEI	100
9	19	53
10	16	89
	Total: 174	Average: 61%

Commentary: The highly variable responses from departments on whether or not cumulative effects were considered (0 to 100%) leads to several possible interpretations. First, it appears that the requirement to assess cumulative environmental effects is not yet fully understood or appreciated by some departments. A few departments are assessing cumulative environmental effects very infrequently. Comments, several departments indicated that cumulative environmental effects were not assessed for small projects, which may be reasonable from a management perspective, however, the Act requirement to assess cumulative effects does not distinguish between small and large projects.

A second interpretation of the wide differences in responses by different departments may be that those reporting a high proportion of compliance are cognisant of the legal requirements and are endeavouring to meet those requirements, although the quality of the cumulative environmental effects assessment may be suspect for some projects. There was some misinterpretation of the term "cumulative" as well. Some respondents considered effects "cumulative" over time and others across space. One department commented that all of its practitioners and managers recognised the need for improvements and training in assessing cumulative effects.

Indicator 11b: Documentation that cumulative effects were considered.

Eight departments answered this question. Overall, in an average of 76% (148 applicable screenings) of total screenings examined by departments there was documentation that cumulative effects were considered. One department did not indicate the number of applicable screenings, but did provide the percent of total screenings examined where there was documentation of the consideration of cumulative effects.

	Documentation of Cumulative Effects	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	98	98
2	17	100
3	6	40
4	4	50
5	3	60
6	8	89
8	NEI	100
10	12	71
	Total: 148	Average: 76%

Commentary: The results for this indicator suggest relatively good efforts by departments to substantiate the cumulative environmental effects assessments that they have undertaken.

3.7 Mitigation

With respect to mitigation, respondents were asked whether predicted environmental effects were rated as a basis for determining whether mitigation measures were required, and whether the approach and rating results were documented. Respondents were then asked whether an explicit methodology was used for these ratings. Assuming that no ratings were used, respondents were asked if mitigation measures were identified for all predicted adverse effects. Respondents were then asked whether significant residual effects were predicted and documented, and whether steps were taken to ensure that mitigation measures were applied, and if so what they were.

Indicator 12a: Proportion of cases where predicted environmental effects were assessed or rated as a basis for determining whether mitigation measures were required.

Nine departments answered this question. Overall, an average of 61% of total screenings (74 applicable screenings) examined by departments was rated to determine the need for mitigation measures where there were predicted environmental effects. Two departments did not indicate the number of applicable screenings, but did provide the percent of total screenings examined where predicted environmental effects were rated as a basis for determining whether mitigation measures were required.

	Determination of Need for Mitigation, Based on Rating of Environmental Effects	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	25	96
2	17	100
3	8	53
4	9	100
5	0	0
6	3	14
7	NEI	10
8	NEI	100
10	12	75
	Total: 74	Average: 61%

Commentary: Again, there was considerable variation (10 - 100%) in the rating of predicted environmental effects for mitigation measure purposes. Five of nine departments used a rating system for 75% or more of their screenings, while four departments used a rating system for less than 53% of their screenings. A partial explanation for this variation is that some departments seek to apply mitigation measures for all adverse environmental effects; one department does not use a rating system for environmental effects at all. A second possible explanation for this variation is that departments have no legal obligation to carry out such ratings.

Indicator 12b: Documentation of Rating Method.

Five departments answered this question. Overall, an average of 74% (36 applicable screenings) of total screenings examined by departments provided documentation of the rating method used. One department did not indicate the number of applicable screenings, but did provide the percent of total screenings examined where there was documentation of the rating method.

	Documentation of Rating Method	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
2	14	93
3	5	33
4	7	78
8	NEI	100
10	10	67
	Total: 36	Average: 74%

Commentary: Documentation of the approach and results of the rating methods was consistently high for those departments that utilised a rating method.

Indicator 12c: Proportion of these cases where the methodology for this determination was explicit:

Only two Departments were able to provide information for this indicator (19 screenings in total) so there is not enough data to present a table or provide a commentary.

Indicator 13: Proportion of remaining cases (where there was no assessment or rating) where mitigation measures were identified for all predicted adverse effects.

Six departments answered this question. Overall, an average of 60% of total remaining screenings (79 applicable screenings) examined by departments identified mitigation measures for all predicted adverse effects. One department did not indicate the number of applicable screenings, but did provide the percent of total screenings examined where mitigation measures were identified for remaining cases.

	Remaining Cases where Mitigation Measures were Identified	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
3	7	7
5	8	62
6	18	100
7	NEI	0
9	33	92
10	13	100
	Total: 79	Average: 60%

Commentary: The results from this indicator show that mitigation measures have usually been identified for all predicted adverse effects by reporting departments with the exception of one department.

Indicator 14: Proportion of cases where potentially significant residual effects were predicted.

Nine departments answered this question. Overall, in an average of 9% (10 applicable screenings) of total screenings examined by departments potentially significant residual effects were predicted. One department did not indicate the number of applicable screenings, but did give a percent of total screenings examined where potentially significant residual effects were predicted.

	Significant Residual Effects Predicted	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
2	2	12
3	2	15
4	3	18
5	0	0
6	0	0
7	NEI	10
8	0	0
9	0	0
10	3	23
	Total: 10	Average: 9%

Commentary: Significant residual (i.e. post-mitigation) environmental effects were consistently predicted for 23% or less of screenings from the nine reporting departments. That these percentages are low is not surprising. The Act requires referral to a mediator or review panel any project that is determined to likely cause significant adverse environmental effects, taking into account implementation of mitigation measures. Perfect compliance with the Act would suggest that these percentages should all be zero. That these percentages are not zero suggests that some projects subject to screenings should probably have been referred to a mediator or review panel for a public review. An alternate interpretation may be that some respondents misinterpreted the term "residual" and reported on significant adverse environmental effects prior to, and not following, application of mitigation measures.

Indicator 15: Proportion of medium and large screenings where steps were taken to ensure that mitigation measures were actually applied.

Ten departments answered this question. Overall, in an average of 49% (63 applicable screenings) of total medium and large screenings examined by departments steps were taken to ensure that mitigation measures were actually applied. Two departments did not indicate the number of applicable screenings, but did provide a percent of total medium and large screenings examined where steps were taken to ensure that mitigation measures were actually applied.

	Steps Taken to Ensure that Mitigation Measures were Applied	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	1	2
2	12	100
3	8	53
4	5	83
5	6	75
6	7	54
7	NEI	10
8	NEI	50
9	16	0
10	8	62
	Total: 63	Average: 49%

Commentary: The data indicates high level of variability among departments in taking steps to ensure that mitigation measures are applied for medium and large projects. This perhaps is a reflection of differing priorities among departments. However, it is arguable that to have an effective environmental assessment program, all departments must periodically determine if the mitigation measures are being applied, at least for their medium and large projects. There is also a possibility that some respondents have confused "steps taken to ensure that mitigation measures were actually applied" with "follow-up measures."

3.8 Reactions to Project Decisions

Respondents were asked whether significant public concerns about environmental effects remained following the screening decision.

Indicator 16: Proportion of screenings where outstanding public concerns about environmental effects remained following the screening decision.

Nine departments answered this question. Overall, an average of 20% of total screenings (28 applicable screenings) examined by departments had outstanding public concerns about environmental effects following the screening decision. Two departments did not indicate the number of applicable screenings, but did provide the percent of total screenings examined where outstanding public concerns about environmental effects remained following the screening decision.

	Public Concerns Remained After Decision	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	1	4
2	16	100
3	4	27
4	0	0
5	2	13
7	NEI	0
8	NEI	0
9	5	38
10	0	0
	Total: 28	Average: 20%

Commentary: The differences in responses from the nine departments are striking in that five departments indicated that public concerns following screenings decisions never or rarely occurred, or that they had no knowledge of such concerns. Three departments declared such concerns for 13 to 38% of projects, and one department declared that public concerns remained for all 16 projects. The value of this indicator was doubted by some respondents who suggested that it is difficult for departments to assess the level of public concern once the screening decision has been made, in the absence of explicit attempts to measure this concern, such as through polling, or documenting letters, phone calls, and email from members of the public.

3.9 Reporting

This set of indicators dealt with reporting issues. Respondents were asked whether screening reports provided reasonable information with respect to: description of project; description of environment; summary of environmental effects and their significance; description of mitigation measures for significant adverse effects; and description of follow-up requirements. Respondents were then asked whether the screening report provided a good basis for third-part assessment of the adequacy of the screening; and whether the respondent felt confident in having fulfilled the requirements of the Act.

Indicator 17a: Proportion of cases where the screening report provided reasonable information, or a cross-reference, for each of the following: i) description of project; ii) description of environment; iii) summary of environmental effects and their significance; iv) description of mitigation measures for significant adverse effects; and v) description of follow-up requirements.

i) Description of project:

Ten departments answered this question. Overall, an average of 89% of total screenings (155 applicable screenings) examined by departments had a reasonable project description. Two departments did not indicate the number of applicable screenings, but they did provide the percent of total screenings examined that had a project description.

	Description of Project	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	26	100
2	17	100
3	11	73
4	15	88
5	12	93
6	23	100
7	NEI	42
8	NEI	100
9	33	92
10	18	100
	Total: 155	Average: 89%

Commentary: Screening reports for nine departments consistently provided reasonable information on the description of the project, with one department providing reasonable information in only 42% of screening reports. As for the other indicators in this series, the interpretation of what is "reasonable" information falls within the discretion of the responding departments.

ii) Description of environment:

Nine departments answered this question. Overall, an average of 75% of total screenings (113 applicable screenings) examined by departments had a reasonable description of the environment. Two departments did not indicate the number of applicable screenings, but they did provide the percent of total screenings examined which had a description of the environment.

	Description of Environment	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	26	100
2	17	100
4	11	65
5	9	69
6	9	39
7	NEI	42
8	NEI	100
9	23	64
10	18	100
	Total: 113	Average: 75%

Commentary: The reasonableness of information provided with respect to the description of the environment was more variable between departments than for the description of the project. Two departments provided a reasonable description of the environment in 100% of screenings as compared to five departments that provided a reasonable description of the project. The seven other departments provided a reasonable description of the environment in 39% to 64% of screening reports.

iii) Summary of Environmental Effects and their Significance:

Ten departments answered this question. Overall, an average of 83% of total screenings (141 applicable screenings) examined by departments had a reasonable summary of environmental effects and their significance. Two departments did not indicate the number of applicable screenings, but they did provide the percent of total screenings examined which had a summary of environmental effects and their significance.

	Summary of Environmental Effects and their Significance	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	26	100
2	17	100
3	6	40
4	14	82
5	13	100
6	21	91
7	NEI	42
8	NEI	100
9	26	72
10	18	100
	Total: 141	Average: 83%

Commentary: Screening reports for eight departments consistently (at least 72%) provided reasonable information summarising environmental effects and their significance, with two departments providing reasonable information in 40% and 42% of their screenings, respectively. These latter two results are of concern given that the determination of significance in the screening is the key test for deciding whether or not a project should be referred for public review.

iv) Description of mitigation measures for significant adverse effects:

Ten departments answered this question. Overall, an average of 84% of total screenings (144 applicable screenings) examined by departments had a reasonable description of mitigation measures for significant adverse effects. Two departments did not indicate the number of applicable screenings, but they did provide the percent of total screenings examined which had a description of mitigation measures for significant adverse effects.

	Description of Mitigation Measures for Significant Adverse Effects	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	26	100
2	17	100
3	6	40
4	14	93
5	10	77
6	17	90
7	NEI	42
8	NEI	100
9	36	100
10	18	100
	Total: 144	Average: 84%

Commentary: Screening reports for eight departments consistently (at least 77%) provided reasonable information describing mitigation measures for significant adverse effects, with two departments providing reasonable information in 40% and 42% of screenings, respectively.

v) Description of follow-up requirements:

Ten departments answered this question. Overall, an average of 49% of total screenings (77 applicable screenings) examined by departments had a reasonable description of follow-up requirements. Two departments did not indicate the number of applicable screenings, but they did provide the percent of total screenings examined which had a description of follow-up requirements.

	Description of Follow-up Requirements	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	6	23
2	12	80
3	6	40
4	7	78
5	5	56
6	9	39
7	NEI	42
8	NEI	2
9	21	58
10	11	69
	Total: 77	Average: 49%

Commentary: The adequacy of information describing follow-up requirements varied considerably among the 10 responding departments (ranging between 2% and 80%). The Act requires a Responsible Authority to design a follow-up program only where the RA considers one to be appropriate. Much of this variability in describing follow-up requirements may be due to differences in project types among departments, and differences in views about the appropriateness of follow-up programs for different project types.

This indicator seems to be providing good indirect information that many departments are taking seriously the obligation to design follow-up programs as appropriate, as well as to provide reasonable information on those programs.

Indicator 17b: Proportion of screenings where the screening report provides a good basis for third party assessment of the adequacy of the screening.

Seven departments answered this question. Overall, an average of 79% of total screenings (57 applicable screenings) examined by departments provided a good basis for third party assessment. Two departments did not indicate the number of applicable screenings, but they did provide the percent of total screenings examined which provided a good basis for third party assessment.

	Screening Report Adequate for Third Party Assessment	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
2	17	100
4	16	94
5	5	100
6	8	35
7	NEI	50
8	NEI	75
10	11	100
	Total: 57	Average: 79%

Commentary: Five responding departments considered that most or all screening reports provided a good basis for third-party assessment, while results for two departments considered that only 35% and 50%, respectively, provided a good basis for third-party assessment. Note, however, the 35% figure was for a department where an external reviewer conducted the assessment whereas most departments conducted the review through self-assessment.

Indicator 17c: Proportion of screenings where the practitioner felt confident in having fulfilled the requirements of the Act; and where the practitioner felt that the findings and recommendations contained in the screening report were valid and valuable.

Six departments answered this question. Overall, in an average of 92% of total screenings (57 applicable screenings) examined by departments the practitioner felt confident in having fulfilled the requirements of the Act. Two departments did not indicate the number of applicable screenings, but did provide the percent of total screenings examined where the practitioner felt confident in having fulfilled the requirements of the Act.

	Practitioner Fulfilled the Requirements of the Act	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
2	17	100
4	17	100
5	5	100
7	NEI	50
8	NEI	100
10	18	100
	Total: 57	Average: 92%

Commentary: Respondents in five responding departments felt confident that the screening process and all screening reports (100%) met the requirements of the Act and that the findings and recommendations contained in the screening report were valid and valuable. Respondents in one department felt confident about these issues in just 50% of screenings.

These are not very surprising results, given that it may be difficult for any respondent to go on the record and state that screenings for which he or she may be responsible do not meet minimum standards prescribed by law.

3.10 Follow-up Procedures

With respect to follow-up, respondents were asked whether follow-up was specified as part of medium and large screenings either to verify the accuracy of predictions made in the EA or to assess the effectiveness of mitigation measures. A further question asked whether follow-up was required through other channels. Finally, respondents were asked whether follow-up that had been specified was actually referenced in the screening reports.

Indicator 18a: Proportion of medium and large screenings where follow-up was specified as part of the screening in order to verify the accuracy of predictions made in the EA.

Nine departments answered this question. Overall, in an average of 29% of total medium and large screenings examined by departments (22 applicable screenings) follow-up was specified as part of the screening in order to verify the accuracy of predictions made in the EA. Two departments did not indicate the number of applicable screenings, but they did provide the percent of total medium and large screenings examined where follow-up was specified as part of the screening in order to verify the accuracy of predictions made in the EA.

	Follow-up Specified in Screening to Verify Accuracy of Predictions Made in the EA	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	0	0
2	6	38
3	6	40
4	0	0
5	1	20
7	NEI	100
8	NEI	3
9	7	44
10	2	20
	Total: 22	Average: 29%

Commentary: With the exception of one department (at 100%), follow-up programs to verify the accuracy of predictions were specified for less than 45% of screenings. As suggested previously, these results are reasonably positive given that the obligation under the Act is to design follow-up programs only as the Responsible Authority considers appropriate. One department, however, felt that their follow-up programs were too brief and lacked precision.

Indicator 18b: Proportion of medium and large screenings where follow-up was specified as part of the screening in order to assess the effectiveness of mitigation measures.

Eight departments answered this question. Overall, in an average of 49% of total medium and large screenings examined by departments (42 applicable screenings) follow-up was specified as part of the screening in order to assess the effectiveness of mitigation measures. Two departments did not indicate the number of applicable screenings, but they did provide the percent of total medium and large screenings examined where follow-up was specified as part of the screening in order to assess the effectiveness of mitigation measures.

	Follow-up Specified in Screening to Assess Effectiveness of Mitigation Measures	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	2	4
2	8	53
3	6	40
4	1	6
7	NEI	100
8	NEI	3
9	16	100
10	9	82
	Total: 42	Average: 49%

Commentary: The results for specification of follow-up programs to assess the effectiveness of mitigation measures were highly variable (3% to 100%). As for the previous indicator, these results are reasonably positive given that the obligation under the Act is to design follow-up programs only as the Responsible Authority considers appropriate.

Indicator 18c: Proportion of remaining medium and large screenings where follow-up was required through other channels:

Seven departments answered this question. Overall, in an average of 52% of total remaining medium and large screenings examined by departments (22 applicable screenings) follow-up was required through other channels. One department did not indicate the number of applicable screenings, but they did provide the percent of total remaining medium and large screenings examined where follow-up was required through other channels.

	Follow-up Required Through Other Channels	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
2	3	30
4	3	18
5	9	100
7	NEI	100
9	0	0
10	7	64
	Total: 22	Average: 52%

Commentary: The results under this indicator are highly variable (0% to 100%), but this is likely because of the fact that some departments work closely with other departments or governments that may require follow-up, while others do not.

Indicator 18d: Proportion of these remaining cases where this follow-up was actually referenced in the screening report:

There was not enough information on which to base a table for this indicator as only one department provided the necessary data. Their answer was based on six screenings which showed a 75% average for the total applicable remaining medium and large screenings where follow-up was actually referenced in the screening report.

More information is needed to understand why there was such a weak response with respect to this indicator. Assuming that many Responsible Authorities are taking the trouble to specify follow-up programs for a reasonable proportion of projects that are screened, the question is why the documentation for such programs could not be included in screening reports.

3.11 Completion of Environmental Assessments

This set of indicators looked at issues associated with public access to information and time taken to complete screenings. A first question asked whether or not public registries were established for screenings, while a follow-up question asked whether screenings were registered in the electronic Federal Environmental Assessment Index (FEAI). Respondents were asked whether such registrations occurred before the screening decision, at the time of the screening decision, or significantly after the screening decision. Finally, respondents were asked to estimate the elapsed time for the screenings for small, medium and large projects, and the person days spent by practitioners working on these small, medium and large screenings.

Indicator 19a: Proportion of cases registered in the Index before the screening decision.

Eight departments answered this question. Overall, an average of 47% of total screenings examined by departments (54 applicable screenings) were registered in the Index before the screening decision. One department did not indicate the number of applicable screenings, but they did provide the percent of total screenings examined that were registered in the Index before the screening decision.

Indicator 19b: Proportion of cases registered in the Index at the time of the screening decision.

Seven departments answered this question. Overall, an average of 12% of total screenings examined by departments (18 applicable screenings) were registered in the Index at the time of the screening decision. One department did not indicate the number of applicable screenings, but they did provide the percent of total screenings examined that were registered in the Index at the time of the screening decision.

Indicator 19c: Proportion of cases registered in the Index significantly after the screening decision.

Seven departments answered this question. Overall, an average of 25% of total screenings examined by departments (33 applicable screenings) were registered in the Index significantly after the screening decision. One department did not indicate the number of applicable screenings, but they did provide the percent of total screenings examined that were registered in the Index significantly after the screening decision.

Registered in Index Before the Screening Decision						
Department	**Registered in Index Before Screening Decision**		**Registered in Index at Time of Screening Decision**		**Registered in Index After Screening Decision**	
	# of Applicable Screenings	**% of Total Screenings Examined**	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	0	0	0	0	11	42
2	4	100	NEI	NEI	NEI	NEI
3	6	40	3	20	0	0
4	17	100	0	0	0	0
5	4	31	0	0	9	13
7	NEI	0	NEI	16	NEI	84
9	10	26	13	36	13	36
10	13	77	2	12	0	0
Total Applicable Screenings	54		18		33	
Average % (rounded)		47%		12%		25%

Commentary: The following comments are for 19a, b, and c.

Two responding departments indicated that screenings were always registered in the FEAI before the screening decision, while two others indicated that they were never registered before the decision. The other four departments fell into a mid-range of 26% to 77%.

One department indicated that screenings were usually registered in the FEAI significantly after the screening decision (84% of screenings), while three other departments indicated that such post-screening registrations occurred in some cases (13% to 42%).

Four departments reported that some screenings (12% to 36%) were registered at the time of the screening decision.

Indicator 20: Proportion of the cases registered in the FEAI:

Ten departments answered this question. Overall, an average of 83% of total screenings examined by departments (105 applicable screenings) were registered in the FEAI. Two departments did not indicate the number of applicable screenings, but they did provide the percent of total screenings examined that were registered in the FEAI.

	Registered in the FEAI	
Department	**# of Applicable Screenings**	**% of Total Screenings Examined**
1	11	42
2	1	100
3	15	100
4	11	69
5	8	62
6	18	78
7	NEI	96
8	NEI	100
9	28	78
10	13	100
	Total: 105	Average: 83%

Commentary: A consistently high proportion of screenings undertaken by nine responding departments was registered in the FEAI at some point. One department reported that only 42% of screenings were registered. One department commented that the Agency's new system does not accept their transmittals of information for the FEAI, which may explain at least one lower figure.

Indicator 21a: Average elapsed time between initiation of screening and screening decision: for small, medium and large screenings.

Eight departments answered this question for small screenings, nine departments responded to medium screenings, and six departments responded to large screenings. Overall, the average time between initiation of screening and screening decision for small screenings examined by departments is 63 days, for medium screenings it is 145 days, and for large screenings it is 389 days.

	Average Elapsed Time Between Initiation of Screening and Decision (in days)		
Department	**Small**	**Medium**	**Large**
1	NEI	53	NEI
3	10	135	500
4	60	60	700
5	30	180	NEI
6	34	165	NA
7	250	400	270
8	2	15	100
9	48	150	450
10	66	144	312
Overall Average	63	145	389

Commentary: There is considerable variability in the time taken to complete screenings for small, medium, and large projects. This variability could be due to differences between departments in how they classified projects as small, medium or large, or inherent differences in the size and types of projects that departments are called upon to assess. That any department is averaging 250 days to screen small projects, 400 days to screen medium projects and 700 days to screen large projects is striking, whatever the mitigating circumstances (e.g. a small sample size for the review).

Indicator 21b: Average amount of time the practitioner spent on the screening: for small, medium and large screenings.

Four departments answered this question for small screenings and three departments responded to medium screenings. There was not enough information pertaining to large screenings. Overall, the average amount of time the practitioner spent on small screenings examined by departments is 6 days and for medium screenings it is 27 days.

Average Time Spent by Practitioners (in days)		
Department	**Small**	**Medium**
4	7	14
5	7	60
6	1	NEI
10	8	8
Overall Average	6	27

Commentary: The limited data provided for this indicator can be contrasted with the data from indicator 21a to suggest that there are too many administrative delays associated with screenings.

4. Summary and Conclusions

This preliminary review was conducted to gain an early understanding of whether screenings are in compliance with the Act and if screening practices and the new regulatory regime lead to good quality environmental assessments (EAs). Prior to this limited review, there was no government-wide information on screenings that could be used to track the progress of this work. To address this need for information on CEAA screenings, in 1998 the Agency developed a program evaluation framework (Compliance Monitoring Framework) that could be used to develop a methodology to review compliance, EA practices and EA quality. In July 1998, a decision was made to conduct a preliminary review of screenings by the end of 1998/99. Eleven departments and agencies agreed to participate in the review.

In consultation with representatives of these 11 participants, the Agency developed a set of guidelines and measurement tools to conduct the review. The approach and tools were based on the concept of self-assessment, in that departments and agencies would carry out their own reviews, sometimes with the assistance of consultants. Final decisions about the issues covered in the review, the scope of the review (e.g. number of screenings studied), the methods used, and the implementation were made by the 11 departments and agencies. Support was made available to participants by the Agency to help customize the methodology and to initiate the review. The scope of the review recommended by the Agency was 20 screenings for each participant. The final sample includes 191 individual screenings from nine departments plus aggregate information (i.e. not for individual screenings) from two departments that reviewed over 300 additional screenings.

4.1 Summary of Findings for the Screening Indicators

Following are the results of the quantitative indicators in the 11 areas studied in the review. Note that for some indicators the numbers do not sum to 100% because of missing data and rounding. Some additional findings of a more qualitative nature are included in a final section (#12).

Timing of EA

Overall, 20% of screenings were initiated at the conceptual stage of the project, 39% were initiated early in the planning process, and 36% were initiated late in the planning process.

Departments and agencies responsible for issuing licences and permits were rarely involved at the conceptual stage because the screening is not triggered until the application is received. They usually initiated screenings early in the planning process. In some departments, there are problems with EA not being seen as an integral part of the planning process. EA can be seen as a paper exercise, a formality that occurs late in the planning process.

In five of the 11 departments, environmental assessment activities frequently were carried out prior to the CEAA screening. These activities often included a report prepared for a license or permit application for a project for which a CEAA EA would be conducted.

In a majority of screenings across departments (87% overall), the responsible authority (RA) and federal authority (FA) (where applicable) were identified early in the EA process. Two departments reported that the Review made it clear that the Federal Coordination Regulations were not being used.

Scope of the Project for the Purposes of EA

Overall, the scope of the project for the purposes of EA was defined early in the process for 81% of screenings. Project scope was defined early in the process for a majority of screenings in all but one of the 11 departments and agencies. For five departments, the figure was over 90%.

While project scoping is undertaken in a high percentage of screenings, there are uncertainties about the accuracy and completeness of the process. Documentation of project scoping was inadequate for many screenings. There were also inconsistencies in interpretation of what constitutes a project and uncertainty about what the scope of a project should be. Several sources said that there should be more emphasis on this issue in Agency and departmental training materials.

Training and Qualifications of Practitioners

Qualifications of practitioners are not generally a problem. Practitioners are usually well qualified to conduct the screenings and, in many cases, they are environmental specialists. Training in the CEAA process is an important issue for many departments however. The results of the indicators are as follows: for about one-third of screenings (31%) practitioners had formal training from the Agency; for about half the screenings practitioners had formal training (50%) and informal training (44%) from their department or agency.

A few departments reported that not all practitioners thought their training was adequate, even if they had some formal training. Several departments reported that some practitioners believe that more in-depth training would be valuable because knowledge of the Act is either weak in some areas or practitioners have different interpretations about what the Act and regulations require.

Impediments to EA

Overall, departments did not report a high level of concern about barriers or impediments to the conduct of screenings. Evidence from written comments and discussions with departments indicated that inadequate resources and insufficient knowledge of EA processes and the Act are considered to be the most frequent barriers to conducting good screenings. Based on the quantitative indicators, the most significant indicators were inadequate resources including personnel and funding (27%), insufficient time (22%), external influences (22%), insufficient knowledge of EA processes (15%) and the Act (12%), and a lack of available technical EA expertise (15%). These percentages are based on fewer screenings (50 – 100) than other indicators, because only five departments provided screening-level information about impediments.

Overall, just 24 screenings in the review were subject to another environmental assessment regime. Of these screenings, 75% of the other processes were harmonized with the CEAA process.

Communications and Public Consultations

Relevant experts outside of the RA were consulted in a high percentage of applicable screenings (82%). A few departments reported that sometimes other departments and agencies were not able to participate when invited, presumably because of their own time and resource constraints.

The need for public consultation was considered in 80% of the screenings reviewed. Interviews revealed that public consultation was generally considered for all medium and large screenings and for about two-thirds of small screenings. Consideration of the need for public consultation was documented in 75% of the screenings. Efforts were made to inform the public and solicit feedback in 41% of applicable screenings. Little information was available about the consultation methods used.

Identification and Assessment of Environmental Effects

Overall, a formal methodology was used as a basis for identifying environmental effects in two-thirds (64%) of screenings. The results of this indicator varied greatly by department however, with six departments using a formal methodology in 72% or more of their screenings, and four departments using one in 36% or fewer of their screenings. There was some evidence of confusion about what was meant by a formal methodology (which includes a positive-negative scale system, matrices, and checklists), which could explain some of the variability in the results. Where no formal methodology was used or reported, it was often because experts-practitioners were using their judgement to assess the potential impacts without relying on a specific set of tools. Methodologies, whether formal or informal, were documented for most screenings.

Cumulative effects were considered in 61% of the screenings, although the results varied widely by department from 0% to 100%. It appears that the requirement to assess cumulative effects is not yet fully understood or appreciated by some departments. Some departments reported that cumulative effects were not assessed for small projects. There were also different interpretations of what is meant by the term "cumulative". Some departments considered effects cumulative over time and others across space. Some departments recognized the need for improvements and training in assessing cumulative effects.

Mitigation

Predicted environmental effects were rated to determine the need for mitigation measures in 61% of applicable screenings. As for cumulative effects assessment, there was considerable variation among departments (0% to 100%). Five departments used a rating system in 75% or more of screenings and three departments used a rating system in 14% or fewer of screenings. One of the departments with a low percentage for this indicator reported that it does not use a rating system because mitigation measures were specified for all effects. For remaining screenings where no rating system was used to determine the need for mitigation, mitigation measures were specified

for all predicted adverse effects for 60% of screenings. Mitigation measures were specified for a majority of such screenings in all departments except one.

Potentially significant residual effects were identified in only 10 screenings in the sample (9% of applicable screenings). These numbers should be low because the Act requires referral to a mediator or review panel for any project that is likely to cause significant adverse environmental effects, taking into account mitigation measures. For some of these 10 screenings, it may be that some respondents misinterpreted the term "residual" and reported on significant adverse environmental effects prior to mitigation.

Steps were taken to ensure that mitigation measures were applied in half (49%) of the applicable medium and large screenings. These results varied widely across departments (0% to 100%). Some practitioners indicated that they would like to have a larger role in monitoring the implementation of mitigation measures in projects.

Reactions to Project Decisions

Public concerns about environmental effects remaining after the screening decisions were indicated in few (10%) of applicable screenings. Some departments said that it is difficult to assess the level of public concern without explicit efforts to measure this concern (e.g., by tracking public contacts or complaints or through polling). Overall, there was little indication of negative public reaction after screening decisions.

Reporting

Overall, the results for the indicators about screening reports are positive except for follow-up. The reasonableness of information or presence of cross-references in screening reports for key elements is as follows:

- Description of the project – 89%. All departments but one provided a description of the project in a high percentage of projects.
- Description of the environment – 75%. Descriptions of the environment were more variable with four departments providing descriptions in 100% of cases and five providing descriptions in two-thirds or fewer of screening reports.
- Summary of environmental effects and their significance – 83%. Two departments provided descriptions of environmental effects in less than half of their screenings.
- Description of mitigation measures for significant adverse effects – 84%. Again, two departments provided descriptions of mitigation measures in less than half of their screenings.
- Description of follow-up requirements – 49%. The adequacy of information about follow-up requirements varied widely from 2% to 80% of screenings reviewed. Much of this variation may be the result of differences in project types, as the Act requires a follow-up program only where the RA considers one to be appropriate. The reasonably high average (49%) indicates that many departments are taking seriously their obligation to design follow-up programs when appropriate as well as to provide reasonable information on these programs.

A majority of screening reports (79%) was considered to provide a good basis for third party assessment of the screening. Half or fewer of the screening reports met this standard in two departments. Practitioners thought that the screening met the requirements of the Act in 92% of screenings. Five of the six departments for which this information was available reported that 100% of the screenings met the requirements of the Act. For the other department, the figure was 50% of screenings.

Follow-up Procedures

In medium and large screenings, follow-up was specified in order to assess the effectiveness of mitigation measures in almost half (49%) of screenings. Five departments specified follow-up order to assess the effectiveness of mitigation measures for 40% or more of their screenings. In three departments, such follow-up was specified for a very high proportion of applicable screenings (83% to 100%). In three other departments, follow-up was seldom specified (under 10%). Overall, these results are quite positive given that the obligation under the Act is only to design follow-up programs when the RA considers it appropriate.

Completion of Environmental Assessments

Approximately half of the screenings reviewed (47%) were registered in a public registry before the screening decision. For three departments, more than three-quarters of screenings were registered before the decision. For four other departments, this occurred for less than one-third of screenings. For only one department was a majority of screenings registered in public registries significantly after the screening decision. The data and interviews suggest that some respondents may have confused the concept of registering information in a public registry with that of the FEAI.

A majority of screenings was registered in the FEAI at some point by nine of 10 departments (83% overall). Several departments reported problems with the FEAI that affected the registry of their screening (especially the timing).

The average time between initiation of the screening and the decision was approximately two months for small screenings, five months for medium size screenings, and one year for large screenings. The average amount of time spent by practitioners to complete screenings was six days for small screenings and 27 days for medium size screenings. Insufficient data were available for large screenings.

Analysis of Qualitative Information Provided by Departments

The purpose of this section is to review comments relating to compliance included in one or more of reports provided by the eleven departments, which comments have not been addressed in the context of the Screening Analysis Summary Reports. The following issues have been identified as key issues by reporting departments:

- Definition of "Project"
- Consistency of Screenings
- Assessment of Small Projects
- Confidentiality of Proponent Information
- Public Registry System/ Federal Environmental Assessment Index

Definition of "Project"

Several departments noted that practitioners often have different interpretations as to whether or not a particular development proposal is a project for the purposes of the Act. This is important because if the development proposal is not a project, no CEAA EA is required. This issue differs, at least conceptually, from the scope of project issue addressed in the Screening Analysis Summary Reports, in that project scoping occurs after the determination is made that there is a project for the purposes of the Act.

An example of this project definition issue comes from one department, which noted that one of its units was taking a view that restricts the definition of project to construction of physical works, ignoring other aspects such as operation or modification of physical works. The department recommended that the definition of project in s.2 of the Act be clarified. Ongoing guidance and training may also assist in ensuring that the definition of project in the Act is properly interpreted.

Consistency of Screenings

The consistency of screenings conducted across departments and within departments are important issues. The high variability of results from different departments on numerous indicators point to at least some inconsistency among departments in the application of the Act. Several departments also reported that there was considerable inconsistency in EA practice within their departments. One department noted that its EA practitioners and managers believed that more could be done to promote consistency nationally, and that the Agency and departments should share this responsibility.

This department also noted that the need to work more co-operatively on a national basis and foster more direct sharing between regional personnel if national consistency is to be promoted. The need for nationally consistent direction on key issues (e.g. project scoping, cumulative effects assessment, traditional ecological knowledge), and on the application of government policies (e.g. climate change, pollution prevention) within EA forums was also noted.

Another issue is that of consistency in the tracking of projects between regions within departments (i.e., registry systems), and the registration of screenings on the FEAI. Given that the FEAI is not a legal requirement, and does not displace departmental obligations to create a public registry, one department questioned the utility of the FEAI, and suggested that some types of screenings do not belong on the FEAI.

A related issue is inconsistency in the types of projects that are subject to the Act, by virtue of the application of the definition of project under the Act, together with that of the Inclusion List Regulations and Exclusion List Regulations. One department recommended a review of these regulations to correct some of these inconsistencies.

Assessment of Small Projects

The screening of small projects was of particular concern to many different departments, given that compliance issues tended to be more serious for small projects. The prevailing view in one department was the bureaucratic burden associated with screening small projects sometimes detracted from the level and quality of focus on projects with higher environmental risks. In this department, it was also noted that EA workload had increased at the same time that resources had decreased. Suggestions were to prioritise projects in terms of level of effort or streamline the conduct of small screenings.

Several departments reported that they were in fact applying a "level of effort" approach to screenings of small projects. For example, one department reported that alternatives to, and need for, the project were only considered for large projects. Small projects were generally not considered for follow-up programs. Several departments reported that cumulative environmental effects were not assessed for small and, to a lesser extent, medium projects. Two departments reported that formal methodologies tended not to be applied identifying environmental effects for small projects.

These concerns suggest a need to expedite or streamline the environmental assessment process for small projects, or possibly to reduce the number of small projects screened under the Act by revising the Law List Regulations, Inclusion List Regulations or Exclusion List Regulations, or through greater use of class EAs. Although class EA was seen as a potential means of dealing with small projects, the onerous requirements in setting up a class EA were seen as an impediment by one department.

Confidentiality of Proponent Information

Several departments raised the issue of confidentiality of proponent information in the EA process. Project proponents were concerned that proprietary information or trade secrets might be released to the public as a result of preparing a screening report or registering the screening on the FEAI. One department noted that confidentiality agreements may need to be signed between departments and proponents to ensure that proprietary information and trade secrets is protected from disclosure, and that the public right to environmental assessment information is also respected.

Public Registry System/ Federal Environmental Assessment Index

Several departments expressed concern that the Federal Environmental Assessment Index was not working properly, with the implication that public access to environmental assessment information concerning CEAA projects was sometimes less than convenient and timely. One department alluded to technical problems of the FEAI in accepting project EA data from that department, and argued that if these technical problems could not be corrected the department should establish an EA Index accessible through the department's own Internet website.

Another department acknowledged the need to be more systematic in its own operations in providing project EA data to the Agency, but also argued that the Agency should be checking to ensure that projects have been registered on the FEAI. This department proposed that the Agency consult users of the Public Registry System and FEAI with a view to improving accessibility and flexibility.

4.2 Conclusions and Major Themes

This final section identifies nine major themes that emerge from the review and briefly presents the main findings and conclusions for each theme.

Need for greater clarity about project scoping for the purposes of EA – There is some uncertainty among practitioners about project scoping, and screening reports are often unclear about project scoping for the purposes of EA. There is a need for a more consistent interpretation of what project scoping should include. Practitioners would like better guidelines on project scoping from their departments and the Agency.

Training in CEAA processes can be improved – Some departments reported that practitioners could use more in-depth training to undertake good EA and to have a better understanding of the Act. There is a need for more in-depth training to be available on CEAA processes and the Act. Several sources indicated that training should be practical, ongoing, department-specific, and in-house.

Guidelines for public consultations in screenings – Some sources said that public consultation has improved with the new Act and that proponents were more aware of the need for public consultation. There is also some uncertainty about when public consultation is useful or required and what methods are appropriate. Better guidelines for appropriate public consultation would be useful.

Integration of EA with project planning – The EA process often is not well integrated with project planning. This can result in late screenings, increased risk of adverse environmental effects, and inefficiencies for RAs and project proponents. Some sources said there is a continuing need to integrate EA into project planning to avoid late screenings, to improve mitigation, and to reduce duplication for RAs and external proponents. Where responsibility for identifying the need for screening has been widely delegated in a department, ensuring that

environmental specialists in a department review all project plans at an early date was cited by some sources as a way to improve the EA process.

Harmonization and Federal Coordination Regulations – The Federal Coordination Regulations are not always functioning properly and responsible authorities are not always implementing the Regulations as they should. Several sources reported as well that expert departments are not participating to the extent that they should. Some sources also reported that harmonization occurs when the parties are willing, whether or not a harmonization agreement is in place.

Improving reporting – Screening reports need improvement in two key areas: the description of the environment and the description of effective mitigation measures. A template or standard reporting form developed by the Agency would be useful as a point of reference to ensure that all the information needed to properly document a screening is included. Some departments have already developed such a template. Some also noted that the template should reflect the differences in the level of detail required for small and large screenings.

Steps to ensure that mitigation takes place and follow-up – Some departments reported that better measures are needed to ensure that mitigation takes place. For example, while including mitigation requirements in a permit or licence can be an effective way of ensuring that mitigation takes place, some practitioners recommended more active approaches such as site visits be undertaken to ensure that work is conducted in accordance with these mitigation requirements. Similarly, methods for assessing environmental effects and the need for mitigation could be improved in some areas. Potential residual effects are not always properly documented.

Time to Complete Screenings – The length of time taken by some departments to complete small, medium and large screenings is of concern, as is the considerable variability among departments for average elapsed time. Interestingly, the time spent by practitioners on small and medium screenings is not the dominant factor in the long elapsed times for completion of screenings. (There was not enough data for large screenings to draw any conclusions with respect to time spent by practitioners.)

Usefulness of screenings – Many sources questioned the value of carrying out some small screenings. They want to ensure that the EA process for small projects is streamlined and efficient. A number of suggestions were made about projects to include on the Exclusion List Regulations (e.g., projects designed explicitly to improve the environment).

APPENDIX A.1

Indicators for Screening-Level Reviews

Proposed Indicators for Screening-Level Reviews

Note: In the following table, core indicators are numbered, and presented in regular type. Additional possible indicators are presented in italics.

ISSUE (from Compliance Monitoring FW)	**INDICATORS**	**COMMENTS**
A. Assessment Start-up		
Timing of EA	1. Proportion of cases in which the formal (CEAA) screening process was initiated: • At the conceptual stage of project development (e.g., as part of the feasibility assessment) • Early in the planning process • At or towards the end of the planning process *Proportion of cases in which EA activities (e.g., proponent preparation of an environmental impact statement) was initiated prior to formal (CEAA) screening, and of these, proportion in which EA activities were initiated:* • *At the conceptual stage of project development (as part of the feasibility assessment)* • *Early in the planning process* • *At or towards the end of the planning process* 2. Proportion of cases where the RA and FA were identified early in the process pursuant to the Federal Coordination Regulations	Participating Departments/Agencies (D/As) may wish to propose an internally relevant definition of when the screening process formally begins. A possible definition is as follows: CEAA screenings begin when a practitioner is designated to prepare a screening report. It is recognized that in some cases, the D/A has little control over when the screening commences (e.g., a proponent may not apply for a permit until close to construction). Since the trigger and other variables that might influence timing will be captured in the description of the screening, it will be possible to provide some context for properly interpreting this indicator.
Scope of Project for Purposes of EA	3. Proportion of cases in which project scoping (as set out in the RA Guide) was undertaken • Documentation *Proportion of cases in which the need for the project or alternatives to the project were explicitly addressed.*	The question to be asked of practitioners for project scoping would be asked without any prompting, in order to determine practitioner understanding of the concept. If necessary, respondents could then be prompted with a definition of scoping. The question of need and alternatives is to be addressed at the discretion of the RA; but is felt to be an important factor.

Training/Qualifications of Practitioner	4. Proportion of cases where practitioner had adequate training and expertise in EA process as indicated by: • Formal training from the Agency and/or, • Formal training from Department/Agency and/or, • Informal training from Department/Agency. *Where the practitioner is a project manager relying on an environmental officer for knowledge of the Act: proportion of cases where the environmental officer was available to provide advice on a timely basis.*	The practitioner is the individual responsible for preparing the screening report. This individual may play a strictly administrative and coordinating role, or may also be involved in the substantive/technical aspects of conducting the EA. In either case, an understanding of the process requirements is essential. In D/As where it is the project manager who is responsible for the screening, he/she may work in cooperation with a local EA officer. In such cases, the term "practitioner" can be interpreted as referring to this two-person team. The additional italicized indicator is meant to refer to these circumstances.
Impediments to EA	5. Proportion of cases where each of the following problems presents an impediment to conducting the screening: • Inadequate resources (personnel, funding) • Insufficient time available • Insufficient knowledge of the requirements of the Act • Insufficient knowledge of EA processes and methodologies • Lack of readily available technical expertise (EA expertise for the specific type of project and/or environmental setting) • Breakdown in cooperation with proponents • Lack of federal-provincial-territorial harmonization • Political influences 6. Proportion of projects subject to an additional environmental assessment regime that were assessed: in a harmonised process; in two separate processes	These problems can be rated as low, medium or high (i.e. a 3-point rating scale rather than as a simple yes/no rating). This question is also included in the list of questions that can be asked at the organizational level.

B. Environmental Assessment		
Communications and public consultations	7. Proportion of applicable cases (i.e. medium and large screenings) where relevant experts outside the RA (e.g., FAs, provincial government departments, First Nations) were consulted 8. Proportion of cases where the need for public consultation was considered • Documentation 9. Proportion of medium and large screenings where public consultation efforts were made: i.e. initiatives to inform the public and solicit feedback *Media/approach used to inform the public and solicit feedback*	D/As wishing to pursue the question of expert consultation in more detail may want to prepare a checklist of experts commonly consulted in undertaking screenings, and query the practitioner on the specifics of who was consulted to determine whether there were any gaps for a particular screening. Professional judgement would be needed to determine which of the full range of possible sources of expertise might have been relevant for the given screening. The question of media/approach used for public consultation is not posed as an indicator per se, but D/As may wish to track this information, and estimate proportion of screenings involving public consultation where newspaper ads were placed, open houses were held, etc.
Identification and assessment of environmental effects	10. Proportion of cases where a formal methodology (e.g.: a project activity/environmental components matrix; an expert group) or was used as a basis for comprehensive identification of potential environmental effects • Documentation 11. Proportion of cases where cumulative effects were considered • Documentation	Different D/As may use different prompts to determine if a formal methodology was used (e.g., some have their own checklist).

Mitigation	12. Proportion of cases where predicted environmental effects were assessed or rated as a basis for determining whether mitigation measures were required • Documentation *Proportion of these cases where the methodology for this determination was explicit* 13. Proportion of remaining cases (i.e., cases where there was no assessment or rating) where mitigation measures were identified for all predicted adverse effects (i.e.. where there was a defacto assumption that all predicted effects required mitigation) 14. Proportion of cases where potentially significant residual effects were predicted • Documentation 15. Proportion of medium and large screenings where steps were taken to ensure that mitigation measures were actually applied.	
Project decisions (Reaction to)	16. Proportion of screenings where outstanding public concerns about environmental effects remained following the screening decision: a) for screenings with public consultation; and, b) for screenings without public consultation	

Reporting	17. Proportion of cases where the screening report provided reasonable information, or a cross-reference, for each of the following: • Description of project • Description of environment • Summary of environmental effects and their significance • Description of mitigation measures for significant adverse effects • Description of follow-up requirements *Proportion of screenings where the screening report provides a good basis for third party assessment of the adequacy of the screening* *Proportion of screenings where the practitioner felt confident in having fulfilled the requirements of the Act; and where the practitioner felt that the findings and recommendations contained in the Screening Report were valid and valuable*	The qualifier "reasonable" implies the need for informed judgement. More detailed information is of course warranted for medium and large screenings. D/As may wish to expand on the basic list of reporting elements provided here.

C. Follow-up		
Follow-up procedures	18. Proportion of medium and large screenings where follow-was specified as part of the screening in order to verify the accuracy of predictions made in the EA b. Proportion of medium and large screenings where follow-was specified as part of the screening in order to assess the effectiveness of mitigation measures *Proportion of remaining medium and large screenings where follow-up was required through other channels; and proportion of these cases where this follow-up was actually referenced in the screening report*	Based on information to date, follow-up is currently a weak link in EA. To some extent, however, the absence of follow-up as part of the screening may reflect the practitioner's awareness of follow-up being required through other channels. Ideally, if this is the case, it would be recorded in the screening report.
Timing / Completion of EAs	19. Proportion of cases registered in the public registry: • Before the screening decision • at the time of the screening decision • significantly after the screening decision 20. Proportion of cases registered in the FEAI 21. Average elapsed time between initiation of screening and screening decision: for small, medium and large screenings *Average amount of time the practitioner spent on the screening: for small, medium and large screenings*	Given the number of factors that can effect scheduling and completion, the results for this indicator should be discussed in the screening description in the case report, particularly if there are unusual circumstances.

APPENDIX A.2

List of General Interview Questions

List of Possible General Interview Questions

ISSUE (from Compliance Monitoring Framework)	QUESTIONS
Organizational Capacity	• Are there adequate staff and resources to fulfill the EA responsibilities of the Department/Agency?

ID of need for EA	• Are EAs undertaken on all projects that should be assessed (as required by the Act)?
	• Is it possible to estimate what proportion of projects that should be assessed are not being assessed? Is there data to support an estimate? (For example, in RAs where the primary trigger is the law list, the ratio of EAs undertaken to permits granted might be an indicator.)
	• If EAs are not undertaken on all projects that should be assessed, what are the reasons:
	  • Application not made for required federal permit
	  • FA not aware of project for other reasons
	  • Differing opinions on the requirement for assessment
	  • "System breakdown" – need not identified in time for timely EA
	  • Other

Training	• Are there formal requirements for EA practitioners in terms of education, training or experience? Please specify. • Is the training available to EA practitioners satisfactory to meet the needs of the Department/Agency?
Consistency	• Is there consistency in screening practices across different regions and program areas? What, if any, are the areas where consistency is lacking?

Impediments to EA	• To what extent are any of the following impediments to conducting EAs?
	  • Inadequate resources (personnel, funding)
	  • Amount of time available
	  • Insufficient knowledge of the requirements of the Act
	  • Insufficient knowledge of EA processes and methodologies
	  • Lack of readily available technical expertise (e.g. expertise to enable analysis of predicted effects or to enable analysis of appropriate mitigation measures for the specific project or project type)
	  • Breakdown in cooperation with proponents
	  • Lack of federal-provincial-territorial harmonization
	  • Political influences

Mitigation	• To what extent are mitigation measures adequate to avoid all significant residual effects?
Follow-up	• Does the Department/Agency have a clear policy for follow-up? Does it provide practical guidance on how to implement the policy?
Impacts on planning	• Are screenings generally viewed as a positive contribution to project planning and decision-making; and do they have an impact on project implementation?

APPENDIX B.1

Introductory Guide to the Indicators

CEAA Compliance Monitoring Review
Introduction to Proposed Indicators for Screening-Level Reviews

1. **Sources of Data for the Indicators** - As agreed, the indicators proposed will be derived from information collected on a set of individual screenings (in the order of 20 to 30 for each Department or Agency), yielding a total of 200 to 300 for the development of government-wide indicators). The data will be collected by querying practitioners for each screening (case), and by reviewing documentation. For at least some indicators, however, it is likely that there will be no documentation to support the practitioner's response for a given screening. Thus, documentation is not always a reliable proxy for what actually occurs in the conduct of screenings.

In sum, since we remain interested in how screening are actually being conducted -- and not only in what is on record as having been done – the practitioners' responses remain key. In our experience, if the context is appropriately set (i.e. that the project is about establishing indicators, not about judging individual practitioners), practitioners are generally very frank in their responses. Nonetheless, we recognize the importance of documentation and suggest that the question of whether there is supporting documentation be asked as a subsidiary question for all indicators where this is relevant. We have made note of this as appropriate on the indicator list.

2. **Selection of screenings** –While it is important to be broadly representative of the types of projects and screening conducted in the Department/Agency, medium and large screenings should be over-represented (i.e. approximately half of the screenings in the sample) to properly address the review questions and to complete the indicators. Screenings should be selected from 1996-97 to the present.

3. **"Size" of projects** – We propose an approach to defining "size" of projects in a way that will correlate with the level of effort that could reasonably be expected to be applied in screening the project. Specifically, the following factors are suggested as determinants of whether a project, for purposes of screening, is "small", "medium" or "large".

- Scale of project (e.g. in terms of cost, production volume, land area)
- Uniqueness of project or associated technologies
- Uniqueness/sensitivity of environmental setting
- Potential for cumulative effects
- Degree of existing or probable public concern

Clearly the determination of how to categorize a project involves a degree of subjective judgement, and there will be variations between participating Departments and Agencies. The results of this round will provide input to assist in a greater degree of standardization in the future. In the interim, it is recognized that while most RAs have a mix of small, medium and large projects, the proportions in the mix will vary. Thus while it is suggested that at least 50% of screening be of medium or large projects, this may not be feasible for all Departments. Following are some examples of projects in each of the three categories.

Small projects

- An ocean disposal permit where a small quantity (e.g. less than 5 tons) of wastes are to be dredged from a site that has already been extensively characterized, and disposed at a designated ocean disposal site.
- A permit for removal of eggs, for research purposes, from a small number of nests in a seabird colony for a non-endangered species, in a site with no identified environmental sensitivities.
- Minor bank stabilization work on an existing drainage ditch.

Medium projects

- Lease for agricultural development of a small area of land with unique ecological characteristics and/or locally present endangered species
- Construction of a new administrative building in a relatively urbanized setting.

Large projects

- Lease for agricultural development of a large area of land with unique ecological characteristics and/or locally present endangered species
- Funding of a ski hill in a relatively pristine natural area.

4. **Definitions of terms** – Where specific terms used in the indicators are the same as those used in the Act or the RA Guide (e.g. scope of project, mitigation, follow-up program), the meaning is identical. For other terms, the definitions provided are intended to serve as a guide. The meaning of some of these terms (for example, the size of screenings discussed previously) will vary for different Departments and it is expected that individual Departments will interpret the terms in ways that make sense for their projects and screenings. As noted, the results of the current round of implementation of the Compliance Monitoring Framework can be used to help develop standardized definitions of terms for subsequent iterations of the review.

5. **Providing a context for interpretation** - The indicators provide the basis for analyzing compliance with the Act and the quality and consistency of screenings. For the results to be meaningful however, the indicators require some context and interpretation. To assist with this context setting, characteristics of screenings can be documented in each individual screening report so that the results can be linked to these descriptions. The screening report form that we are providing will contain a basic set of relevant fields for description: e.g. type of trigger, type of project, size of project. We will also provide a field for each participating Department or Agency to add any additional commentary relevant to the case. The case descriptions will be especially helpful when a particular screening is unusual in some way or when the results for one or more of the indicators are outside of the usual range of values for reasons that can be explained.

6. **Application of the indicators** – Whenever possible, the complete set of indicators should be applied to the analysis of each of the screenings included in the review. There may be cases however, when some indicators do not apply to particular screenings (for example, some indicators do not apply to small screenings). In these instances, the indicators that are not relevant to a screening can be excluded from the analysis. For screenings where the results of an indicator are outside of the usual or expected range of values, the circumstances and reasons for the result can be explained. For some of these unusual cases, it may also be appropriate to exclude the results when calculating specific indicators (e.g. if a screening is delayed because of proponent changes in the project plan, the lapsed time for the screening may be excluded in calculating that indicator).

APPENDIX B.2

Overall Guidelines for Implementing the Review

CEAA Compliance Monitoring Study
Outline of a Methodology to Review Individual Screenings

In this first round of implementation of the Compliance Monitoring Framework, the key source of information will be individual screenings, selected and reviewed by the participating Departments and Agencies (D/As). This outline presents the methodology that we are proposing to these D/As for reviewing individual screenings. The methodology can be modified or expanded to suit different users. Also, because of the wide variation in the size and complexity of screenings, the methods used and level of effort required to review individual screenings may vary from the guidelines presented in this outline. As next step, the consulting team assisting in this work will develop some of the core tools identified in this outline.

1. Selection of Screenings

It is anticipated that each D/Agency will complete a review of 20 to 30 screenings. Each D/A will make their own decisions about the selection of individual screenings for the review. Using the following criteria, selection of screenings should be randomized as much as possible in order to be representative (approximately) of total EA screening activity.

- Project type (e.g. agriculture, buildings, transportation, energy, mining or communications).
- Geographic location.
- Trigger.
- Level of effort and complexity of screenings - which will in turn be influenced by a range of factors including: the cost and scale of the project (e.g. land use, tonnage); uniqueness of the project, the environmental setting, or technologies being used; and the degree of public concern or controversy.

With regard to this last criterion, we recommend that the emphasis be on medium-sized screenings (i.e. at least 50 per cent of the screenings selected for review should be medium-sized screenings).

Where unrepresentative screenings are selected for strategic reasons (e.g. good ones to demonstrate lessons learned or poor ones to identify problems), efforts should be made to achieve a balance in the overall sample.

2. Data Sources and Data Collection Methods

It is recommended that the key source of information on each screening be an interview with the responsible practitioner. Additional information could also be collected from the following.

- Review of EA screening report.
- Review of project file (for more complex screenings or if the screening report is incomplete).
- Interviews (telephone or in-person) with proponents, FAs or EA managers.

On-site data collection should not be required if file documentation can be forwarded to the reviewers and if it is practical to interview the practitioners by telephone.

Special consideration may be given to larger screening projects to include data sources that deal with public consultation or federal coordination regulations. Additional data sources and collection methods should be considered on an as-needed basis for special or larger projects.

3. Types of Data and Data Analysis

The consulting team is currently developing a recommended set of "indicators" for tracking key issues identified in the Compliance Monitoring Framework. An example of an indicator is "proportion of cases where scoping was explicitly undertaken". For each indicator, we will propose a question to be addressed as part of the screening review. Depending on the indicator, the type of data required to respond to the question will vary (e.g. quantitative rating, yes/no, open-ended).

We will be proposing a set of about a dozen "core indicators" that each D/A can apply in its screening reviews. We will also develop a larger set of indicators (based on the Compliance Monitoring Framework) from which each D/A can select and apply the ones that are most relevant. Participating D/As will also be provided with guidance on recording the information on each screening, and on conducting the integrated analysis of the results of the screening reviews.

4. Expected Level of Effort

A. Approach for Review of a Small/Medium Screening Project

The average anticipated level of effort to review this type of screening is 1 to 1 ½ days. Included in this estimate is the time required to:

- Review the background information on the project.
- Review and analyze the screening report.
- Conduct the necessary interviews.
- Record the results of the screenings.

B. Approach for Review of a Medium/Large Screening Project

The average anticipated level of effort to review this type of screening is 2 to 3 days. Included in this estimate is the time required to:

- Review the background information on the project.
- Review and analyze other EA documentation in the project file.
- Review and analyze the screening report.
- Conduct the necessary interviews.

- If applicable: for some larger projects, it may be useful to interview other federal departments, other levels of government, or public interest groups.

C. Overall Analysis and Reporting of EA Compliance, Quality and Consistency

Additional time will be required to conduct an overall analysis of the data collected through the review of individual screenings and to prepare the report. CEAA and the consulting team will work with Departments and Agencies to develop a practical, standardized reporting format. Depending on the depth and detail required by the D/A, conducting the integrated analysis and preparing the report will likely take between five and ten days.

APPENDIX C

Practitioner Interview Guide

COMPLIANCE MONITORING REVIEW
EA SCREENING REVIEW
QUESTIONNAIRE FOR PRACTITIONER INTERVIEWS

BACKGROUND INFORMATION

Please provide the following information.

- Project Title, FEAI number, key dates (e.g. initiation of screening, screening decision)
- Trigger
- Other RAs involved in the screening
- Other jurisdictions involved in the EA of the project
- The size and complexity of the project for purposes of screening
- Any other key factors or issues that significantly influenced the process or content of the screening

Note: Questions in bold in the following sections correspond to numbered (primary) indicators set out in the table of indicators.

1. TIMING OF EA

At what stage of project planning was the CEAA screening initiated?

- **At the conceptual stage of project development (e.g. during the feasibility assessment)**
- **Early in the planning process**
- **At or towards the end of the planning process**

Were any EA activities for the project initiated prior to the formal CEAA screening? If yes, when were these activities initiated?

- At the conceptual stage of project development (e.g. during the feasibility assessment)
- Early in the planning process
- At or towards the end of planning process

At what stage of the process were the RA and FA identified?

Do you have any other comments or information about the timing of the EA?

2 SCOPE OF THE PROJECT FOR THE PURPOSES OF EA

Was the scope of the project for purposes of assessment clearly defined at the outset?

- Was there any documentation of the scope and rationale for the scope?

Was the need for the project considered? Were alternatives to the project explicitly addressed?

Do you have any other comments or information about scoping of the project?

3. TRAINING/QUALIFICATIONS OF PRACTITIONER

Could you indicate what training that you have had in the EA process, as defined by the Canadian Environmental Assessment Act. Consider the following.

- **Formal training from the Agency**
- **Formal training from your Department/Agency**
- **Informal training from your Department/Agency**

If in your EA work you rely on an environmental officer who is a specialist in the EA process, is the environmental officer(s) available to provide advice when you need them?

Approximately how many screenings have you done?

Do you have any other comments about your knowledge and experience with the EA process?

4. IMPEDIMENTS TO EA

Did you encounter any of the following barriers or problems in planning or conducting this EA?

- **Inadequate resources (personnel, funding)**
- **Insufficient time available**
- **Insufficient knowledge of the requirements of the Act**
- **Insufficient knowledge of EA processes and methodologies**
- **Lack of readily available technical expertise (EA expertise for the specific type of project and/or environmental setting)**
- **Breakdown in cooperation with proponents**
- **Lack of federal-provincial-territorial harmonization**
- **Political influences**
- **Other (please specify)**

Where more than one jurisdiction was involved (e.g. a province), was the EA conducted in a harmonised process or were separate processes conducted?

Do you have any other comments or information about problems with planning or conducting the EA?

5. COMMUNICATIONS AND PUBLIC CONSULTATIONS

Were experts outside the Department/Agency consulted (for example, FA, provincial government departments, First Nations)?

Was consideration given to the need for public consultation?

- **Was this consideration documented?**

Were efforts made to consult with the public?

If so, what initiatives were taken and what media were used to inform the public and solicit feedback?

Do you have any other comments or information about public or expert consultations.

6. IDENTIFICATION AND ASSESSMENT OF ENVIRONMENTAL EFFECTS

Was a formal methodology used as a basis for a comprehensive identification of potential environmental effects?

- **Was the methodology documented?**

If a formal methodology was not used, how were the potential effects identified?

Were cumulative effects considered?

- **If so, is there substantiating documentation?**

Do you have any other comments or information about the identification of environmental effects?

7. MITIGATION PROPOSALS

Were the predicted environmental effects explicitly assessed or rated in some way as a basis for determining whether mitigation measures were required?

- **If so, were the approach and the results of this assessment documented?**

If an assessment or rating was carried out, was an explicit methodology used (i.e. were criteria defined, and the rating scheme specified)?

If the environmental effects were not explicitly assessed or rated to determine the need for mitigation, were mitigation measures identified for all predicted adverse effects?

Were any significant residual effects from the project predicted?

- **If so, was there documentation of these potential residual effects?**

Were any steps taken to ensure that the mitigation measures were applied?

- **If yes, what steps were taken?**

Do you have any other comments or information about mitigation measures?

8. PROJECT DECISIONS

Were there any public concerns about environmental effects expressed following the screening decision?

9. REPORTING AND DOCUMENTATION

Does the screening report provide adequate information, or a cross-reference, for each of the following?

- **Description of the project**
- **Description of the environment**
- **Summary of the environmental effects and their significance**
- **Description of the mitigation measures for significant adverse effects**
- **Description of follow-up requirements**

Does the screening report provide a good basis for third party assessment of the adequacy of the screening?

Do you (the practitioner) feel confident that the requirements of the Act have been fulfilled in this screening process and the resulting screening report?

Do you believe that the findings and recommendations contained in the Screening Report were valid and valuable?

Do you have any other comments or information about the screening report and related documentation?

10. FOLLOW-UP PROCEDURES

Was follow-up specified as part of the screening:

- **to verify the accuracy of predictions made in the EA?**
- **to assess the effectiveness of mitigation measures?**

Was follow-up required through other channels? Was this follow-up referenced in the screening report?

Do you have any other comments or information about follow-up?

11. TIMING / COMPLETION OF EAs

Is there a public registry for the screening?

Was the screening registered in the FEAI, and if so, at what point (i.e. before the screening decision, at the time of the decision, or significantly after the decision)?

What was the amount of time between the initiation of the screening and the screening decision?

Can you provide some approximation of the time (person-hours) devoted to this screening? Can you provide any information about associated costs such as travel and contracted research.

APPENDIX D

Screening Analysis Summary Report

COMPLIANCE MONITORING REVIEW
SCREENING ANALYSIS SUMMARY REPORT

REPORT FORM: SCREENING #

Project name, file number, FEAI number	**RA and trigger**
Project description	
Project size for purposes of screening (include rationale if desired)	
Additional relevant background information	
Sources of information	

1. Timing of EA		
Stage of project when screening was initiated?	❑ At conceptual stage of project development (e.g. as part of the feasibility assessment) ❑ Early in the planning process ❑ At or towards the end of planning process	
EA activities initiated prior to screening process? If yes, what activities and at what stage?		
RA and FA identified early in the process pursuant to the Federal Co-ordination Regulations?		
Comments		

2. Scope of the Project for the Purpose of EA		
Early definition of scope of project for the purposes of EA? • Comprehensiveness of definition • Documentation? • Timing: If not at the outset of screening, at what stage?		
Assessment of: • the need for the project? • Alternatives to the project?		
Comments		

3. Training/Qualifications of Practitioner in EA Process	
Type of practitioner training and expertise in EA process:	❑ Formal Agency (CEAA) training ❑ Formal training from Department/Agency ❑ Informal training from Department/Agency Number of screenings done by practitioner:
Timely access to an environmental officer (EA process specialist)?	
Comments	

4. Impediments to EA	
Barriers or problems in conducting screening?	❑ Inadequate resources (personnel, funding) ❑ Insufficient time available ❑ Insufficient knowledge of the requirements of the Act ❑ Insufficient knowledge of EA processes and methodologies ❑ Lack of readily available technical expertise (EA expertise for the specific type of project and/or environmental setting) ❑ Breakdown in cooperation with proponents ❑ Lack of federal-provincial-territorial harmonization ❑ Political influences
Project subject to another environmental assessment regime? If yes, project assessed in:	❑ A harmonized process ❑ Separate processes
Comments	

5. Communications and Public Consultation		
Consultation with experts outside the Department/Agency?		
Consideration of need for public consultation • Documentation?		
Efforts made to inform the public and solicit feedback?		
Consultation approaches; media used to inform the public and solicit feedback		
Comments		

6. Identification and Assessment of Environmental Effects		
Use of a formal methodology to identify project-environment interactions? • If yes, methodology used • Documentation of the methodology?		
Other approaches for identifying potential environmental effects (if no formal methodology used)		
Consideration of cumulative effects? • Documentation?		
Comments		

7. Mitigation Proposals		
Assessment or rating of predicted environmental effects to determine need for mitigation? • Rating method used? • Documentation of method?		
If no explicit method was used to rate environmental effects, were mitigation measures identified for predicted effects?	❑ For all predicted effects ❑ For some effects ❑ For none of the predicted effects	
Prediction of potentially significant residual effects • Documentation?		
Steps taken to ensure that mitigation measures were applied?		
Comments		

8. Project Decisions (Reaction to)		
Public concerns expressed following the screening decision?		

9. Reporting and Documentation		
Screening report includes the following (or a cross-reference):	❑ Description of project ❑ Description of environment ❑ Summary of environmental effects and their significance ❑ Description of mitigation measures and significant adverse effects ❑ Description of follow-up requirements	
Adequacy of the report for third party assessment of the screening?		
Does the practitioner think the screening fulfilled the requirements of the Act? Does he/she think the findings and recommendations are valid and valuable?		
Comments		

10. Follow-up		
Follow-up program specified to:	❑ verify the accuracy of the predictions made in the EA ❑ assess the effectiveness of mitigation measures	
Follow-up required through other channels? • Reference to follow-up in the screening report?		
Comments		

11. Timing/Completion of EA		
Public registry for the screening?		
Registration of the screening in the FEIA? • Timing of registration	❑ prior to screening decision ❑ at the time of the decision ❑ significantly after the decision	
Amount of time between the initiation of the screening and the screening decision		
Amount of the time the practitioner spent on the screening		
Comments		

Agence canadienne d'évaluation environnementale
Canadian Environmental Assessment Agency

EXAMEN DE LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Étude de fond

EXAMEN DU PROCESSUS DE SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ

Canada

Examen du processus de surveillance de la conformité

Rapport final

Présenté à :

Affaires législatives et réglementaires
Agence canadienne de l'évaluation environnementale

Le 28 juin 1999

Préparé par :

David Redmond et associés

en collaboration avec :

Energy Pathways Inc.
et
Marbek Resource Consultants Ltd.

306, allée Singleton, Orléans (Ontario) K1E 2B3
Tél. : (613) 830-5005 Téléc. : (613) 830-9094
Courriel : davidredmond@home.com

Table des matières

1. Introduction 1

1.1 Contexte 1
1.2 Objectifs 2

2. Méthodologie 3

3. Sommaire des résultats concernant les indicateurs de l'examen de la conformité 6

3.1 Calendrier de l'ÉE 6
3.2 Portée du projet pour les besoins de l'ÉE 8
3.3 Formation et compétences des praticiens 10
3.4 Obstacles à l'ÉE 12
3.5 Communications et consultations publiques 14
3.6 Détermination et évaluation des effets sur l'environnement 17
3.7 Atténuation des effets 22
3.8 Réactions aux décisions dans le cadre du projet 27
3.9 Rapport 28
3.10 Procédures de suivi 35
3.11 Exécution des évaluations environnementales 38

4. Sommaire et conclusions 42

4.1 Sommaire des conclusions pour les indicateurs d'examen préalable 43
4.2 Conclusions et principaux thèmes 50

Annexes

A.1 Indicateurs pour les examens des examens préalables
A.2 Liste des questions générales de l'entrevue
B.1 Guide d'introduction aux indicateurs
B.2 Lignes directrices générales pour la mise en oeuvre de l'examen
C Guide d'entrevue du praticien
D Rapport sommaire de l'analyse de l'examen préalable

1. Introduction

1.1 Contexte

La présente étude préliminaire a été effectuée afin de déterminer si les examens préalables sont pratiqués conformément à la Loi et si la pratique de ces examens et le nouveau régime de réglementation permettent d'effectuer des évaluations environnementales de qualité. Avant la tenue de cette étude sommaire, il n'existait aucune information de l'administration fédérale sur les examens préalables qui aurait permis de mesurer le progrès de ce travail.

Plusieurs facteurs nous ont poussé à entreprendre cet examen. En vertu de la Loi, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) a le devoir de présenter un rapport annuel à la ministre de l'Environnement et au Parlement, concernant la conformité du gouvernement fédéral à la Loi. Les ministères et les organismes du gouvernement fédéral doivent effectuer une ÉE si l'exercice de leurs fonctions comprend n'importe laquelle des activités suivantes : soumission d'un projet, financement d'un projet, concession d'un intérêt foncier pour un projet à entreprendre ou activité relative à la réglementation d'un projet (p. ex. délivrance d'un permis ou d'une licence). En plus de présenter un rapport sur la conformité aux modalités de la Loi, l'Agence doit s'assurer de la qualité et de la cohérence des évaluations environnementales effectuées par le gouvernement fédéral. La Loi stipule que l'Agence doit effectuer un examen approfondi des modalités et de la mise en application de la Loi cinq ans après son entrée en vigueur.

Le rapport de 1998 du Commissaire à l'environnement et au développement durable intitulé « *L'évaluation environnementale : un outil indispensable au développement durable* » propose plusieurs améliorations nécessaires au processus d'évaluation environnementale, notamment :

- Améliorer la qualité des rapports des examens préalables.
- Rassembler de l'information sur les résultats de l'ÉE.
- Surveiller la conformité de l'ÉE avec la Loi et la qualité de l'ÉE.

Dans sa réponse au rapport du Commissaire, l'Agence indique qu'elle tente d'élaborer un cadre d'évaluation de programme afin de fournir des renseignements permettant de déterminer si les ÉE sont effectuées conformément à la Loi et ont été pratiquées dans les règles de l'art (selon le Guide de l'AR).

L'Agence a mis en œuvre le cadre de surveillance de la conformité en juillet 1998. Ce cadre a été conçu pour fournir un plan d'ensemble permettant de résoudre les questions relatives à la conformité à la Loi, les pratiques relatives à l'ÉE et la qualité de l'ÉE. Ce cadre constitue un outil que les ministères et organismes du gouvernement fédéral peuvent adapter et utiliser pour leurs propres examens d'ÉE. En plus de servir à vérifier la conformité de l'ÉE à la Loi, le cadre peut aider les ministères à surveiller la qualité et la cohérence des ÉE qu'ils effectuent. Le cadre est suffisamment souple pour permettre aux ministères de choisir les éléments qui répondent le mieux à leurs besoins, selon les circonstances.

Afin de répondre au besoin de renseignements sur les examens préalables de l'ACEE, on a décidé, en juillet 1998, d'effectuer un examen préliminaire des examens préalables avant la fin de l'exercice 1998 – 1999. Onze ministères et organismes ont participé à cet examen. Vous trouverez ci-dessous la liste des onze ministères et organismes par ordre alphabétique.

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
- Ressources naturelles Canada (RNCan)
- Industrie Canada (IC)
- Environnement Canada (EC)
- Ministère de la Défense nationale (MDN)
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)
- Ministère des Pêches et des Océans (MPO)
- Agence canadienne de développement international (ACDI)
- Parcs Canada
- Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA)
- Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA)

Après consultation auprès des représentants de ces onze participants, l'Agence a élaboré un ensemble de lignes directrices et d'outils de mesures pour effectuer cet examen. L'approche et les outils étaient fondés sur le concept de l'auto-évaluation, c'est-à-dire que les ministères et organismes effectueraient leurs propres examens. Les onze ministères et organismes ont rendu les décisions définitives concernant les questions couvertes par l'examen, l'étendue de l'examen (p. ex. le nombre d'examens préalables), les méthodes utilisées et les procédures de mise en œuvre. L'Agence a offert son soutien aux participants pour les aider à adapter la méthodologie à leurs besoins et à entreprendre l'examen.

1.2 Objectifs

L'Agence ne s'attendait pas à ce que les ministères répondent à l'ensemble des questions relatives au cadre de surveillance de la conformité à court terme (c.-à-d. avant la fin de l'exercice 1998 – 1999). L'objectif initial de l'Agence était d'aider les ministères à entreprendre le processus d'auto-évaluation par l'examen d'un échantillonnage restreint d'examens préalables. L'Agence recommandait d'examiner 20 examens préalables par ministère. Les données provenant de ce processus d'auto-évaluation devaient ensuite être utilisées conjointement par l'Agence et les ministères régis par la Loi pour établir des actions prioritaires qui feront en sorte d'augmenter la conformité et d'améliorer les méthodes d'examens préalables ainsi que la qualité.

Les objectifs d'ensemble de l'Examen de la surveillance à la conformité 1998 – 1999 étaient d'élaborer, d'analyser les résultats de deux cents examens préalables effectués par au moins dix ministères et organismes fédéraux. Voici les objectifs spécifiques :

- S'assurer le concours de dix ministères et organismes pour pratiquer au moins vingt examens préalables par ministère en se référant au cadre de surveillance de la conformité.

- Aider les ministères à élaborer leurs propres stratégies d'évaluation ou de vérification et leur plan de mise en œuvre, y compris l'adaptation du cadre de surveillance de la conformité afin que celui-ci réponde à leurs besoins particuliers et puisse s'adapter selon le contexte.
- Communiquer avec les ministères et organismes pendant les évaluations pour offrir de l'aide à l'Agence et la tenir au courant de l'évolution du travail.
- Effectuer une analyse intégrée des résultats des ministères participants et préparer un rapport d'ensemble sur les conclusions interministérielles.
- Cerner les questions horizontales d'importance pour l'examen quinquennal.

2. Méthodologie

L'Agence a mis au point une méthodologie normalisée, basée sur une sélection des principales questions relatives au Cadre de surveillance de la conformité. Les ministères et organismes pourront se servir de cette méthodologie pour leurs propres examens. On a élaboré cet examen en présumant que les ministères et organismes feraient leur auto-évaluation. L'Agence devait prodiguer des conseils pour l'élaboration du cadre d'évaluation et de la méthodologie et fournir assistance pour mettre en œuvre la méthodologie de l'évaluation. L'Agence s'est aussi engagée à effectuer l'analyse globale des conclusions, qui est l'objet du présent rapport.

L'ensemble des méthodologies élaborées par l'Agence comprend les éléments suivants. Vous trouverez une description de ces éléments en annexe.

- ***Indicateurs*** : ensemble d'indicateurs quantitatifs déterminés à partir des questions relatives au Cadre de surveillance de la conformité.

- ***Guides*** : 1) un guide de présentation des indicateurs; 2) des lignes directrices générales pour la mise en œuvre de l'examen, y compris l'échantillonnage, la collecte et l'analyse de données et la production de rapports.

- ***Instruments de collecte de données*** : 1) le guide d'entrevue du praticien; 2) un formulaire de rapport sur l'examen préalable qui permet de résumer les renseignements propres à chaque examen préalable sélectionné et de classer celui-ci.

La méthodologie utilisée était fondée sur un ensemble d'indicateurs pour les onze principaux secteurs d'intérêts. Ces onze secteurs et les indicateurs connexes sont tirés directement du Cadre de surveillance de la conformité. Les organismes et ministères participants ont examiné et ont adopté définitivement ces indicateurs préliminaires après des discussions approfondies qui ont eu lieu au cours de deux ateliers de travail animés par l'Agence. Les principaux indicateurs de l'examen se concentrent sur les questions relatives à la conformité. Les autres indicateurs « facultatifs » se concentrent sur les questions relatives à la méthode et à la qualité.

On a suggéré aux ministères et aux organismes participants d'effectuer de vingt à trente examens préalables. Les participants ont eux-mêmes sélectionné les examens préalables qui feront l'objet d'une évaluation. On a aussi suggéré aux ministères et aux organismes de sélectionner les

examens préalables de manière aléatoire, tout en essayant d'offrir une représentation des variations possibles suivantes au cours du processus d'examen.

- Types de projets (p. ex. agriculture, construction, transports, énergie, mines ou communications).
- Situation géographique.
- Déclencheurs.
- Niveau de difficulté et complexité des examens préalables : examens préalables de petite, de moyenne ou de grande envergure.

L'Agence a recommandé de mettre l'accent sur les examens préalables de moyenne et de grande envergure afin de pouvoir tenir compte d'un plus grand nombre de questions et d'indicateurs. On a suggéré qu'environ la moitié des examens préalables sélectionnés pour examen soient de moyenne ou de grande envergure.

L'étude s'est déroulée entre décembre 1998 et mars 1999. L'échantillon final comprend 191 examens préalables individuels provenant de neuf ministères, ce à quoi s'ajoutent les données récapitulatives provenant de deux ministères qui présentent les résultats de plus de trois cents examens préalables supplémentaires (ces deux ministères n'ont pas fourni leurs résultats dans un format qui nous permette de les lier aux examens préalables individuels). Le tableau suivant indique la répartition du nombre total d'examens préalables effectués par dix des onze ministères et organismes participants. Le nombre d'examens préalables du onzième ministère n'est pas indiqué, parce que les données présentées à notre équipe ne respectaient pas le format prescrit permettant de calculer les résultats des indicateurs. Cependant, les conclusions d'ensemble tiennent compte des résultats obtenus par ce ministère.

Nombre d'examens préalables examinés (total par ministère)
26
17
15
17
13
23
26
230
36
18
Total = 421

Les résultats présentés à la section 3 concernant les différents indicateurs sont fondés sur les données obtenues auprès des ministères, plus précisément sur la moyenne des résultats des différents ministères. Cette méthodologie empêche que les résultats provenant des ministères qui ont examiné un plus grand nombre d'examens préalables influent davantage sur les résultats définitifs que ceux des ministères qui ont examiné un moins grand nombre d'examens préalables.

Les données présentées dans tous les tableaux de la section 3 sont toujours dans le même ordre : le ministère 1 de chacun de ces tableaux fait donc toujours référence au même ministère. Il en est de même pour les ministères 2 à 10.

Le nombre d'examens préalables indiqués dans les tableaux à la section 3 varie en fonction des différents indicateurs pour deux raisons, principalement : 1) certains indicateurs s'appliquent uniquement aux examens préalables de moyenne et de grande envergure (environ la moitié des échantillons); 2) certains indicateurs requièrent des données provenant des entrevues des praticiens qui n'ont pas été réalisées dans le cas de tous les examens préalables de l'examen.

Tous les ministères et organismes participants ont rédigé des rapports présentant leurs conclusions. Ces rapports ont été présentés à l'Agence pour faciliter l'analyse et la rédaction du présent rapport.

3. Sommaire des résultats des indicateurs de l'examen de la conformité

3.1 Calendrier de l'ÉE

Indicateur 1a : proportion des cas où l'évaluation environnementale a été entreprise à l'étape de conception du projet, au commencement du processus de planification, à la fin ou vers la fin du processus de planification.

Huit des 10 ministères ont fourni des renseignements en quantité suffisante pour que leurs données soient incluses à la fois dans le nombre d'examens préalables et dans le pourcentage des examens préalables applicables pour cet indicateur. Deux ministères ont fourni des pourcentages, mais pas le nombre d'examens préalables. Dans l'ensemble, 20 % des examens préalables ont été entrepris à l'étape de conception du projet, 39 % au commencement du processus de planification, et 36 % à la fin ou vers la fin du processus de planification.

	Étape à laquelle l'examen a été entrepris			
Ministère	**Nombre d'examens applicables**	**Pourcentage à l'étape de conception**	**Pourcentage au commencement du processus de planification**	**Pourcentage vers la fin du processus de planification**
1	26	0	85	15
2	16	0	100	0
3	13	33	47	7
4	17	29	17	17
5	13	23	23	54
6	11	0	0	100
7	RI*	77	5	14
8	RI*	0	5	95
9	36	33	42	25
10	18	0	67	33
	Total : 150	Moyenne : 20 %	Moyenne : 39 %	Moyenne : 36 %

*RI signifie « renseignements insuffisants » dans le présent tableau, ainsi que dans les autres tableaux figurant dans le présent rapport.

Commentaires : Bien que les données pour cet indicateur soient relativement justes, il est important de souligner que les ministères peuvent interpréter le terme « projet » différemment. Plusieurs ministères ont mentionné qu'ils n'étaient pas certains que leur proposition de projet constituait un « projet » en vertu de la Loi et des règlements (par conséquent, si elle était de fait régie par la Loi). Parfois, cette confusion résulte de la difficulté à distinguer une proposition générale du projet lui-même assujetti à l'évaluation environnementale en vertu de la Loi.

L'opportunité des examens préalables est une question qui touche quatre des ministères qui ont participé à l'examen. Parfois, on explique pourquoi l'examen n'est pas entrepris à l'étape de conception ou au commencement du processus de planification du projet : par exemple, parce qu'il faut attendre une approbation, une permission ou une autorisation. Cependant, trois ministères indiquent qu'un bon nombre de leurs examens préalables sont effectués vers la fin du processus de planification et les entrevues révèlent que dans certains cas, il est trop tard pour que l'ÉE exerce une influence sur le projet (ce qui pourrait entraîner de graves effets sur l'environnement). Un ministère fait aussi savoir qu'il tente d'intégrer officiellement l'ÉE dans le processus d'élaboration de ses projets de façon à ce que tous les examens préalables soient effectués avant qu'ils ne deviennent un simple exercice sur papier.

Indicateur 1b : L'ÉE entreprise avant le processus de l'examen préalable : quelles activités et à quelle étape.

Commentaires : Six ministères ont affirmé que cet indicateur ne s'appliquait pas à leur cas, soit à cause de leur processus d'autorisation ou l'envergure de leurs examens préalables. En effet, les activités de présélection ne sont peut-être pas nécessaires pour les examens préalables de petite envergure. Il se peut que dans certains cas, le promoteur de projet ait entrepris des activités de présélection, mais on n'en a pas fait mention pour cet indicateur parce que le ministère n'avait pas entrepris ces activités lui-même. Cependant, les résultats indiquent que dans certains ministères, un bon nombre d'activités d'ÉE ont lieu avant que ne soit entrepris l'examen préalable. Dans l'un des ministères, les activités relatives à l'ÉE ont été entreprises avant le processus d'examen préalable dans 73 % des cas et dans un autre ministère, dans 56 % des cas. Ces activités comprennent souvent des rapports d'ÉE pour un projet en particulier ou un projet connexe, ou une lettre d'intention. La plupart des ministères fournissent peu de précisions sur le type d'activités entreprises et n'indiquent pas à quelle étape précise de l'examen préalable les activités d'ÉE ont eu lieu.

Indicateur 2 : L'AR et l'AF ont été identifiées au commencement du processus conformément aux règlements du Service de la coordination fédérale.

L'identification des AR et des AF a été effectuée au commencement du processus dans 87 % de tous les examens préalables examinés. Ce pourcentage aurait pu être plus élevé, mais on hésitait sur la façon d'interpréter cet indicateur, étant donné que certains des ministères représentant la seule autorité responsable ont répondu que les règlements du Service de la coordination fédérale ne s'appliquaient pas à leur cas, au lieu de répondre qu'ils constituaient, de fait, l'unique autorité responsable et qu'ils étaient identifiés au commencement du processus.

	AR et AF identifiées au commencement du processus	
Ministères	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiées**
1	26	100
2	16	94
4	10	59
5	3	60
7	RI	96
8	RI	100
9	36	100
10	16	89
	Total : 107	Moyenne : 87 %

Commentaires : En ce qui à trait à la conformité, l'identification des AR et des AF au commencement du processus ne semblait pas causer de problèmes. Deux ministères ont indiqué que grâce à l'examen, ils se sont rendus compte qu'ils n'avaient pas suivi les règlements du service de la coordination fédérale. L'un de ces ministères a fait savoir qu'il chercherait à corriger la situation pour toutes les activités relatives à l'examen préalable au cours de la prochaine année.

3.2 Portée du projet pour les besoins de l'ÉE

Indicateur 3a : Déterminer la portée du projet dès le début pour les besoins de l'ÉE.

Les données indiquent que dans 81 % des examens préalables applicables étudiés, le portée du projet a été déterminée dès le début pour les besoins de l'ÉE.

	La portée du projet déterminée dès le début pour les besoins de l'ÉE	
Ministères	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	24	92
2	17	100
3	11	73
4	17	100
5	12	92
6	13	75
7	RI	96
8	RI	75
9	6	17
10	16	89
	Total : 116	Moyenne : 81 %

Commentaires : Déterminer la portée du projet ne semble pas causer de problèmes pour ce qui est de la conformité, mais on doit préciser davantage ce qu'on entend par « projet », comme l'indique la variabilité des réponses et des commentaires des évaluateurs. Plusieurs ministères ont cru que cet indicateur signifiait simplement qu'on avait commencé à déterminer la portée du projet, alors qu'il signifiait plutôt qu'on avait entrepris cette activité au commencement du processus d'ÉE.

Indicateur 3b : Documentation servant à déterminer la portée du projet

Quatre ministères n'ont pas fourni des renseignements en quantité suffisante pour qu'on puisse savoir si la portée déterminée pour le projet était appuyée par de la documentation. Cinquante-neuf pour cent des autres ministères s'appuyaient sur une documentation.

De façon générale, certains ministères ont cru que ces indicateurs signifiaient qu'on devait fournir de la documentation sur un sujet dans le rapport sur l'examen préalable lui-même, alors que d'autres ont cru qu'on ne devait fournir aucune documentation si celle-ci faisait déjà partie d'études à l'appui ou du dossier du projet. Par exemple, les demandes de licences et de renouvellement de licences comprennent généralement une description du projet qui en définit la portée.

Indicateur 3c : Évaluation de la nécessité du projet et des solutions de rechange à celui-ci.

Quatre ministères n'ont pas fourni suffisamment de renseignements pour savoir s'ils avaient évalué la nécessité du projet ou s'ils avaient envisagé des solutions de rechange. Soixante-neuf pour cent des autres ministères ont évalué la pertinence du projet et envisagé des solutions de rechange.

Commentaires : Cet indicateur ne pouvait s'appliquer dans le cas de nombreux examens préalables, car, il était évident ou bien que le projet devait se faire, ou bien qu'il n'entraînait aucune répercussion négative. Dans ces deux cas, il n'y avait par conséquent aucune raison d'envisager des solutions de rechange. Dans certains ministères, il se peut qu'on ne se soit pas penché sur la nécessité du projet ni sur les solutions de rechange lorsqu'il s'agissait de projets touchant les dispositions législatives et réglementaires désignées, étant donné la nature du processus d'autorisation. De plus, cet indicateur ne spécifiait pas que les solutions de rechange pouvaient comprendre des mesures différentes de mise en œuvre du projet.

3.3 Formation et compétences des praticiens

Indicateur 4a : Formation et compétences du praticien dans le processus d'ÉE.

Les résultats relatifs à cet indicateur ont été obtenus à partir d'un petit nombre d'examens préalables. Six ministères n'ont pas fourni suffisamment de renseignements pour qu'on puisse déterminer le nombre d'examens préalables et le pourcentage des examens préalables applicables; l'un des ministères n'a pas tenu compte de la plupart des éléments de cet indicateur. Dans le cas des autres ministères, 31 % des examens préalables étaient menés par un praticien qui avait suivi une formation officielle offerte par l'Agence. En moyenne, la moitié des praticiens ont suivi une formation officielle offerte par le ministère, et 44 % d'entre eux, en moyenne, ont suivi une formation officieuse offerte par le ministère.

	Formation des praticiens au processus d'ÉE de l'ACEE			
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage ayant suivi la formation officielle de l'Agence**	**Pourcentage ayant suivi la formation officielle du ministère**	**Pourcentage ayant suivi une formation informelle du ministère**
3	RI	0	RI	RI
4	17	82	RI	18
5	13	31	46	23
7	RI	0	0	0
8	RI	6	62	32
9	RI	RI	100	100
10	28	67	40	92
	Total : 58	Moyenne : 31 %	Moyenne : 50 %	Moyenne : 44 %

Commentaires : La question de la formation préoccupe sans aucun doute de nombreux ministères. Pour cet indicateur, les commentaires écrits constituent les renseignements les plus précieux. Deux des ministères mentionnent que certains praticiens croient que la formation qu'ils ont suivie était inadéquate pour effectuer des examens préalables, bien qu'ils aient reçu une formation officielle. D'autres ministères indiquent qu'une formation plus approfondie s'avère nécessaire pour effectuer une ÉE de qualité. Ils recommandent aussi que les praticiens acquièrent une meilleure connaissance de la Loi et des règlements, qui reste insuffisante. De plus, il faudrait offrir une formation mieux adaptée à chaque ministère ainsi qu'une formation continue en milieu de travail. Certains agents de l'environnement ne connaissaient pas le guide de l'AR ou ne l'utilisaient pas. L'un des ministères a souligné que le rôle et les obligations des coordonnateurs de l'ÉE devaient être mieux définis.

Une certaine confusion régnait sur le sens d'une formation « officielle » et « informelle ». Par ailleurs, la question de la compétence ne semblait pas poser de problèmes. Dans l'ensemble, les commentaires écrits indiquent que les praticiens possédaient les compétences nécessaires pour effectuer les examens préalables. Un bon nombre d'entre eux étaient eux-mêmes des spécialistes de l'environnement.

Indicateur 4b : Accès à un agent de l'environnement ou à un spécialiste du processus d'ÉE en temps opportun

Dans le cas de trois ministères, cet indicateur ne s'appliquait pas, principalement parce que le praticien était un spécialiste de l'ÉE et n'avait par conséquent pas besoin de consulter un tiers. L'un des ministères n'a pas fourni suffisamment de renseignements pour qu'on puisse

documenter cet indicateur et un autre n'a pas tenu compte de cet indicateur. Cependant, dans les cinq autres ministères, on rapporte un accès en temps opportun à des spécialistes de l'environnement et du processus d'ÉE dans 93 % des cas. De façon générale, on peut considérer qu'il ne s'agit pas d'une question qui pose des difficultés.

	Accès en temps opportun à un agent de l'environnement ou à un spécialiste du processus de l'ÉE	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	26	100
4	11	65
5	13	100
8	RI	100
10	0	100
	Total : 50	Moyenne : 93 %

3.4 Obstacles à l'ÉE

Indicateur 5a : Obstacles ou problèmes rencontrés pendant les examens préalables

Cinq ministères sur dix n'ont pas fourni des renseignements en quantité suffisante sur cet indicateur pour qu'on puisse déterminer les obstacles rencontrés pendant l'examen préalable. En se fondant sur les renseignements obtenus auprès des cinq autres ministères, les pourcentages d'examens préalables applicables pour lesquels les ressources insuffisantes se sont révélées un obstacle sont dus aux facteurs suivants :

- Ressources insuffisantes – 27 %
- Délais trop courts – 22 %
- Manque de connaissance de la Loi – 12 %
- Manque de connaissance des processus d'ÉE – 15 %
- Indisponibilité de l'expertise technique – 15 %
- Rupture de la collaboration avec les promoteurs de projets – 14 %
- Absence d'harmonisation fédérale, provinciale et territoriale – 12 %
- Influence et pression externes – 22 %

	Obstacles à l'ÉE						
	Pourcentage du nombre total d'examens préalables effectués						
Obstacles	Min. 3	Min. 4	Min. 5	Min. 7	Min. 9	Min. 10	Moyenne %
Ressources	73	35	33	0	14	6	27
Délais	73	24	0	0	8	24	22
Connaissance de la Loi	67	0	0	0	0	6	12
Connaissance des processus d'ÉE	67	0		0	0	6	15
Disponibilité de l'expertise technique	15	24	33	0	11	6	15
Collaboration avec les promoteurs de projets	13	24	33	0	8	6	14
Harmonisation féd., prov. et terr.	S/O	12	33	0	0	13	12
Influences externes	40	0	66	0	11	12	22

Commentaires : Bien que les résultats ne soient fondés que sur un petit nombre d'examens préalables, il est tout de même clair qu'aucun des facteurs mentionnés ne constituait un obstacle grave au déroulement des examens préalables. Selon ces résultats, les obstacles les plus fréquemment rencontrés étaient le manque de ressources et les délais trop courts. On fait aussi mention des influences politiques pour un certain nombre d'examens préalables. Les commentaires écrits par de nombreux ministères indiquent que ceux-ci considèrent l'un ou deux des obstacles suivants comme présentant le plus de problèmes : le manque de ressources, le manque de compréhension des processus d'ÉE et de connaissance de la Loi ainsi que la rupture de la collaboration avec les promoteurs de projets.

Indicateur 6 : Projet assujetti à un autre régime d'évaluation environnementale : évalué selon un processus harmonisé ou des processus distincts.

Peu d'examens préalables ou de projets ont dû subir un autre processus d'ÉE (24 au total), et le cas échéant, 75 % de ces processus ont été harmonisés avec le processus de l'ACEE.

	Régime d'ÉE autre : Examens préalables harmonisés avec le processus de l'ACEE	
Ministères	**Nombre d'examens préalables applicables avec processus séparé**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	4	100
2	1	100
3	5	33
4	7	41
9	1	100
10	6	
	Total : 24	Moyenne : 75 %

Commentaires : Étant donné le faible nombre de projets soumis à plus d'un régime d'ÉE, ou du moins quand on en faisait mention, nous ne pouvons en tirer de conclusions probantes. Cependant, il semble que dans la majorité des cas où cela se produit, les processus sont harmonisés.

3.5 Communications et consultations publiques

Indicateur 7 : Consultations de spécialistes à l'extérieur du ministère

Dans l'ensemble, on semble avoir tenu compte de cet indicateur, bien que la plupart des ministères l'aient appliqué à tous leurs examens préalables plutôt qu'uniquement aux examens préalables de moyenne et de grande envergure. Sur 104 examens préalables, on a consulté des experts à l'extérieur du ministère pour 82 % des examens préalables applicables.

	Consultations de spécialistes à l'extérieur du ministère	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	26	100
2	4	33
3	7	67
4	12	80
5	9	100
6	17	77
7	RI	100
8	RI	95
9	13	81
10	16	89
	Total : 104	Moyenne : 82 %

Commentaires : Les résultats indiquent qu'on demande conseil à l'extérieur du ministère dans un fort pourcentage des examens préalables. Des entrevues réalisées auprès des représentants du ministère révèlent que dans le cas d'au moins un ministère, de nombreuses AF invitées à participer aux examens préalables en sont incapables à cause de leurs propres contraintes de temps.

Indicateur 8a : Évaluation de la pertinence de tenir une consultation publique.

Dans 80 % des 126 examens préalables auxquels cet indicateur s'applique, on a envisagé la nécessité d'effectuer une consultation publique.

	Évaluation de la pertinence de tenir une consultation publique	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	26	100
2	16	94
3	8	53
4	11	73
5	5	100
6	13	100
7	RI	0
8	RI	100
9	32	90
10	15	88
	Total : 126	Moyenne : 80 %

Commentaires : En règle générale, une consultation publique est envisagée au début des examens préalables. On envisagera aussi l'étendue de la consultation publique et l'opportunité de cette consultation. Dans certains cas, un avis public standard est automatiquement publié, ce qui signifie que la consultation publique a été envisagée. Il reste à savoir si cette forme de consultation est appropriée et opportune. Des entrevues indiquent qu'on envisage généralement une consultation publique pour les examens préalables de moyenne et de grande envergure, et pour un certain nombre des examens préalables de petite envergure.

Indicateur 8b : Documentation relative à l'évaluation de la pertinence de tenir une consultation publique

Dans 75 % des examens préalables applicables, la pertinence de tenir une consultation publique est documentée. Étant donné la nature de leur travail, certains ministères participent plus que d'autres à des consultations officieuses auprès des groupes communautaires. Il est normal qu'il n'y ait pas de comptes rendus de ces consultations.

Indicateur 9 : Efforts pour informer le public et pour obtenir une rétroaction

Cet indicateur devait être appliqué aux examens préalables de projets de moyenne et de grande envergure, mais de nombreux ministères l'ont appliqué à tous leurs examens préalables. Dans

41 % des examens préalables applicables, on a tenté d'informer le public et de solliciter une rétroaction.

	Efforts pour informer le public et solliciter une rétroaction	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	2	8
2	4	36
3	6	40
4	2	29
5	5	100
6	10	45
7	RI	0
9	11	71
10	7	41
	Total : 47	Moyenne : 41 %

Commentaires : On a obtenu très peu de renseignements concernant les méthodes de consultation utilisées. Comme nous l'avons mentionné précédemment, pour obtenir certains permis, il était nécessaire de publier un avis public.

3.6 Détermination et évaluation des effets sur l'environnement

Dans cette série d'indicateurs, on a tout d'abord demandé aux répondants si des méthodes officielles avaient été utilisées pour déterminer les effets sur l'environnement et si ces méthodes étaient documentées. Dans les cas où l'on n'avait pas utilisé de méthodes officielles, on demandait aux répondants d'indiquer de quelle façon on avait cerné les effets potentiels sur l'environnement. On a aussi demandé aux répondants si l'on avait tenu compte des effets cumulatifs et si on les avait documentés.

Indicateur 10a : Proportion des cas où une méthode officielle a été utilisée comme base pour déterminer tous les effets possibles sur l'environnement.

Au total, dix ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, une moyenne de 64 % du total des examens préalables (96 examens préalables applicables) effectués par les ministères utilisent une méthode officielle. Cependant, il est important de mentionner que deux ministères n'ont pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais ils ont indiqué le

pourcentage du nombre total d'examens préalables effectués avec une méthode officielle. Ces résultats sont résumés dans le tableau suivant.

	Occurrence de l'utilisation d'une méthode officielle	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total des examens préalables étudiés**
1	25	96
2	15	94
3	4	27
4	9	100
5	1	20
6	19	83
7	RI	10
8	10	36
9	RI	100
10	13	72
	Total : 96	Moyenne : 64 %

Commentaires : Les ministères font état d'une importante variabilité (10 % à 100 %) dans l'utilisation d'une méthode officielle pour définir les effets sur l'environnement. Six ministères utilisent une méthode officielle dans 72 % ou plus de leurs examens préalables, alors que quatre ministères utilisent une méthode officielle dans 36 % ou moins de leurs examens préalables. Les méthodes officielles comprennent un système de gradation positif/négatif, des matrices et des listes de vérification. On constate aussi que tous ne s'entendent pas sur le sens de « méthode officielle ». En effet, il est évident dans les commentaires des répondants que le terme « officielle » n'est pas utilisé de façon uniforme. Cette situation peut expliquer une certaine variabilité dans les résultats.

Indicateur 10b : Documentation de la méthode officielle

Huit ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, une moyenne de 69 % des examens préalables totaux (80 examens préalables applicables) effectués par les ministères indiquaient l'utilisation d'une méthode officielle. Cependant, il importe de mentionner qu'un ministère n'a pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais il a toutefois fourni un pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés où une méthode officielle était documentée.

	Documentation indiquant l'utilisation d'une méthode officielle	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	25	96
2	15	100
3	2	13
4	7	78
5	1	20
6	19	83
8	RI	100
10	11	65
	Total : 80	Moyenne : 69 %

Commentaires : Comme dans le cas de l'indicateur 10a, on note chez les ministères une variabilité importante (de 13 % à 100 %) dans la documentation relative aux méthodes officielles. Le manque d'homogénéité dans l'interprétation du terme « officielle » pour cet indicateur pourrait expliquer au moins une partie de la variabilité des résultats pour cet indicateur, tout comme pour l'indicateur 10a. Il est curieux de constater que six ministères ont documenté la méthode officielle dans plus de 65 % des examens préalables, alors que deux ministères ont documenté la méthode officielle dans moins de 20 % des examens préalables. À moins qu'on ait mal compris la question, il est étrange que ces deux ministères se soient donné la peine d'utiliser une méthode officielle et aient omis de la documenter dans 80 % ou plus des examens préalables.

Indicateur 10c : Autres approches utilisées pour identifier les effets potentiels sur l'environnement quand aucune méthode officielle n'était utilisée.

Seuls deux ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, quand aucune méthode officielle n'était utilisée, on a fait appel à d'autres approches pour identifier les effets prévus sur l'environnement pour une moyenne de 90 % (13 examens préalables) des autres examens préalables évalués par les ministères.

	Autres approches utilisées	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total des examens préalables étudiés**
2	2	100
10	11	79
	Total : 13	Moyenne : 90 %

Commentaires : En réunissant les résultats pour les indicateurs 10a et 10c, on voit clairement que chaque ministère utilise une méthode pour identifier les effets potentiels sur l'environnement : une méthode officielle ou d'autres approches comme l'exercice du « jugement professionnel » pour reprendre les mots d'un répondant de l'un des ministères. Dans la plupart des cas, ces méthodes ont été utilisées et documentées.

Indicateur 11a : Proportion des cas où l'on a tenu compte des effets cumulatifs.

Dix ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, une moyenne de 61% (174 examens préalables applicables) du nombre total des examens préalables étudiés par les ministères ont tenu compte des effets cumulatifs. Deux ministères n'ont pas fait mention du nombre d'examens préalables applicables, mais ils ont indiqué le pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés dans lesquels on a tenu compte des effets cumulatifs.

	Effets cumulatifs considérés	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	98	98
2	17	0
3	6	40
4	5	31
5	5	100
6	8	89
7	RI	10
8	RI	100
9	19	53
10	16	89
	Total : 174	Moyenne : 61 %

Commentaires : Les réponses très variables d'un ministère à l'autre relatives aux effets cumulatifs (0 à 100 %) offrent plusieurs possibilités d'interprétation. Premièrement, il semble que certains ministères ne comprennent pas encore pleinement les raisons d'évaluer les effets cumulatifs sur l'environnement, ni n'en mesurent l'importance. Quelques ministères évaluent rarement les effets cumulatifs sur l'environnement. Dans leurs commentaires, plusieurs ministères ont indiqué ne pas avoir tenu compte des effets cumulatifs sur l'environnement pour les projets de petite envergure, ce qui peut se justifier du point de vue de la gestion. Toutefois, la Loi exige l'évaluation des effets cumulatifs, quelle que soit l'envergure des projets.

On trouve une autre explication possible de la grande différence entre les réponses des différents ministères : ceux qui, selon les réponses au questionnaire, ont respecté la Loi en connaîtraient les prescriptions et tenteraient de s'y conformer à un haut degré, même si la qualité de l'évaluation des effets cumulatifs sur l'environnement puisse être mise en doute pour certains projets. On note également de mauvaises interprétations du terme « cumulatif ». Certains répondants évaluent les effets cumulatifs dans le temps tandis que d'autres les évaluent dans l'espace. Un ministère indique que la totalité de ses praticiens et de ses gestionnaires croient qu'il est nécessaire d'améliorer l'évaluation des effets cumulatifs et d'offrir une formation pour mieux effectuer cette tâche.

Indicateur 11b : Documentation indiquant que l'on a tenu compte des effets cumulatifs.

Huit ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, on a documenté les recherches sur les effets cumulatifs dans un moyenne de 76 % (148 examens préalables applicables) du nombre total des examens préalables examinés par les ministères. L'un des ministères n'a pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais il a donné le pourcentage du nombre total d'examens préalables effectués où l'on a tenu compte des effets cumulatifs.

	Documentation sur les effets cumulatifs	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	98	98
2	17	100
3	6	40
4	4	50
5	3	60
6	8	89
8	RI	100
10	12	71
	Total : 148	Moyenne : 76 %

Commentaires : Les résultats pour cet indicateur témoignent des efforts louables des ministères afin de corroborer les évaluations des effets cumulatifs sur l'environnement qui ont été entreprises.

3.7 Atténuation des effets

En ce qui concerne l'atténuation des effets, on a demandé aux répondants si on avait évalué les effets prévus sur l'environnement dans l'optique de s'en servir comme base pour déterminer s'il faut prendre des mesures d'atténuation. On voulait également savoir si l'approche et les résultats de l'évaluation étaient documentés. On a ensuite demandé aux répondants si une méthode précise avait été utilisée pour cette évaluation. En présumant qu'on ne s'était pas servi d'une telle évaluation des effets, on a demandé aux répondants si on avait identifié les mesures d'atténuation pour tous les effets négatifs prévus. Puis, on a demandé aux répondants si l'on prévoyait des effets résiduels importants et s'ils étaient documentés. Enfin, on a demandé si on s'était assuré que des mesures d'atténuation seraient appliquées, et le cas échéant, lesquelles.

Indicateur 12A : Proportion des cas où les effets prévus sur l'environnement ont été évalués dans le but de s'en servir pour déterminer s'il était nécessaire de prendre des mesures d'atténuation.

Neuf ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, une moyenne de 61 % du nombre total des examens préalables (74 % des examens préalables applicables) effectués par les ministères ont été évalués dans le but de s'en servir pour déterminer la pertinence de mesures d'atténuation des effets là où ils étaient prévus. Deux des ministères n'ont pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais ont toutefois fourni un pourcentage du nombre total d'examens préalables effectués, où l'évaluation des effets prévus sur l'environnement a servi à déterminer s'il fallait prendre des mesures d'atténuation.

	Pertinence de l'atténuation selon l'évaluation des effets sur l'environnement	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	25	96
2	17	100
3	8	53
4	9	100
5	0	0
6	3	14
7	RI	10
8	RI	100
10	12	75
	Total : 74	Moyenne : 61 %

Commentaires : On constate encore une fois une variation importante (10 % à 100 %) dans l'évaluation des effets prévus sur l'environnement pour les besoins des mesures d'atténuation. Cinq ministères sur neuf ont utilisé un système d'évaluation pour réaliser au moins 75 % de leurs examens préalables, alors que quatre ministères ont utilisé un système d'évaluation pour moins de 53 % de leurs examens préalables. Cette différence s'explique en partie : certains ministères tentent d'appliquer des mesures d'atténuation pour tous les effets négatifs sur l'environnement; aussi, l'un des ministères n'utilise aucun système d'évaluation pour déterminer les effets sur l'environnement. Une autre explication possible de cette variation : les ministères ne sont pas tenus légalement d'effectuer de telles évaluations.

Indicateur 12b : Documentation sur la méthode d'évaluation

Cinq ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, une moyenne de 74 % (36 examens préalables applicables) sur le nombre total des examens préalables examinés par les ministères fournissent de la documentation sur la méthode d'évaluation utilisée. L'un des

ministères n'a pas indiqué le nombre d'examens préalables applicable, mais il a indiqué le pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés où l'on a documenté la méthode d'évaluation.

	Documentation sur la méthode d'évaluation	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
2	14	93
3	5	33
4	7	78
8	RI	100
10	10	67
	Total : 36	Moyenne : 74 %

Commentaires : Les ministères qui ont utilisé une méthode d'évaluation ont, pour une large part, documenté leur approche et les résultats obtenus.

Indicateur 12C : Proportion de ces cas où la méthode utilisée pour déterminer les effets négatifs était présentée :

Seuls deux ministères ont été en mesure de fournir des renseignements pour cet indicateur (19 examens préalables au total); nous ne disposons donc pas de suffisamment de données pour présenter un tableau ou des commentaires.

Indicateur 13 : Proportion des autres cas (sans évaluation) où l'on a défini des mesures d'atténuation pour tous les effets négatifs prévus.

Six ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, des mesures d'atténuation pour tous les effets négatifs prévus ont été prises dans une moyenne de 60 % du total des autres examens préalables (79 examens préalables applicables) effectués par les ministères. L'un des ministères n'a pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais il a donné un pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés où les mesures d'atténuation ont été identifiées.

	Autres cas où des mesures d'atténuation ont été identifiées	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
3	7	7
5	8	62
6	18	100
7	RI	0
9	33	92
10	13	100
	Total : 79	Moyenne : 60 %

Commentaires : Les résultats de cet indicateur montrent que, dans l'ensemble, des mesures d'atténuation ont été identifiées pour tous les effets négatifs prévus par tous les ministères participants, sauf un.

Indicateur 14 : Proportion des cas où les effets résiduels importants ont été prévus

Neuf ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, on a prévu des effets résiduels importants dans une moyenne de 9 % (10 examens préalables applicables) du nombre total des examens préalables effectués par les ministères. L'un des ministères n'a pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais il a donné un pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés où l'on a prévu des effets résiduels importants.

	Effets résiduels importants prévus	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
2	2	12
3	2	15
4	3	18
5	0	0
6	0	0
7	RI	10
8	0	0
9	0	0
10	3	23
	Total : 10	Moyenne : 9 %

Commentaires : Les effets résiduels importants sur l'environnement (après atténuation des effets) ont de manière générale été prévus dans 23 % ou moins des examens préalables effectués par les neuf ministères qui ont présenté un rapport. Il n'est pas surprenant que ces pourcentages soient faibles. La Loi exige de renvoyer à un médiateur ou une commission d'examen tout projet où des effets négatifs importants sur l'environnement sont probables, en tenant compte de la mise en application des mesures d'atténuation. Ces pourcentages seraient tous à 0 s'il existait une parfaite conformité à la Loi. Or, tous ces pourcentages ne sont pas à 0, ce qui implique que certains projets soumis à des examens préalables auraient probablement dû être renvoyés à un médiateur ou à une commission d'examen public. On pourrait également expliquer ces pourcentages si certains répondants avaient mal compris le terme « résiduel » et avaient mentionné des effets négatifs importants sur l'environnement avant, et non après, la mise en application des mesures d'atténuation.

Indicateur 15 : Proportion des examens préalables de moyenne et de grande envergure pour lesquels on s'est assuré que les mesures d'atténuation avaient été réellement mises en application.

Dix ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, dans une moyenne de 49 % (63 examens préalables applicables) du total des examens préalables de moyenne et de grande envergure examinés par les ministères, on s'est assuré que les mesures d'atténuation ont réellement été mises en application. Deux des ministères n'ont pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais ils ont fourni un pourcentage du nombre total des examens

préalables de moyenne et de grande envergure évalués pour lesquels on s'est assuré que les mesures d'atténuation ont réellement été mises en application.

	Mesures prises pour s'assurer que les mesures d'atténuation ont été mises en application	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	1	2
2	12	100
3	8	53
4	5	83
5	6	75
6	7	54
7	RI	10
8	RI	50
9	16	0
10	8	62
	Total : 63	Moyenne : 49 %

Commentaires : Ces données indiquent une grande variabilité entre les ministères en ce qui a trait aux mesures prises permettant de s'assurer que les mesures d'atténuation sont mises en application pour les projets de moyenne et de grande envergure. Cette situation reflète peut-être la différence des priorités entre les ministères. Cependant, il est discutable que pour posséder un programme d'évaluation environnemental efficace, tous les ministères doivent, sur une base périodique, déterminer si les mesures d'atténuation ont été mises en application, au moins dans le cas des projets de moyenne et de grande envergure. Il se peut aussi que certains répondants aient confondu « mesures prises pour s'assurer que les mesures d'atténuation sont réellement appliquées » et « mesures de suivi ».

3.8 Réactions aux décisions prises dans le cadre du projet

On a demandé aux répondants si le public se préoccupait toujours des effets sur l'environnement à la suite des décisions prises dans le cadre de l'examen préalable.

Indicateur 16 : Proportion des examens préalables pour lesquels le public demeure préoccupé au sujet des effets sur l'environnement à la suite des décisions prises dans le cadre de l'examen.

Neuf ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, dans une moyenne de 20 % (28 examens préalables applicables) du total des examens préalables effectués par les ministères, le public s'inquiétait encore à propos des effets sur l'environnement après les décisions prises dans le cadre des examens préalables. Deux des ministères n'ont pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais ils ont fourni le pourcentage du nombre total des examens évalués qui rendaient compte d'une situation qui préoccupait encore le public quant aux effets environnementaux possibles, même après qu'on ait pris des décisions à ce sujet.

	Public préoccupé après les décisions	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	1	4
2	16	100
3	4	27
4	0	0
5	2	13
7	RI	0
8	RI	0
9	5	38
10	0	0
	Total : 28	Moyenne : 20 %

Commentaires : Les différences entre les réponses des neuf ministères sont frappantes. En effet, cinq ministères notent que le public s'inquiétait rarement ou jamais à la suite des décisions prises dans le cadre des examens préalables, ou qu'ils n'en avaient pas connaissance. Trois ministères ont constaté de telles inquiétudes pour 13 % à 38 % des projets et un ministère a déclaré que le public continuait à s'inquiéter pour l'ensemble des seize projets. La valeur de cet indicateur a été mise en doute par certains répondants qui pensent qu'il est difficile pour les ministères d'évaluer le niveau d'inquiétude du public une fois que les décisions ont été rendues. Par exemple, on n'a pas évalué cette inquiétude par des moyens ciblés comme un vote, des lettres, des appels téléphoniques et des messages électroniques du public.

3.9 Rapport

Les indicateurs qui suivent traitent des questions relatives à la production de rapports. On a demandé aux répondants si les rapports d'examens préalables fournissaient des renseignements acceptables en ce qui à trait à ce qui suit : la description du projet; la description de l'environnement; le sommaire des effets sur l'environnement et leur importance; la description

des mesures d'atténuation pour les effets négatifs importants; la description des exigences relatives au suivi. On a ensuite demandé aux répondants si le tiers d'entre eux pouvaient évaluer l'examen préalable en se servant des rapports d'examens préalables. Enfin, on a demandé aux répondants s'ils croyaient avoir respecté les exigences de la Loi.

Indicateur 17a : Proportion de cas où les rapports d'examens préalables ont fourni de bons renseignements sur chacun des éléments suivants, ou proposaient au moins des sources d'information : i) description du projet; ii) description de l'environnement; iii) sommaire des effets sur l'environnement et leur importance; iv) description des mesures d'atténuation pour les effets négatifs importants; v) description des exigences relatives au suivi.

i) Description du projet

Dix ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, une moyenne de 89 % du total des examens préalables (155 examens préalables applicables) effectués par les ministères présentaient une description de projet adéquate. Deux des ministères n'ont pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais ont fourni le pourcentage du nombre total d'examens préalables effectués qui présentaient une description du projet.

	Description du projet	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	26	100
2	17	100
3	11	73
4	15	88
5	12	93
6	23	100
7	RI	42
8	RI	100
9	33	92
10	18	100
	Total : 155	Moyenne : 89 %

Commentaires : Neuf ministères ont fourni des rapports d'examens préalables qui décrivaient le projet de façon satisfaisante. Un des ministères n'a fourni des renseignements pertinents que dans 42 % des rapports d'examens préalables. Comme pour les autres indicateurs de cette série, les ministères répondants ont pu interpréter différemment la notion de « description adéquate » ou « satisfaisante »

ii) Description de l'environnement

Neuf ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, une moyenne de 75 % du total des examens préalables (113 examens préalables applicables) effectués par les ministères présentaient une description satisfaisante de l'environnement. Deux des ministères n'ont pas indiqué le nombre d'examens préalables, mais ils ont fourni le pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés présentant une description de l'environnement.

	Description de l'environnement	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	26	100
2	17	100
4	11	65
5	9	69
6	9	39
7	RI	42
8	RI	100
9	23	64
10	18	100
	Total : 113	Moyenne : 75 %

Commentaires : On retrouve une plus grande variabilité entre les ministères en ce qui a trait à une description satisfaisante de l'environnement qu'en ce qui a trait à une description satisfaisante du projet. Deux ministères ont fourni une description satisfaisante de l'environnement dans 100 % des examens préalables, alors que cinq ministères ont fourni une description satisfaisante du projet. Les sept autres ministères ont fourni une description satisfaisante de l'environnement dans 39 % à 64 % des rapports d'examens préalables.

iii) Sommaire des effets sur l'environnement et leur importance

Dix ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, une moyenne de 83 % du total des examens préalables (141 examens préalables applicables) examinés par les ministères comprenaient un sommaire satisfaisant des effets sur l'environnement et leur importance. Deux ministères n'ont pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais ils ont fourni le pourcentage du nombre total d'examens préalables effectués qui comprenaient un sommaire des effets sur l'environnement et leur importance.

	Sommaire des effets sur l'environnement et leur importance	
Ministère	**Nombre d'examen préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	26	100
2	17	100
3	6	40
4	14	82
5	13	100
6	21	91
7	RI	42
8	RI	100
9	26	72
10	18	100
	Total : 141	Moyenne : 83 %

Commentaires : Les rapports des examens préalables de huit ministères fournissent (au moins 72 %) un sommaire satisfaisant des effets sur l'environnement et leur importance, et deux ministères fournissent des renseignements satisfaisants à cet égard dans 40 % et 42 % des examens préalables, respectivement. Ces deux derniers résultats sont inquiétants, étant donné que l'évaluation de l'importance des effets environnementaux dans l'examen préalable est le facteur principal permettant de décider si un projet devrait être soumis à un examen public.

iv) Description des mesures d'atténuation pour les effets négatifs importants

Dix ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, une moyenne de 84 % du total des examens préalables (144 examens préalables applicables) effectués par les ministères présentaient une description satisfaisante des mesures d'atténuation pour les effets négatifs importants. Deux ministères n'ont pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais ont fourni le pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés qui comprenaient une description des mesures d'atténuation pour les effets négatifs importants.

	Description des mesures d'atténuation pour les effets négatifs importants	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	26	100
2	17	100
3	6	40
4	14	93
5	10	77
6	17	90
7	RI	42
8	RI	100
9	36	100
10	18	100
	Total : 144	Moyenne : 84 %

Commentaires : Les rapports d'examens préalables de huit ministères (au moins 77 %) fournissent une description satisfaisante des mesures d'atténuation pour les effets négatifs importants et deux ministères fournissent des renseignements satisfaisants à cet égard pour 40 % et 42 % des examens préalables, respectivement.

v) Définition des exigences en matière de suivi

Dix ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, une moyenne de 49 % du nombre total des examens préalables (77 examens préalables applicables) examinés par les ministères définissaient de façon satisfaisante les exigences relatives au suivi. Deux des ministères n'ont pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais ils ont donné le pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés qui définissent les exigences relatives au suivi.

	Définition des exigences relatives au suivi	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total des examens préalables applicables**
1	6	23
2	12	80
3	6	40
4	7	78
5	5	56
6	9	39
7	RI	42
8	RI	2
9	21	58
10	11	69
	Total : 77	Moyenne : 49 %

Commentaires : La qualité des renseignements sur les exigences relatives au suivi varie considérablement d'un ministère à l'autre (entre 2 % et 80 %). La Loi exige qu'une autorité soit responsable de l'élaboration d'un programme de suivi uniquement quand l'AR le juge nécessaire. Une grande partie de cette variabilité dans la description des exigences relatives au suivi est peut-être attribuable aux différences entre les types de projets des ministères, et aux différences de point de vue sur la pertinence des programmes de suivi pour les différents types de projet.

Selon cet indicateur, il semble que de nombreux ministères prennent au sérieux leur obligation d'élaborer des programmes de suivi et de fournir des renseignements satisfaisants sur ces programmes.

Indicateur 17b : Proportion des examens préalables où un tiers peut se fier aux rapports d'examens préalables pour évaluer si l'examen préalable répond aux exigences.

Sept ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, une moyenne de 79 % du nombre total d'examens préalables (57 examens préalables applicables) effectués par les ministères constituaient une bonne base pour l'évaluation par un tiers. Deux des ministères n'ont pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais ils ont fourni le pourcentage du nombre total d'examens préalables effectués sur lesquels un tiers pouvaient baser leur évaluation.

	Rapport d'examens préalables fiables pour l'évaluation par un tiers	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
2	17	100
4	16	94
5	5	100
6	8	35
7	RI	50
8	RI	75
10	11	100
	Total : 57	Moyenne : 79 %

Commentaires : Cinq des ministères répondants considéraient que la plupart (sinon tous) des rapports d'examens préalables constituaient une bonne base pour une évaluation par un tiers, alors que deux ministères, selon les résultats, considéraient que seulement 35 % et 50 % respectivement constituaient une bonne base pour une évaluation par un tiers. Cependant, il faut mentionner que la tranche de 35 % provenait d'un ministère où un évaluateur externe avait effectué l'évaluation, alors que la plupart des ministères avaient effectué une auto-évaluation.

Indicateur 17c : Proportion des examens préalables où le praticien pense avoir répondu aux exigences de la Loi et considère que les conclusions et les recommandations du rapport d'examens préalables sont valables et importants.

Six ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, dans une moyenne de 92 % du nombre total d'examens préalables (57 examens préalables applicables) effectués par les ministères, le praticien croyait avoir respecté les prescriptions de la Loi. Deux des ministères n'ont pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais ils ont fourni le pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés où le praticien croyait avoir respecté les exigences de la Loi.

	Le praticien a respecté les prescriptions de la Loi	
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables effectués**
2	17	100
4	17	100
5	5	100
7	RI	50
8	RI	100
10	18	100
	Total : 57	Moyenne : 92 %

Commentaires : Les répondants de cinq ministères participants croient que le processus d'examen et tous les rapports d'examens préalables (100 %) respectent les prescriptions de la Loi et que les conclusions et recommandations du rapport d'examens sont valables et importantes. Les répondants de l'un des ministères n'ont manifesté cette confiance que pour 50 % des examens préalables.

Ces résultats ne sont pas surprenants, étant donné qu'un répondant ne déclarera pas aisément que les examens préalables effectués sous sa responsabilité ne répondent pas aux normes minimales prescrites par la Loi.

3.10 Procédures de suivi

En ce qui concerne les procédures de suivi, on a demandé aux répondants si l'on a indiqué que le suivi faisait partie intégrante des examens préalables de moyenne et de grande envergure afin de vérifier l'exactitude des prédictions effectuées lors de l'ÉE ou pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation. On leur a aussi demandé s'il était recommandé d'effectuer le suivi par d'autres moyens, et, enfin, si le rapport sur l'examen préalable faisait mention des mesures prises pour assurer le suivi.

Indicateur 18a : Proportion des examens préalables de moyenne et de grande envergure où l'on a indiqué que le suivi faisait partie intégrante de l'examen préalable afin de vérifier la précision des prédictions de l'ÉE.

Neuf ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, dans une moyenne de 29 % du nombre total d'examens préalables de grande et de moyenne envergure évalués par les ministères (22 examens préalables applicables), on a spécifié que le suivi faisait partie intégrante de l'examen préalable permettant de vérifier l'exactitude des prédictions de l'ÉE. Deux des ministères n'ont pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais ils ont fourni le pourcentage du nombre total d'examens préalable de moyenne et de grande envergure effectués

et où l'on avait spécifié que le suivi faisait partie intégrante de l'examen préalable permettant de vérifier l'exactitude des prédictions de l'ÉE.

Mention du suivi dans l'examen préalable afin de vérifier l'exactitude des prédictions de l'ÉE		
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	0	0
2	6	38
3	6	40
4	0	0
5	1	20
7	RI	100
8	RI	3
9	7	44
10	2	20
	Total : 22	Moyenne : 29 %

Commentaires : Les ministères ont fait mention des programmes de suivi servant à vérifier l'exactitude des prédictions dans moins de 45 % des examens préalables. Un seul ministère a mentionné les programmes de suivi dans 100 % des examens préalables. Nous l'avons déjà suggéré : ces résultats sont assez positifs, étant donné que la Loi n'oblige l'élaboration des programmes de suivi que si l'autorité responsable les recommande. L'un des ministères a toutefois indiqué que ses programmes de suivi s'étendaient sur une période trop courte et manquaient de précision.

Indicateur 18b : Proportion des examens de moyenne et de grande envergure où l'on fait mention que le suivi fait partie intégrante de l'examen préalable afin d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation.

Huit ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, dans une moyenne de 49 % du nombre total des examens préalables de moyenne et de grande envergure effectués par les ministères (42 examens préalables applicables), on indique que le suivi fait partie intégrante de l'examen préalable afin d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation. Deux des ministères n'ont pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais ils ont fourni le pourcentage du nombre total d'examens préalables de moyenne et de grande envergure examinés où l'on avait indiqué que le suivi faisait partie intégrante de l'examen préalable afin d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation.

Suivi mentionné dans l'examen préalable pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation		
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	2	4
2	8	53
3	6	40
4	1	6
7	RI	100
8	RI	3
9	16	100
10	9	82
	Total : 42	Moyenne : 49 %

Commentaires : Pour ce qui est de la mention de programmes de suivi permettant d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation, les résultats ont été grandement variables (3 % à 100 %). Comme dans le cas de l'indicateur précédent, ces résultats sont assez positifs étant donné que la Loi stipule que l'élaboration de programmes de suivi est à la discrétion de l'autorité responsable.

Indicateur 18c : Proportion des autres examens préalables de moyenne et de grande envergure où il était nécessaire d'effectuer un suivi par d'autres moyens.

Sept ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, dans une moyenne de 52 % du nombre total des autres examens préalables de moyenne et de grande envergure examinés par les ministères (22 examens préalables applicables), il était nécessaire de faire le suivi par d'autres moyens. L'un des ministères n'a pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais il a fourni le pourcentage du nombre total des autres examens préalables de moyenne et de grande envergure examinés où il fallait faire le suivi par d'autres moyens.

Suivi nécessaire par d'autres moyens		
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables effectués**
2	3	30
4	3	18
5	9	100
7	RI	100
9	0	0
10	7	64
	Total : 22	Moyenne : 52 %

Commentaires : Les résultats pour cet indicateur varient grandement (de 0 % à 100 %), mais cela peut s'expliquer par le fait que certains ministères travaillent en étroite collaboration avec d'autres ministères ou gouvernements dont certains exigent un suivi et d'autres, pas.

Indicateur 18d : Proportion de ces cas où l'on fait mention du suivi dans les rapports d'examens préalables :

Il n'y a pas suffisamment de renseignements pour présenter un tableau dans le cas de cet indicateur. En effet, un seul ministère a fourni les données nécessaires. Ses réponses se fondaient sur six examens préalables qui indiquent qu'en moyenne, 75 % du nombre total des rapports d'examens préalables applicables de moyenne et de grande envergure faisaient mention du suivi.

Il faut plus de renseignements pour comprendre pourquoi la réponse à cet indicateur est si faible. En présumant que bon nombre d'autorités responsables se donnent la peine de faire mention des programmes de suivi dans un pourcentage relativement important des projets examinés, la question est de savoir pourquoi la documentation relative à de tels programmes ne pouvait être incluse dans les rapports d'examens préalables.

3.11 Exécution des évaluations environnementales

Cette série d'indicateurs vise les questions relatives à l'accès du public à l'information et au temps requis pour effectuer les examens préalables. On a d'abord voulu savoir si des registres publics avaient été mis en place pour les examens préalables. Puis, on a demandé si les examens préalables étaient inscrits dans l'Index fédéral des évaluations environnementales (IFÉE). On a demandé à certains répondants si ces examens étaient consignés avant les décisions prises dans le cadre de l'examen, au moment des décisions ou longtemps après. Enfin, on a demandé aux répondants d'estimer le temps nécessaire pour effectuer les examens préalables pour les projets de petite, de moyenne et de grande envergure, ainsi que le nombre de jours par praticiens nécessaire.

Indicateur 19a : Proportion des cas inscrits dans l'Index fédéral des évaluations environnementales avant que ne soient rendues les décisions de l'examen préalable.

Huit ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, en moyenne 47 % du nombre total des examens préalables examinés par les ministères (54 examens préalables applicables) ont été inscrits dans l'Index avant que ne soient rendues les décisions prises dans le cadre de l'examen préalable. L'un des ministères n'a pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais il a fourni le pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés inscrits dans l'Index avant que ne soient rendues les décisions prises dans le cadre de l'examen.

Indicateur 19b : Proportion des cas inscrits dans l'Index au moment des décisions prises dans le cadre de l'examen.

Sept ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, en moyenne 12 % du nombre total d'examens préalables étudiés par les ministères (18 examens préalables applicables) ont été

inscrits dans l'Index au moment où ont été rendues les décisions prises dans le cadre de l'examen. L'un des ministères n'a pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais il a donné le pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés inscrits dans l'Index au moment où a été ont rendues les décisions prises dans le cadre de l'examen.

Indicateur 19c : Proportion des cas inscrits dans l'Index longtemps après les décisions prises dans le cadre de l'examen.

Sept ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, en moyenne 25 % du nombre total des examens préalables examinés par les ministères (33 examens préalables applicables) ont été inscrits dans l'Index longtemps après les décisions prises dans le cadre de l'examen. L'un des ministères n'a pas indiqué le nombre d'examens préalables applicables, mais il a fourni le pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés inscrits dans l'Index longtemps après les décisions prises dans le cadre de l'examen préalable.

Inscrits dans l'Index avant les décisions prises dans le cadre de l'examen préalable						
Ministère	Inscrits dans l'Index avant les décisions		Inscrits dans l'Index au moment des décisions		Inscrits dans l'Index après les décisions	
	Nombre d'examens préalables applicables	Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés	Nombre d'examens préalables applicables	Pourcentage du nombre d'examens préalables examinés	Nombre d'examens préalables applicables	Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés
1	0	0	0	0	11	42
2	4	100	RI	RI	RI	RI
3	6	40	3	20	0	0
4	17	100	0	0	0	0
5	4	31	0	0	9	13
7	RI	0	RI	16	RI	84
9	10	26	13	36	13	36
10	13	77	2	12	0	0
Total des examens préalables applicables	54		18		33	
Moyenne en pourcentage (arrondie)		47 %		12 %		25 %

Commentaires : Les commentaires suivants concernent les indicateurs 19a, b et c.

Deux des ministères répondants ont indiqué que les examens préalables étaient toujours inscrits dans l'IFÉE avant que ne soient rendues les décisions de l'examen préalable, alors que deux autres ont indiqué que les examens n'étaient jamais inscrits avant que ne soient rendues les décisions. Les quatre autres ministères se situent entre 26 % et 77 %.

L'un des ministères ont indiqué que les examens préalables étaient, en règle générale, inscrits dans l'IFÉE longtemps après que ne soient rendues les décisions de l'évaluation préalable (84 % des examens), alors que trois autres ministères ont indiqué que de telles inscriptions tardives ne se produisaient que dans certains cas (de 13 % à 42 %).

Quatre ministères ont indiqué que certains examens (12 % à 36 %) ont été inscrits au moment où ont été rendues les décisions prises dans le cadre de l'examen.

Indicateur 20 : Proportion des cas inscrits dans l'IFÉE

Dix ministères ont répondu à cette question. Dans l'ensemble, en moyenne 83 % du nombre total des examens préalables examinés par les ministères (105 examens applicables) ont été inscrits dans l'IFÉE. Deux des ministères n'ont pas indiqué le nombre d'examens applicables, mais ont fourni le pourcentage du nombre total d'examens applicables examinés inscrits dans l'IFÉE.

Examens inscrits dans l'IFÉE		
Ministère	**Nombre d'examens préalables applicables**	**Pourcentage du nombre total d'examens préalables étudiés**
1	11	42
2	1	100
3	15	100
4	11	69
5	8	62
6	18	78
7	RI	96
8	RI	100
9	28	78
10	13	100
	Total : 105	Moyenne : 83 %

Commentaires : On remarque qu'une grande proportion d'examens préalables entrepris par neuf des ministères répondants étaient inscrits dans l'IFÉE à un moment ou à un autre. L'un des ministères indique qu'uniquement 42 % des examens préalables ont été inscrits. Un autre ministère a indiqué que le nouveau système de l'Agence n'accepte pas sa transmission de renseignements pour l'IFÉE, ce qui pourrait expliquer au moins l'un des faibles résultats.

Indicateur 21A : Moyenne du temps écoulé entre le début des examens préalables et les décisions prises dans le cadre d'examens préalables de projets de petite, de moyenne et de grande envergure.

Huit ministères ont répondu à cette question pour les examens préalables de petite envergure, neuf ministères ont répondu pour les examens de moyenne envergure, et six ministères ont répondu pour les examens de grande envergure. Dans l'ensemble, la moyenne du temps écoulé entre le début de l'examen et les décisions prises dans le cadre de l'examen pour les examens de petite envergure examinés par les ministères est de 63 jours, de 145 jours pour les examens de moyenne envergure et de 389 jours pour les examens préalables de projets de grande envergure.

Moyenne du temps écoulé entre le début de l'examen et les décisions (en jours)			
Ministère	**Petite envergure**	**Moyenne envergure**	**Grande envergure**
1	RI	53	RI
3	10	135	500
4	60	60	700
5	30	180	RI
6	34	165	SO
7	250	400	270
8	2	15	100
9	48	150	450
10	66	144	312
Moyenne générale	63	145	389

Commentaires : On constate une grande variation dans le temps d'exécution des examens pour les projets de petite, moyenne et grande envergure. Cette variabilité pourrait être attribuable aux différentes façons qu'ont les ministères de classer leurs projets (de petite, moyenne ou de grande envergure) ou aux différences inhérentes à l'envergure et aux types de projets que les ministères doivent examiner. Il est surprenant de constater que tous les ministères prennent en moyenne 250 jours pour examiner les projets de petite envergure, 400 jours pour examiner les projets de moyenne envergure et 700 jours pour examiner les projets de grande envergure, peu importe les circonstances atténuantes (p. ex. un échantillon restreint).

Indicateur 21b : Moyenne du temps requis par le praticien pour effectuer l'examen, pour les examens de petite, de moyenne et de grande envergure.

Quatre ministères ont répondu à cette question au sujet des examens de petite envergure et trois ministères ont répondu au sujet des examens d'envergure moyenne. Nous n'avons pas obtenu suffisamment de renseignements concernant les examens de grande envergure. Dans l'ensemble, la moyenne du temps requis par le praticien pour les examens de petite envergure examinés par les ministères est de six jours et de 27 jours pour les examens de moyenne envergure.

Moyenne du temps passé par le praticien (en jours)		
Ministère	**Petite envergure**	**Moyenne envergure**
4	7	14
5	7	60
6	1	RI
10	8	8
Moyenne globale	6	27

Commentaires : La quantité limitée de données obtenues pour cet indicateur peut être comparée aux données obtenues pour l'indicateur 21a : il semble que les examens entraînent trop de délais administratifs.

4. Sommaires et conclusions

La présente étude préliminaire a été effectuée afin de déterminer le plus tôt possible si le s examens préalables sont pratiqués conformément à la Loi et si la pratique de ces examens préalables et le nouveau régime de réglementation permettent d'effectuer des évaluations environnementales de qualité. Avant la tenue de cette étude sommaire, il n'existait aucune information de l'administration fédérale sur les examens préalables permettant de mesurer le progrès de ce travail.

Afin d'obtenir davantage de renseignements sur les examens préalables effectués par l'ACEE, l'Agence a mis en œuvre en 1998 un cadre d'évaluation des programmes (Cadre de surveillance de la conformité) qui peut être utilisé pour élaborer une méthodologie permettant d'examiner la conformité, la pratique de l'ÉE et la qualité de l'ÉE. En juillet 1998, on a décidé d'effectuer une étude préliminaire des examens préalables avant la fin de l'année 1998-1999. Onze ministères et organismes ont accepté de participer à cet examen.

Après consultation auprès des représentants de ces onze participants, l'Agence a élaboré un ensemble de lignes directrices et d'outils de mesures pour mener cette étude. L'approche et les outils étaient fondés sur le concept de l'auto-évaluation, c'est-à-dire que les ministères et organismes effectueraient leurs propres examens, et feraient parfois appel aux services d'experts-conseils externes. Des décisions définitives concernant les questions couvertes par l'étude, l'ampleur de celle-ci (p. ex. le nombre d'examens préalables effectués), les méthodes utilisées et les procédures de mise en œuvre ont été rendues par les onze ministères et organismes. L'Agence a offert son soutien aux participants pour les aider à adapter la méthodologie et à entreprendre l'étude. L'Agence recommandait d'étudier 20 examens préalables par participant. L'échantillon final regroupe 191 examens préalables individuels provenant de neuf ministères plus les renseignements connexes (c.-à-d. qui ne portent pas sur les examens individuels) provenant de deux ministères qui ont effectué plus de 300 examens préalables supplémentaires.

4.1 Sommaire des conclusions pour les indicateurs des examens préalables

Vous trouverez ci-dessous les résultats des indicateurs quantitatifs dans les onze secteurs étudiés. Il importe de noter que dans le cas de certains indicateurs, les chiffres fournis ne totalisent pas 100 % en raison de données manquantes et du facteur d'arrondissement. Vous trouverez aussi des conclusions supplémentaires de nature davantage qualitatives dans la dernière section (numéro 12).

Opportunité de l'ÉE

Dans l'ensemble, 20 % des examens préalables ont été effectués à l'étape de conception du projet, 39 % ont été entrepris au commencement du processus de planification et 36 % ont été entrepris vers la fin du processus de planification.

Les ministères et organismes responsables de délivrer des permis et des licences ont rarement participé à l'étape de conception parce que l'examen préalable ne peut être entrepris avant qu'on en fasse la demande. De façon générale, ils ont entrepris les examens préalables au commencement du processus de planification. Dans certains ministères, l'ÉE présente des difficultés parce qu'elle n'est pas considérée comme partie intégrante du processus de planification. L'ÉE peut être perçue comme un exercice sur papier, une formalité à remplir vers la fin du processus de planification.

Dans cinq des onze ministères, les activités d'évaluation environnementale avaient fréquemment lieu avant les examens préalables de l'ACEE. Ces activités comprenaient souvent, notamment, un rapport préparé pour une demande de licence ou de permis pour un projet pour lequel l'ACEE devait effectuer une ÉE. Dans la majorité des examens auxquels on a procédé au ministère (87 % au total), l'autorité responsable (AR) et l'autorité fédérale (AF) (s'il y a lieu) étaient identifiées au commencement du processus d'ÉE. Deux ministères ont rapporté que l'examen avait clairement démontré que les règlements de la coordination fédérale n'étaient pas mis en application.

Portée du projet pour les besoins de l'ÉE

Dans l'ensemble, la portée du projet pour les besoins de l'ÉE était définie au commencement du processus dans 81 % des examens préalables. La portée du projet était définie au commencement du processus pour une majorité des examens dans tous les onze ministères et organismes sauf un. Dans le cas de cinq ministères, le pourcentage a même dépassé 90 %.

Bien qu'on établisse la portée de l'évaluation d'un projet dans un fort pourcentage des examens préalables, des incertitudes demeurent concernant la précision et l'intégralité du processus. La documentation relative à la portée de l'évaluation du projet n'était pas appropriée dans de nombreux examens. On a aussi pu constater que tous ne s'entendaient pas sur ce que constitue un projet et de l'incertitude en ce qui à trait à la détermination de la portée du projet. De nombreuses sources ont indiqué que l'accent devrait être mis davantage sur cette question et dans les documents de formation fournis par les ministères et par l'Agence.

Formation et compétences des praticiens

En règle générale, les compétences des praticiens ne posent pas de problèmes. Les praticiens possèdent généralement les compétences nécessaires pour effectuer les examens préalables et, dans de nombreux cas, ils sont eux-mêmes des spécialistes de l'environnement. Cependant, la question de la formation aux processus de l'ACEE préoccupe de nombreux ministères. Les résultats des indicateurs sont comme suit : pour environ 1/3 des examens préalables (31 %), les praticiens avaient suivi une formation officielle offerte par l'Agence; pour environ la moitié des examens préalables, les praticiens avaient suivi une formation officielle (50 %) et informelle (44 %) offerte par leur ministère ou organisme.

Quelques ministères ont indiqué que les praticiens ne pensaient pas tous avoir reçu une formation adéquate, même ceux qui avaient suivi une formation officielle. Plusieurs ministères ont indiqué que certains praticiens recommandent une formation plus poussée étant donné que la connaissance de la Loi dans certains domaines est limitée, ou encore que les praticiens interprètent de différentes façons la Loi et ses règlements.

Obstacles à l'ÉE

Dans l'ensemble, les ministères n'ont pas indiqué une préoccupation marquée au sujet des obstacles aux examens préalables. Les commentaires écrits et les discussions avec les ministères indiquent que les ressources insuffisantes et le manque de connaissance des processus de l'ÉE et de la Loi constituent les obstacles les plus fréquents au bon déroulement des examens préalables. En se fondant sur les indicateurs quantitatifs, les indicateurs les plus importants étaient les suivants : les ressources insuffisantes, personnel et financement compris (27 %), les délais trop courts (22 %), les influences extérieures (22 %), le manque de connaissance des processus d'ÉE (15 %) et de la Loi (12 %) et un manque d'expertise technique en matière d'ÉE (15 %). Ces pourcentages sont fondés sur un moins grand nombre d'examens préalables (50 à 100) que dans le cas des autres indicateurs parce que seulement cinq ministères ont fourni des renseignements à ce sujet.

Dans l'ensemble, seuls 24 examens préalables étudiés ont fait l'objet d'un autre régime d'évaluation environnementale. Parmi ces examens préalables, 75 % de ceux qui ont été effectués aux moyens d'autres processus ont été harmonisés avec le processus de l'ACEE.

Communications et consultations publiques

Des experts qualifiés hors de l'AR ont été consultés dans un pourcentage élevé des examens préalables applicables (82 %). Quelques ministères ont indiqué que parfois, d'autres ministères et organismes ont refusé de participer quand ils y étaient invités, semble-t-il à cause de leurs propres contraintes de temps et de ressources.

La pertinence de faire appel à la consultation publique a été considérée dans 80 % des examens préalables étudiés. Les entrevues ont indiqué que la consultation publique était dans l'ensemble envisagée pour les examens préalables de moyenne et de grande envergure et pour environ les deux tiers des examens préalables de projets de petite envergure. La nécessité de procéder à une

consultation publique a été documentée dans 75 % des examens préalables. On s'est efforcé d'informer le public et de solliciter une rétroaction dans 41 % des examens préalables applicables. On a recueilli que peu de renseignements sur les méthodes de consultation utilisées.

Détermination et évaluation des effets sur l'environnement

Dans l'ensemble, on a utilisé une méthode officielle pour identifier les effets sur l'environnement dans les deux tiers (64 %) des examens préalables. Les résultats pour cet indicateur diffèrent grandement d'un ministère à l'autre ; six ministères ont utilisé une méthode officielle dans 72 % ou plus de leurs examens préalables et quatre ministères ont utilisé une méthode officielle dans 36 % ou moins de leurs examens préalables. On a pu constater une certaine confusion quant à la signification de « méthode officielle » (qui comprend un système d'échelle de type positif/négatif, des matrices et une liste de vérification), ce qui pourrait expliquer une certaine partie de la variabilité des résultats. Quand aucune méthode officielle n'était utilisée (ou qu'elle n'était pas notée), c'était souvent parce que les praticiens experts se fiaient à leur propre jugement pour évaluer les effets potentiels sans utiliser de méthode documentée. Les méthodes, qu'elles soient officielles ou non, ont été documentées dans la plupart des examens préalables.

On a tenu compte des effets cumulatifs dans 61% des examens préalables, bien que les résultats varient grandement d'un ministère à l'autre, soit de 0 % à 100 %. Il semble que certains ministères ne comprennent pas l'importance d'évaluer les effets cumulatifs ou ne s'en rendent pas compte. Certains ministères ont indiqué ne pas avoir tenu compte des effets cumulatifs pour les projets de petite envergure. On a aussi pu constater différentes interprétations du terme « cumulatif ». Certains ministères croyaient que les effets cumulatifs étaient mesurés dans le temps, alors que d'autres croyaient qu'ils étaient mesurés dans l'espace. Certains ministères ont vu la nécessité d'améliorer l'évaluation des effets cumulatifs ainsi que la formation.

Atténuation

Les effets prévus sur l'environnement ont été évalués afin de déterminer la nécessité de prendre des mesures d'atténuation dans 61 % des examens préalables applicables. Comme dans le cas de l'évaluation des effets cumulatifs, on a pu constater une grande variation entre les ministères (de 0 % à 100 %). Cinq ministères ont utilisé un système d'évaluation dans 75 % ou plus des examens préalables et trois ministères en ont utilisé un dans 14 % ou moins des examens préalables. L'un des ministères qui présente un faible pourcentage pour cet indicateur a indiqué qu'il n'a pas utilisé de système d'évaluation parce que des mesures d'atténuation étaient spécifiées pour tous les effets. Dans le cas des autres examens préalables où l'on n'a utilisé aucun système d'évaluation pour déterminer les mesures d'atténuation nécessaires, celles-ci ont été spécifiées pour tous les effets négatifs prévus dans 60 % des examens préalables. Des mesures d'atténuation ont été précisées pour la majorité de ces examens dans tous les ministères à l'exception d'un seul.

Les effets résiduels importants potentiels ont été identifiés dans seulement dix examens préalables de l'échantillon (9 % des examens préalables applicables). Il est normal que ces chiffres soient peu élevés parce que la Loi prescrit le renvoi à un médiateur ou à une commission d'examen de tout projet qui pourrait entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement,

en tenant compte des mesures d'atténuation. Pour certains de ces dix examens préalables, certains répondants ont pu mal interpréter le terme « résiduel » et mentionner des effets négatifs importants sur l'environnement avant atténuation.

Des mesures ont été prises pour s'assurer que les mesures d'atténuation étaient mises en application dans la moitié (49 %) des examens préalables applicables de moyenne et de grande envergure. Ces résultats varient grandement d'un ministère à l'autre (0 % à 100 %). Certains praticiens ont indiqué qu'ils souhaiteraient jouer un rôle plus important dans la surveillance de la mise en œuvre des mesures d'atténuation.

Réactions aux décisions prises dans le cadre des projets

Dans un petit nombre (10 %) d'examens préalables applicables, on note que le public continue de s'inquiéter des effets sur l'environnement après que les décisions d'examens ont été rendues. Certains ministères ont indiqué qu'il est difficile d'évaluer le niveau de l'inquiétude publique sans mesurer par des moyens précis cette inquiétude (p. ex. en documentant les contacts avec le public, les plaintes déposées ou en organisant un vote). Dans l'ensemble, il y a peu d'indice d'une mauvaise réaction du public après les décisions prises dans le cadre des examens.

Rapport

Dans l'ensemble, les résultats pour les indicateurs concernant les rapports d'examens préalables sont positifs à l'exception de l'indicateur du suivi. Les renseignements ou les sources d'information sur les éléments clés fourmis dans les rapports d'examens préalables se sont avérés satisfaisants comme suit :

- Description du projet – 89 %. Tous les ministères sauf un ont fourni une description du projet dans un pourcentage élevé des projets.
- Description de l'environnement – 75 %. Les descriptions de l'environnement étaient davantage variables : quatre ministères ont fourni une description dans 100 % des cas et cinq ministères ont fourni une description dans les deux tiers ou moins des rapports d'examens préalables.
- Sommaire des effets sur l'environnement et leur importance – 83 %. Deux ministères ont fourni une description des effets sur l'environnement dans moins de la moitié de leurs examens.
- Description des mesures d'atténuation pour les effets négatifs importants – 84 %. Encore une fois, deux ministères ont fourni des descriptions des mesures d'atténuation dans moins de la moitié de leurs examens préalables.
- Description des exigences en matière de suivi – 49 %. La pertinence des renseignements sur les exigences en matière de suivi diffère grandement, soit de 2 % à 80 % d'un examen préalable examiné à l'autre. Une grande partie de cette variation peut être attribuable aux différences entre les types de projets, étant donné que la Loi n'exige un programme de suivi que l'AR le recommande. La moyenne assez élevée (49 %) indique que de nombreux ministères prennent au sérieux leur obligation d'élaborer des programmes de suivi lorsqu'ils sont recommandés, ainsi que de fournir des renseignements adéquats sur ces programmes.

Une majorité des rapports d'examens préalables (79 %) étaient considérés comme une bonne base d'évaluation des examens préalables par un tiers. La moitié ou moins des rapports d'examens préalables respecte cette norme dans deux des ministères. Les praticiens croient que l'examen préalable respecte les dispositions de la Loi dans 92 % des cas. Cinq des six ministères ayant accès à ces renseignements ont indiqué que 100 % des examens préalables respectaient les prescriptions de la Loi. L'un des ministères a indiqué que 50 % des examens préalables respectaient la Loi.

Procédures de suivi

Dans les examens préalables de moyenne et de grande envergure, on a spécifié la procédure de suivi pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation dans près de la moitié (49 %) des examens préalables. Cinq ministères ont spécifié l'ordre du suivi pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation pour 40% ou plus de leurs examens préalables. Dans le cas de trois ministères, un tel suivi a été spécifié pour une grande proportion d'examens préalables applicables (83 % à 100 %). Dans trois autres ministères, le suivi n'était pas souvent spécifié (moins de 10 %). Dans l'ensemble, ces résultats sont positifs étant donné que la Loi n'exige des programmes de suivi que si l'AR les recommande.

Exécution des évaluations environnementales

Environ la moitié des examens préalables étudiés (47 %) ont été inscrits dans un registre public avant que ne soient rendues les décisions prises dans le cadre de l'examen préalable. Dans le cas de trois des ministères, plus des trois quarts des examens préalables ont été inscrits avant que les décisions ne soient rendues. Dans le cas de quatre autres ministères, cette situation s'est répétée dans moins d'un tiers des examens préalables. Enfin, dans le cas d'un seul ministère, la majorité des examens préalables ont été inscrits dans des registres publics longtemps après les décisions prises dans le cadre de l'examen. Les données et les entrevues indiquent que certains répondants peuvent avoir confondu l'inscription des renseignements dans un registre public avec la consignation des informations dans l'IFÉE.

Neuf des dix ministères (83 % dans l'ensemble) ont inscrit une majorité des examens préalables dans l'IFÉE à un moment ou à un autre. Plusieurs ministères indiquent avoir eu des problèmes avec l'IFÉE qui ont affecté l'inscription de leurs examens préalables (surtout le calendrier).

Il s'est écoulé en moyenne deux mois entre le commencement de l'examen préalable et le moment où les décisions ont été rendues dans le cas des examens préalables de projets de petite envergure, cinq mois, dans le cas des examens de moyenne envergure et un (1) an dans le cas des examens de grande envergure. Les praticiens ont consacré en moyenne 6 jours aux examens préalables de petite envergure et 27 jours aux examens de moyenne envergure. On ne dispose pas de données en quantité suffisante sur les examens préalables de grande envergure.

Analyse des données qualitatives fournies par les ministères

L'objectif de la présente section est d'analyser les commentaires relatifs à la conformité dans un ou plusieurs rapports fournis par les onze ministères, dont on n'a pas fait mention dans le cadre

des rapports d'analyse des examens préalables sommaires. Les ministères ont identifié les aspects suivants comme étant les plus importants :

- Définition du terme « projet »
- Uniformité des examens préalables
- Évaluation des projets de petite envergure
- Confidentialité des renseignements fournis par le promoteur de projet
- Système du registre public/Index fédéral des évaluations environnementales

Définition du terme « projet »

Plusieurs ministères ont indiqué que les praticiens ont souvent du mal à déterminer si une proposition en particulier constitue un projet selon la Loi. Il est important de s'entendre sur cette question parce que si la proposition de développement ne constitue pas un projet, l'ACEE n'est pas obligée d'effectuer une ÉE. Il s'agit d'un point différent, du moins sur le plan conceptuel, de la question de la portée du projet dont traitent les rapports d'analyses sommaires d'examens préalables, en ce qu'on n'établit la portée de l'évaluation qu'après avoir déterminé s'il s'agit vraiment d'un projet selon la Loi.

L'un des ministères donne un exemple de ce problème relatif à la définition du terme « projet » : l'une de ses unités a restreint la définition du terme « projet » à des ouvrages, en mettant de côté d'autres aspects comme les opérations ou la modification de ces activités concrètes. Le ministère recommande de clarifier la définition du terme « projet » dans l'article 2 de la Loi. Une formation et des conseils offerts sur une base continue pourraient également aider tous les praticiens à bien comprendre ce qu'est un projet au sens de la Loi.

Uniformité des examens préalables

Il est important de se pencher sur la question de l'uniformité des examens préalables effectués dans chacun des ministères et au sein d'un même ministère. La grande variabilité des résultats obtenus de différents ministères pour de nombreux indicateurs met en lumière le fait que les ministères ne mettent pas la Loi en application de la même manière. Plusieurs ministères ont constaté des différences importantes dans les ÉE au sein de leur ministère. L'un des ministères a indiqué que ses praticiens d'ÉE et ses gestionnaires croient qu'on pourrait davantage promouvoir l'uniformité à l'échelle nationale, et que l'Agence et les ministères devraient se partager cette responsabilité.

Ce ministère souligne aussi la nécessité de collaborer davantage à l'échelle nationale et de promouvoir davantage un partage direct des responsabilités entre les membres du personnel au niveau régional pour faire la promotion de l'uniformité à l'échelle nationale. On a aussi souligné la nécessité de donner des directives uniformes à l'échelle nationale sur les principales questions (p. ex. établissement de la portée de l'évaluation du projet, évaluation des effets cumulatifs, connaissances traditionnelles sur l'écologie) et sur la mise en application des politiques gouvernementales (p. ex. sur les changements climatiques, sur la prévention de la pollution) à l'intérieur des forums portant sur l'ÉE.

On a aussi abordé la question de l'uniformité du suivi des projets dans les différentes régions, au sein des ministères (p. ex. systèmes, régime d'inscription des actes), et l'inscription des examens préalables dans l'IFÉE. Étant donné que l'inscription dans l'IFÉE n'est pas une exigence légale, et qu'elle n'oblige pas le ministère à mettre sur pied un registre publique, l'un des ministères a remis en question la pertinence de l'IFÉE. Selon ce ministère, certains types d'examens préalables n'ont pas lieu d'être consignés dans l'IFÉE.

La question des différences entre les types de projets régis par la Loi, en vertu de l'application de la définition de « projet » selon la Loi, ainsi que la question des règlements de la liste d'inclusion et des règlements de la liste d'exclusion sont toutes deux liées aux questions précédentes. L'un des ministères recommande un examen de ces règlements pour éliminer certaines différences.

Évaluation des projets de petite envergure

Un bon nombre de différents ministères ont fait part de leur inquiétude relativement à la question de la conformité de l'examen préalable pour des projets de petite envergure étant donné que cette question pose plus de problèmes à ces projets. Dans l'un des ministères, le point de vue prédominant soutenait que la bureaucratie représentait un tel fardeau pour les examens préalables des projets de petite envergure, qu'on ne prêtait parfois pas suffisamment attention au niveau d'efforts requis et à la qualité des projets qui présentaient des risques plus élevés pour l'environnement. Le même ministère mentionne aussi que la charge de travail relative à l'ÉE avait augmenté alors que les ressources disponibles avaient diminué. On proposait donc d'accorder la priorité aux projets selon le niveau d'efforts requis ou de simplifier le déroulement des examens préalables dans le cas des projets de petite envergure.

Plusieurs ministères ont mentionné qu'ils avaient en fait adopté une approche fondée sur les efforts requis pour l'examen préalable des projets de petite envergure. Par exemple, l'un des ministères a indiqué qu'on n'avait envisagé des solutions de rechange aux projets et qu'on n'avait considéré la pertinence de celui-ci, que pour les projets de grande envergure. On envisageait rarement de mettre en place des programmes de suivi pour les projets de petite envergure. Plusieurs ministères ont indiqué qu'en général, on n'évaluait pas les effets cumulatifs sur l'environnement dans le cas des projets de petite envergure et, dans une moindre mesure, dans le cas des projets de moyenne importance. Deux ministères ont noté que les méthodes officielles n'étaient pas, en général, utilisées pour identifier les effets sur l'environnement dans le cas des projets de petite envergure.

Cette situation indique qu'il faut accélérer ou simplifier le processus d'évaluation environnementale pour les petits projets, ou diminuer le nombre de ces derniers examinés en vertu de la Loi en modifiant le règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées, les règlements sur la liste d'inclusion et sur la liste d'exclusion, ou en faisant davantage appel à l'ÉE par catégorie. Même si l'on a envisagé effectuer l'ÉE par catégorie dans le cas des petits projets, l'un des ministères croyait que les exigences rigoureuses pour la mise en œuvre de l'ÉE par catégorie constituait un obstacle.

Confidentialité des renseignements sur le promoteur de projet

Plusieurs ministères ont soulevé la question de la confidentialité des renseignements fournis par le promoteur de projet pendant le processus d'ÉE. Les promoteurs de projets craignent que les renseignements exclusifs ou les secrets commerciaux soient diffusés si l'on produit un rapport d'examen ou si l'on inscrit l'examen préalable dans l'IFÉE. Le ministère suggère des accords de confidentialité entre les ministères et les promoteurs de projets pour s'assurer que les renseignements exclusifs et les secrets commerciaux soient protégés, et que le droit du public à l'information sur l'évaluation environnementale soit également respecté.

Système de registre public/Index fédéral de l'évaluation environnementale

Plusieurs ministères semblent craindre que l'Index fédéral de l'évaluation environnementale ne fonctionne pas de manière adéquate, et soulignent le fait que l'exercice du droit d'accès aux renseignements sur l'évaluation environnementale des projets de l'ACEE est parfois abusif et inopportun. L'un des ministères a fait allusion aux problèmes techniques qu'éprouvait l'IFÉE pour accepter les données de l'ÉE et propose que dans le cas où ces problèmes techniques ne pourraient être résolus, le ministère devrait mettre sur pied un Index d'ÉE accessible sur le site Web du ministère.

Un autre ministère croit qu'il devrait être plus méthodique dans sa façon de transmettre à l'Agence les données relatives à l'ÉE, mais il a aussi proposé que l'Agence prenne des mesures pour s'assurer que les projets ont bel et bien été inscrits dans l'IFÉE. Le même ministère suggère que l'Agence consulte les utilisateurs du système de registre public et de l'IFÉE dans le but d'en améliorer la souplesse et l'accessibilité.

4.2 Conclusions et principaux thèmes

Dans cette dernière section, on identifie les neuf principaux thèmes qui ressortent de l'étude et on présente brièvement les principales conclusions de chaque thème.

Nécessité de clarifier la question de l'établissement de la portée de l'évaluation du projet pour les besoins de l'ÉE – On a pu constater que les praticiens ne savent pas toujours en quoi consiste l'établissement de la portée de l'évaluation du projet. Aussi, les rapports d'examens préalables sont trop souvent nébuleux au sujet de l'établissement de la portée de l'évaluation du projet pour les besoins de l'ÉE. Il faudrait donner une définition plus uniforme de ce qu'est l'établissement de la portée de l'évaluation d'un projet. Les praticiens souhaitent que leurs ministères et l'Agence fournissent des directives plus précises à ce sujet.

Améliorer la formation aux processus de l'ACEE – Certains ministères ont indiqué que les praticiens pourraient disposer d'une formation plus poussée sur les procédures de l'ÉE et sur la Loi. Il faudrait offrir une formation plus poussée sur les processus de l'ACEE et sur la Loi. Plusieurs sources ont indiqué que la formation devrait être de type pratique, continue, adaptée aux ministères et offerte en milieu de travail.

Lignes directrices concernant les consultations publiques lors des examens préalables – Certaines sources ont noté que la nouvelle Loi a amélioré la consultation publique et que les promoteurs de projets sont plus sensibles à la nécessité de tenir une consultation publique. On constate que certains éprouvent de la difficulté à déterminer la pertinence de la consultation publique, à décider si elle est obligatoire et de quelle façon elle devrait être effectuée. Des lignes directrices plus précises seraient utiles pour que la consultation publique se déroule de manière appropriée.

Intégration de l'ÉE à l'étape de planification du projet – Le processus d'ÉE n'est souvent pas bien intégré à l'étape de planification du projet. Cette situation peut entraîner un retard dans l'exécution des examens préalables, augmenter les risques d'effets négatifs sur l'environnement, limiter l'efficacité de l'AR et des promoteurs de projets externes. Afin d'améliorer le processus d'ÉE, certaines sources ont suggéré de s'assurer que les spécialistes de l'environnement du ministère passent en revue tous les plans de projets dès le commencement dans les cas où la responsabilité de déterminer la pertinence des examens préalables est déléguée à un grand nombre de personnes au sein d'un ministère.

Règlements sur l'harmonisation et la coordination fédérale – Le règlement sur la coordination fédérale ne fonctionnent pas toujours bien et les autorités responsables ne les appliquent pas toujours de manière adéquate. De plus, plusieurs sources ont indiqué que les ministères experts ne participent pas à cette activité autant qu'ils le pourraient. Certaines sources ont aussi noté que l'harmonisation survient quant les parties s'entendent pour agir en ce sens, qu'une entente d'harmonisation soit intervenue ou non.

Améliorer la qualité des rapports – On doit améliorer deux principaux aspects des rapports sur les examens préalables : la description de l'environnement et la description de mesures d'atténuation efficaces. Il serait utile que l'Agence élabore un modèle ou un formulaire de production de rapport qui pourrait servir de référence pour s'assurer que tous les renseignements nécessaires pour documenter adéquatement un examen préalable s'y trouvent. Certains ministères ont déjà élaboré un tel modèle. D'autres souhaitent que le modèle indique les différents degrés de précision requis pour les examens préalables de projets de petite et de grande envergure.

Mesures à prendre pour assurer l'atténuation des effets et le suivi – Certains ministères suggèrent d'adopter de meilleures mesures d'atténuation des effets négatifs. Par exemple, même s'il s'avère efficace d'exiger des détenteurs de permis ou de licences qu'ils voient à l'atténuation des effets négatifs, certains praticiens recommandent d'adopter des approches plus actives comme la visite des sites pour s'assurer que les travaux sont effectués conformément aux exigences relatives à l'atténuation. Parallèlement, les méthodes servant à évaluer les effets sur l'environnement et à décider s'il faut des mesures pour atténuer des effets potentiellement nocifs pourraient être améliorées dans certains secteurs. Les effets résiduels potentiels ne sont pas toujours adéquatement documentés.

Délais d'exécution des examens préalables – Certains ministères prennent beaucoup de temps pour réaliser les examens préalables des projets de petite, de moyenne et de grande envergure. Aussi, la moyenne des délais d'exécution diffèrent grandement d'un ministère à l'autre. Il est

intéressant de constater que, dan les cas des examens de petite et de moyenne envergure, ce ne sont pas les praticiens eux-mêmes qui prennent tout le temps indiqué dans les rapports. (Il n'y avait pas suffisamment de données sur les examens de grande envergure pour tirer des conclusions sur la durée du travail des praticiens.)

Utilité des examens préalables – De nombreuses sources ont exprimé des doutes quant à la pertinence de procéder à des examens préalables de petite envergure. Ils souhaitent s'assurer que le processus d'ÉE pour les projets de petite envergure est simple et efficace. On a suggéré l'inclusion d'un bon nombre de projets dans les règlements concernant la liste d'exclusion (p. ex. les projets conçus pour améliorer l'environnement).

ANNEXE A.1

Indicateurs pour les examens des examens préalables

Indicateurs proposés pour l'étude des examens préalables

Nota : Dans le tableau suivant, les principaux indicateurs sont numérotés et inscrits en caractères ordinaires. Les indicateurs supplémentaires sont inscrits en italique.

QUESTIONS (provenant du cadre de surveillance de la conformité)	**INDICATEURS**	**COMMENTAIRES**
A. **Commencement de l'évaluation**		
Opportunité de l'ÉE	1. Proportion des cas pour lesquels on a entrepris le processus d'examen préalable officiel (ACEE) : • À l'étape de conception du projet (p. ex. comme partie intégrante de l'étude de faisabilité) • A commencement du processus de planification • À la fin ou vers la fin du processus de planification *Proportion des cas dans lesquels les activités relatives à l'ÉE (p. ex., préparation d'un énoncé des incidences environnementales par le promoteur de projet) ont été entreprises avant l'examen préalable officiel (ACEE) et la proportion de ces derniers cas où on a entrepris des activités relatives à l'ÉE :* • *À l'étape de conception du projet (comme partie intégrante de l'étude de faisabilité)* • *Au commencement du processus de planification* • *À la fin ou vers la fin du processus de planification* 2. Proportion des cas où l'AR et l'AF ont été identifiés dès le commencement du processus conformément aux règlements du Service de la coordination fédérale	Les ministères et organismes (M/O) participants peuvent souhaiter définir à l'interne le moment où le processus d'examens préalables commence officiellement. On pourrait identifier ce moment comme suit : les examens préalables de l'ACEE commencent dès qu'un praticien est désigné pour préparer un rapport d'examen préalable. On reconnaît que dans certains cas, le M/O exerce peu d'influence relativement au moment où commence l'examen préalable (p. ex. un promoteur de projet peut retarder sa demande de permis jusqu'au moment de la construction). Étant donné que le lancement et les autres variables qui peuvent exercer une influence sur le délai d'exécution seront mentionnées dans la description de l'examen préalable, il sera possible de fournir un certain contexte pour interpréter de manière adéquate cet indicateur.

Portée du projet pour les besoins de l'ÉE	3. Proportion des cas où l'établissement de la portée de l'évaluation du projet (selon les spécifications du guide de l'AR) a été entrepris. • Documentation *Proportion des cas où on a évalué la pertinence du projet ou envisagé des solutions de rechange au projet.*	On doit poser une question non directive aux praticiens sur leur définition de l'établissement de la portée de l'évaluation du projet afin de déterminer si le praticien comprend bien le concept. Au besoin, on pourra ensuite soumettre une définition de l'établissement de la portée de l'évaluation aux répondants. La question de la pertinence et des solutions de rechange demeure à la discrétion de l'AR; mais on croit qu'il s'agit d'un facteur important.
Formation et compétences du praticien	4. Proportion des cas où le praticien possédait une formation et une expertise adéquate au sujet du processus d'ÉE, tel qu'indiqué par : • la formation officielle offerte par l'Agence ou • la formation officielle offerte par le ministère ou l'Agence ou • la formation informelle offerte par le ministère ou l'Agence. *Quand le praticien est un gestionnaire de projet qui fait appel aux services d'un agent de l'environnement pour prendre connaissance de la Loi : proportion des cas où l'agent de l'environnement est en mesure de fournir des conseils en temps opportun.*	Le praticien est la personne responsable de préparer le rapport d'examens préalables. Cette personne peut jouer un rôle exclusivement administratif et de coordination ou peut aussi participer activement à l'ÉE, aux aspects techniques, par exemple. Dans tous les cas, il doit bien comprendre les exigences inhérentes au processus. Dans les M/O où le gestionnaire de projet est responsable de l'examen préalable, il ou elle peut travailler en collaboration avec un agent local d'ÉE. Le terme « praticien » peut désigner une équipe de deux personnes. L'indicateur supplémentaire en italique fait référence à un tel cas.

Obstacles à l'ÉE	5. proportion des cas où chacun des problèmes suivants constituaient un obstacle au déroulement de l'examen préalable : • Ressources insuffisantes (personnel, financement) • Délais trop courts • Connaissances insuffisantes de la Loi • Connaissances insuffisantes des méthodes et des processus d'ÉE • Manque d'expertise technique en temps opportun (expertise en matière d'ÉE pour certains types de projets ou d'installations environnementales) • Rupture de la collaboration avec les promoteurs de projets • Manque d'harmonisation fédérale/provinciale/ territoriale • Influences politiques 6. Proportion des projets soumis à un régime d'évaluation environnementale supplémentaire et qui ont été évalués : au moyen d'un processus harmonisé; au moyen de deux processus distincts.	Ces problèmes peuvent être qualifiés de peu, moyennement ou très importants (c.-à-d. une échelle d'évaluation en trois points plutôt qu'une évaluation de type « oui ou non »). Cette question fait aussi partie de la liste de questions qui peuvent être posées au niveau organisationnel.

B. Évaluation environnementale		
Communications et consultations publiques	7. Proportion des cas applicables (c.-à-d. examens préalables de moyenne et grande envergure) où on consulté des experts à l'extérieur de l'AR (p. ex. AF, ministère provincial, Premières Nations) 8. Proportion des cas où l'on a envisagé la nécessité d'une consultation publique Documentation 9.Proportion des examens préalables de moyenne et de grande envergure où l'on s'est efforcé de consulter le public : c.-à-d. efforts pour informer le public et solliciter sa rétroaction *Médias et approches utilisées pour informer le public et solliciter sa rétroaction*	Les M/O qui souhaitent traiter la question de la consultation d'experts plus en profondeur peuvent préparer une liste de vérification des experts habituellement consultés pour les examens préalables, et demander au praticien quelles personnes ont été consultées afin de découvrir les lacunes d'un examen en particulier. Il faut un bon jugement professionnel pour déterminer l'expertise la plus pertinente, parmi toutes celles dont on dispose, pour un examen préalable en particulier. La question des médias ou de l'approche utilisée pour procéder à la consultation publique n'est pas une question posée à titre d'indicateur en soi, mais il est possible que les M/O s'y intéressent pour évaluer la proportion d'examens préalables pour lesquels il y a eu consultation publique, dans quels journaux ont été publiées les annonces, à quel endroit ont eu lieu les journées portes ouvertes, etc.

Détermination et évaluation des effets sur l'environnement	10. Proportion des cas où l'on a utilisé une méthode officielle (p. ex. matrice des composantes environnementales et des activités d'un projet, consultation d'un groupe d'experts) pour déterminer tous les effets potentiels sur l'environnement • Documentation 11. Proportion des cas où l'on a tenu compte des effets cumulatifs • Documentation	Différents M/O peuvent poser différentes questions pour déterminer l'utilisation d'une méthode officielle (p. ex. certains possèdent leur propre liste de vérification).
Atténuation des effets	12. Proportion des cas où les effets prévus sur l'environnement ont été évalués pour déterminer s'il fallait prendre des mesures d'atténuation • Documentation *Proportion de ces cas où on a utilisé pour ce faire une méthode explicitée.* 13. Proportion des autres cas (p. ex. cas où il n'y a pas eu d'évaluation) où des mesures d'atténuation ont été identifiées pour tous les effets négatifs prévus (p. ex. où l'on croyait a priori qu'il fallait prendre des mesures pour atténuer tous les effets prévus) 14. Proportion des cas où l'on a prévu des effets résiduels potentiellement importants • Documentation 15. Proportion des examens préalables de moyenne et de grande envergure où des mesures ont été prises pour assurer l'application des mesures d'atténuation.	

Décisions prises dans le cadre des projets (réactions)	16. Proportion des examens préalables où le public restait inquiet des effets possibles sur l'environnement après les décisions prises dans le cadre de l'examen préalable : a) pour les examens préalables avec consultation du public, b) pour les examens préalables sans consultation du public	
Rapport	17. Proportion des cas où les rapports d'examens préalables fournissaient des renseignements satisfaisants ou des sources d'information pour chacun des éléments suivants : • Description du projet • Description de l'environnement • Sommaire des effets sur l'environnement et leur importance • Description des mesures d'atténuation des effets négatifs importants • Description des exigences relatives au suivi *Proportion des examens préalables où les rapports d'examens fournissaient une bonne base pour l'évaluation de l'examen par un tiers.* *Proportion des examens préalables où le praticien croyait avoir respecté les prescriptions de la Loi et que les conclusions et recommandations du rapport d'examen étaient valides et valables.*	Le qualificatif « satisfaisant » fait appel au concept de jugement éclairé. Des informations plus précises sont bien sûr nécessaires pour les examens préalables de projets de moyenne et grande envergure. Il est possible que les M/O souhaitent étoffer la liste de base des éléments constituant le rapport présentés ici.

C. Suivi		
Procédures de suivi	18. Proportion des examens préalables de projets de moyenne et de grande envergure où le suivi était spécifié comme partie intégrante de l'examen dans le but de vérifier l'exactitude des prévisions de l'ÉE. b. Proportion des examens préalables de moyenne et de grande envergure où le suivi était spécifié comme faisant partie intégrante de l'examen dans le but d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation *Proportion des autres examens préalables de projets de moyenne et de grande envergure où il fallait effectuer un suivi par d'autres moyens; et proportion de ces cas où l'on faisait mention du suivi dans le rapport d'examen préalable.*	En se fondant sur les renseignements recueillis jusqu'à maintenant, le suivi est actuellement peu pratiqué lors de l'ÉE. Dans une certaine mesure, on peut supposer qu'il en est ainsi parce que le praticien sait que le suivi doit être effectué par d'autres moyens. Idéalement, si tel est le cas, le rapport d'examen devrait le mentionner.
Opportunité et exécution de l'ÉE	19. Proportion des cas inscrits dans le registre public : • Avant les décisions prises dans le cadre de l'examen préalable • Au moment de la décision • Longtemps après la décision 20. Proportion des cas inscrits dans l'IFÉE 21. Moyenne du temps écoulé entre le commencement de l'examen et les décisions prises dans le cadre de l'examen, pour les examens préalables de petite, de moyenne et de grande envergure. *Moyenne du temps pris par le praticien pour réaliser les examens préalables, pour les examens préalables de projets de petite, de moyenne et de grande envergure.*	Étant donné le nombre de facteurs qui peuvent influer sur le calendrier et l'exécution de l'examen, on doit analyser les résultats pour cet indicateur dans la description de l'examen préalable, surtout dans des circonstances inhabituelles.

ANNEXE A.2

LISTE DES QUESTIONS GÉNÉRALES DE L'ENTREVUE

Liste de questions générales possibles lors de l'entrevue

QUESTIONS (tirées du Cadre de surveillance de la conformité)	**QUESTIONS**
Capacité organisationnelle	• Le ministère ou l'Agence disposent-ils du personnel et des ressources nécessaires pour respecter ses obligations relativement à l'ÉE ?

Détermination de la pertinence de l'ÉE	• Des ÉE sont-elles entreprises pour tous les projets qui doivent être évalués (comme le prescrit la Loi) ?
	• Est-il possible d'estimer, parmi les projets qui devraient être évalués, la proportion de projets qui ne le sont pas? Y a-t-il des données à l'appui d'une estimation ? (par exemple, dans les AR où les dispositions législatives et réglementaires désignées constituent le premier déclencheur, le ratio d'ÉE entreprises pour obtenir une autorisation pourrait constituer un indicateur)
	• Si les ÉE ne sont pas effectuées pour tous les projets qui doivent être évalués, quelles en sont les raisons :
	  • Demandes non effectuées pour obtenir le permis requis du fédéral
	  • L'AF ignore l'existence du projet pour d'autres raisons
	  • Divergence d'opinions quant aux exigences d'évaluation
	  • « Défaillance du système » - le besoin n'est pas identifié à temps pour effectuer une ÉE
	  • Autres

Formation	• Existe-t-il des exigences officielles pour les praticiens de l'ÉE en termes de scolarité, de formation ou d'expérience? Veuillez spécifier. • La formation offerte aux praticiens de l'ÉE répond-elle aux besoins du ministère ou de l'Agence?
Uniformité	• Les examens préalables sont-ils pratiqués de façon uniforme d'une région à l'autre et d'un secteur de programme à l'autre? Le cas échéant, quels sont les secteurs qui manquent d'uniformité ?

Obstacles à l'ÉE	• Dans quelle mesure les éléments suivants constituent-ils un obstacle à l'ÉE?
	  • Manque de ressources (personnel, financement)
	  • Délais trop courts
	  • Connaissances insuffisantes de la Loi
	  • Connaissances insuffisantes des processus et méthodes d'ÉE
	  • Manque d'expertise technique en temps opportun (p. ex. l'expertise permettant d'analyser les effets prévus ou les mesures d'atténuation appropriées pour un projet ou un type de projet en particulier)
	  • Rupture de la collaboration avec les promoteurs de projets
	  • Manque d'harmonisation fédérale/ provinciale/ territoriale
	  • Influences politiques

Atténuation des effets	• Jusqu'à quel point les mesures d'atténuation permettent-elles d'éviter tous les effets résiduels importants?

Suivi	• Le ministère ou l'Agence dispose-t-il d'une politique claire en ce qui à trait au suivi? Est-ce qu'il fournit des directives concrètes sur la façon de mettre en application cette politique?
Effets sur la planification	• De façon générale, les examens préalables sont-ils perçus comme un apport positif à la planification du projet et au processus décisionnel ? Exercent-ils une influence sur la mise en œuvre du projet?

ANNEXE B.1

Guide d'introduction aux indicateurs
Examens de la surveillance de la conformité de l'ACEE.
Introduction aux indicateurs proposés pour les examens d'examens préalables

1. **Sources de données pour les indicateurs** – Comme convenu, les indicateurs proposés proviendront des renseignements recueillis à partir d'une série d'examens préalables individuels (de 20 à 30 pour chaque ministère ou organisme), pour un total de 200 à 300 examens qui serviront à l'élaboration d'indicateurs à l'échelle De l'administration fédérale. Les données seront recueillies en interrogeant les praticiens sur chaque examen préalable (cas) et par l'étude de la documentation. Cependant, pour certains indicateurs, il est probable qu'aucune documentation ne vienne appuyer la réponse du praticien pour un examen préalable en particulier. Par conséquent, on ne peut pas toujours se fier à la documentation pour savoir ce qui se passe réellement pendant le déroulement des examens préalables.

En somme, étant donné que nous sommes toujours intéressés à savoir de quelle façon les examens préalables sont effectués, et non pas seulement à consulter la documentation sur ce qui a été fait, les réponses du praticien constitue un élément important. Nous savons par expérience que si le contexte est établi de manière appropriée (c.-à-d. que le projet vise à établir des indicateurs et non pas à évaluer les praticiens individuellement) les praticiens font généralement preuve de franchise dans leurs réponses. Néanmoins, nous reconnaissons l'importance de la documentation et suggérons que la question de savoir s'il existe de la documentation de soutien soit posée comme une question connexe pour tous les indicateurs pertinents. Nous en faisons mention dans la liste des indicateurs.

2. **Sélection des examens préalables** – Bien qu'il soit important de représenter largement les types de projets et d'examens préalables effectués au sein du ministère ou de l'Agence, les examens préalables des projets de moyenne et de grande envergure devraient être surreprésentés (c.-à-d. approximativement la moitié des examens préalables de l'échantillon) pour répondre adéquatement aux questions dans le cadre de l'étude et afin compléter les indicateurs. Les examens préalables devraient être sélectionnés à partir de la période 1996-1997 jusqu'à aujourd'hui.

3. **Le terme « envergure ou taille » des projets** – Nous proposons de définir le terme « envergure ou taille » des projets d'une manière qui reflétera le niveau d'efforts auxquels on peut raisonnablement s'attendre pour la réalisation de l'examen préalable du projet. Plus particulièrement, nous proposons les éléments qui suivent pour déterminer si un projet est de « petite », « moyenne » ou « grande » envergure, pour les besoins de l'examen préalable.

- Échelle du projet (c.-à-d. en termes de coûts, de volume de production, de superficie du terrain)

- Caractère unique du projet ou des technologies connexes
- Caractère unique et sensibilité de l'installation environnementale
- Effets cumulatifs potentiels
- Degré d'inquiétude prévu ou actuel du public

Il est clair que la catégorisation d'un projet fait appel, dans une certaine mesure, à la subjectivité. On peut donc s'attendre à des variations entre les différents ministères et organismes participants. Cette activité permettra de disposer d'éléments qui permettront d'atteindre une plus grande normalisation dans l'avenir. Entre temps, nous reconnaissons que la plupart des AR disposent d'un amalgame de projets de petite, de moyenne et de grande envergure, et que la proportion de ces projets diffèrent. Par conséquent, bien que l'on recommande que 50 % des examens préalables portent sur des projets de moyenne et de grande envergure, tous les ministères ne peuvent pas agir en ce sens. Voici quelques exemples de projets dans chacune des trois catégories.

Projets de petite envergure

- Un permis d'élimination en mer où une petite quantité (moins de 5 tonnes) de déchets doivent être dragués d'un site qu'on a déjà beaucoup analysé, pour être déposés dans un site d'immersion désigné.
- Un permis de prélèvement d'œufs, pour les besoins d'une recherche, dans un petit nombre de nids d'une colonie d'oiseaux marins qui ne sont pas menacés d'extinction, dans un site où aucune menace à l'environnement n'a été identifiée.
- Travaux mineurs de consolidation des berges sur un fossé de drainage existant.

Projets de moyenne envergure

- Bail d'exploitation agricole d'une petite superficie de terre qui présente des caractéristiques écologiques uniques ou sur laquelle se trouvent des espèces menacées d'extinction.
- Construction d'un nouvel immeuble administratif dans une zone relativement urbanisée

Projets de grande envergure

- Bail d'exploitation agricole d'une grande superficie de terre qui présente des caractéristiques écologiques uniques ou sur laquelle se trouvent des espèces menacées d'extinction.
- Financement d'un projet de centre de ski dans une zone naturelle relativement vierge.

4. **Définition des termes** – Quand les termes utilisés dans les indicateurs sont les mêmes que ceux utilisés dans la Loi ou le guide de l'AR (p. ex. portée du projet, atténuation, programme de suivi), la signification est la même. Dans le cas des autres termes, les définitions fournies ne sont que des guides. La signification de certains de ces termes (par exemple, l'envergure des examens préalables qu'on a mentionné précédemment) peut varier d'un ministère à l'autre et on s'attend à ce que des ministères adaptent ces termes pour les besoins de leurs propres projets et examens préalables. Comme nous l'avons déjà mentionné, les résultats de la présente mise en œuvre du Cadre de surveillance de la conformité peuvent être utilisés pour normaliser la définition des termes, pour les prochaines études.

5. **Fournir un contexte d'interprétation** – les indicateurs constituent une base d'analyse de la conformité à la Loi, ainsi que la qualité et l'uniformité des examens préalables. Cependant, pour que les résultats soient significatifs, il faut déterminer un contexte et une interprétation des indicateurs. Pour faciliter la délimitation d'un tel contexte, il pourrait être utile de documenter les caractéristiques des examens préalables dans chaque rapport afin que les résultats puissent être associés à ces contextes d'interprétation. Le formulaire de rapport d'examen préalable que nous fournissons contiendra une série de champs pertinents de base pour les descriptions : (p. ex. type de déclencheur, type de projet, envergure du projet). Nous mettrons aussi un champ à la disposition de chaque ministère ou organisme participant pour qu'ils puissent fournir des commentaires additionnels pertinents sur le dossier. Les descriptions des cas seront utiles quand un examen préalable en particulier semblera inhabituel ou lorsque les résultats pour l'un ou plusieurs des indicateurs se situeront à l'extérieur de l'échelle régulière des valeurs pour des raisons que l'on peut expliquer.

6. **Application des indicateurs** – Lorsque c'est possible, l'entière série d'indicateurs devrait servir à l'analyse de chacun des examens préalables faisant l'objet d'une étude. Cependant, il se peut que certains indicateurs ne puissent s'appliquer à un examen préalable en particulier (par exemple, certains indicateurs ne s'appliquent pas aux examens préalables de petite envergure). Dans de tels cas, les indicateurs qui ne s'appliquent pas à un examen préalable en particulier peuvent être exclus de l'analyse. Pour les examens préalables où les résultats d'un indicateur sont à l'extérieur de l'échelle de valeurs régulières ou prévues, on peut expliquer les circonstances et raisons de ce résultat. Dans certains de ces cas inhabituels, il pourrait aussi être approprié d'exclure les résultats quand les résultats d'indicateurs spécifiques sont comptabilisés (p. ex. si un examen préalable est retardé parce que le promoteur de projet en change le plan, le temps pris pour l'examen préalable peut être exclu lors du calcul de cet indicateur).

ANNEXE B.2

Lignes directrices générales pour la mise en œuvre de l'examen
Examen de la surveillance de la conformité de l'ACEE
Aperçu de la méthode d'examen des examens préalables individuels

Dans cette première étape de mise en œuvre du Cadre de surveillance de la conformité, la principale source d'information sera les examens préalables individuels, sélectionnés et révisés par les ministères et organismes participants (M/O). Cet aperçu présente la méthode que nous proposons à ces M/O pour leurs examens préalables individuels. Cette méthode peut être modifiée ou étendue afin de mieux répondre aux besoins des différents utilisateurs. De plus, à cause de la grande variabilité de l'envergure et de la complexité des examens préalables, les méthodes utilisées et le niveau d'efforts requis pour les examens préalables individuels peuvent différer des directives présentées dans cet aperçu. La prochaine étape de l'équipe de consultation, qui fournit assistance pour l'exécution du présent travail, est le développement des principaux outils identifiés dans le présent aperçu.

1. Sélection des examens préalables

On s'attend à ce que chaque M/O effectue un examen de 20 à 30 examens préalables. Chaque M/O choisira lui-même les examens p réalables individuels qui feront l'objet d'un examen. Avec les critères suivants, la sélection des examens préalables devrait se faire sur une base aléatoire dans la mesure du possible afin qu'elle soit représentative (approximativement) du total des activités d'examens préalables d'ÉE.

- Type de projet (p. ex. agriculture, bâtiment, transport, énergie, mine ou communications)
- Situation géographique
- Déclencheur
- Niveau d'effort et de complexité des examens préalables – qui en retour peuvent être influencés par un ensemble de facteurs : le coût et l'échelle du projet (p. ex. utilisation de la terre, tonnes); caractère unique du projet, contexte environnemental ou technologies utilisées; niveau d'intérêt public ou de controverse.

Pour ce dernier critère, nous recommandons de mettre l'accent sur les examens préalables de moyenne envergure (p. ex. au moins 50 % des examens préalables sélectionnés pour examen devraient être de moyenne envergure).

Quand des examens préalables non représentatifs sont sélectionnés pour des raisons d'ordre stratégique (p. ex. bon résultat pour illustrer les leçons retenues ou faible résultat pour identifier les problèmes), il serait important de chercher à équilibrer l'ensemble de l'échantillon.

2. Sources de données et méthodes de collecte

On suggère que l'entrevue avec le praticien responsable soit la principale source d'information pour chaque examen préalable. Des renseignements supplémentaires peuvent aussi être recueillis par les méthodes suivantes :

- Étude du rapport des examens préalables d'ÉE
- Étude du dossier du projet (pour les examens préalables plus complexes ou si le rapport d'examen préalable est incomplet).
- Entrevues (téléphoniques ou en personne) avec les promoteurs de projets, les AF ou les gestionnaires d'ÉE.

Il n'est pas nécessaire de recueillir des données sur le terrain si la documentation du dossier peut être transmise à l'examinateur et si l'on peut facilement interviewer des praticiens par téléphone.

Il faut envisager, pour les projets d'examens préalables de plus grande envergure d'inclure les sources de données relatives à la consultation publique ou aux règlements du Service de la coordination fédérale. Au besoin, on devrait envisager d'inclure des sources de données et des méthodes de collecte supplémentaires pour des projets spéciaux ou des projets de plus grande envergure.

3. Type de données et analyse des données

À l'heure actuelle, l'équipe de consultation élabore une série « d'indicateurs recommandés » permettant d'identifier les principales questions pertinentes au Cadre de surveillance de la conformité. Un indicateur typique est, par exemple, « la proportion des cas ou l'établissement de la portée de l'évaluation a été explicitement entreprise ». Pour chaque indicateur, nous allons soumettre une question qui devra être résolue, comme partie intégrante de l'examen de l'examen préalable. Selon l'indicateur, le type de données requis pour répondre à la question pourra différer (p. ex. évaluation quantitative, de type oui-non, ouverte).

Nous allons proposer une série comptant environ une douzaine indicateurs parmi les plus importants que chaque M/O pourra appliquer à ses examens d'examens préalables. Nous allons aussi élaborer une plus grande série d'indicateurs (en se fondant sur le Cadre de surveillance de la conformité) à partir desquels chaque M/O pourra sélectionner et mettre en application ceux qu'il juge les plus pertinents. Les M/O participants disposeront aussi de directives sur la façon de consigner les renseignements pour chaque examen préalable, et sur la façon de procéder à l'analyse intégrée des résultats des examens préalables faisant l'objet d'examens.

4. Niveau d'efforts prévu

Approche visant l'évaluation de l'examen préalable des projets de petite et de moyenne envergure

Le niveau moyen d'effort prévu pour évaluer ce type d'examen préalable est de un (1) jour à un jour et demi (1 1/2). Cette évaluation du temps requis tient compte des facteurs suivants :

- Étude des renseignements généraux sur le projet
- Étude et analyse du rapport d'examen préalable
- Le temps nécessaire pour effectuer les entrevues
- Inscription des résultats des examens préalables

Approche pour l'évaluation des examens préalables des projets de moyenne et de grande envergure

Le niveau moyen d'efforts prévu pour évaluer ce type d'examen préalable est de deux (2) à trois (3) jours. Cette évaluation du temps requis tient compte des facteurs suivants :

- Étude des renseignements généraux du projet
- Étude et analyse d'autre documentation ÉE dans le dossier du projet
- Étude et analyse du rapport d'examen préalable
- Effectuer les entrevues nécessaires
- S'il y a lieu : pour certains projets de plus grande envergure, il peut être utile d'interviewer d'autres ministères fédéraux ou d'autres paliers de gouvernement, ou groupes d'intérêt public.

Analyse d'ensemble et production de rapports sur la conformité de l'ÉE, la qualité et l'uniformité

Il faudra plus de temps pour effectuer une analyse d'ensemble des données recueillies lors de l'étude des examens préalables individuels et pour rédiger le rapport. L'ACEE et l'équipe de consultation travailleront en collaboration avec les ministères et organismes pour élaborer une présentation de rapport normalisée et pratique. Selon la précision et l'intégralité requises par le M/O, il est probable qu'il faille prendre entre (5) et dix (10) jours pour mener l'analyse intégrée et la préparation du rapport.

ANNEXE C

Guide d'entrevue du praticien
EXAMEN DE LA SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ
ÉTUDE DE L'EXAMEN PRÉALABLE DE L'ÉE
QUESTIONNAIRE POUR LES ENTREVUES DU PRATICIEN

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Veuillez fournir les renseignements suivants :

- Titre du projet, numéro d'inscription dans l'IFÉE, dates les plus importantes (p. ex. début de l'examen préalable, décision prise dans le cadre de l'examen préalable)
- Déclencheur
- Autres AR participant à l'examen préalable
- Autres instances participant à l'ÉE du projet
- Envergure et complexité du projet pour les besoins de l'examen préalable
- Toute autre question ou facteur importants qui exercent une influence importante sur le processus ou le contenu de l'examen préalable

Nota : Dans la section suivante, les questions en caractère gras correspondent aux indicateurs numérotés (primaires) qui se trouvent dans la table des indicateurs.

1. CALENDRIER ET OPPORTUNITÉ DE L'ÉE

À quel moment du processus de planification du projet l'examen préalable de l'ACEE a-t-il été entrepris?

- **À l'étape de conception du projet (p. ex. pendant l'étude de faisabilité)**
- **Au commencement du processus de planification**
- **À la fin ou vers la fin du processus de planification**

Des activités d'ÉE pour le projet ont-elles commencé avant l'examen préalable officiel de l'ACEE? Si tel est le cas, à quel moment ces activités ont-elles été entreprises?

- À l'étape de conception du projet (p. ex. pendant l'étude de faisabilité)
- Au commencement du processus de planification
- À la fin ou vers la fin du processus de planification

À quelle étape du processus l'AR et l'AF ont-elles été identifiées?

Souhaitez-vous ajouter des commentaires ou fournir des renseignements supplémentaires au sujet du moment de la tenue de l'ÉE?

2. PORTÉE DU PROJET POUR LES BESOINS DE L'ÉE

La portée du projet pour les besoins de l'évaluation était-elle clairement définie dès le début?

- La portée et le bien-fondé du projet étaient-ils documentés?
- A-t-on évalué la pertinence du projet? A-t-on étudié et mentionné explicitement des solutions de rechange au projet?
- Souhaitez-vous ajouter des commentaires ou fournir des renseignements supplémentaires au sujet de la portée du projet?

3. FORMATION ET COMPÉTENCES DU PRATICIEN

Pouvez-vous indiquer quel type de formation vous avez suivi sur le processus d'ÉE, au sens de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Veuillez tenir compte des facteurs suivants :

- **Formation officielle offerte par l'Agence**
- **Formation officielle offerte par votre ministère ou organisme**
- **Formation officieuse offerte par votre ministère ou organisme**

Si, dans le cadre de votre travail d'ÉE, vous répondez d'un agent de l'environnement spécialiste du processus d'ÉE, est-il en mesure de vous conseiller quand vous en avez besoin?

Combien d'examens préalables avez-vous effectué (approximativement)?

Souhaitez-vous ajouter des commentaires au sujet de votre connaissance et de votre expérience du processus d'ÉE?

4. OBSTACLES À L'ÉE

Avez-vous rencontré l'un des obstacles ou problèmes suivants lors de la planification ou pendant le déroulement de l'ÉE?

- **Ressources insuffisantes (personnel, financement)**
- **Délais trop courts**
- **Manque de connaissance des exigences de la Loi**
- **Manque de connaissances des méthodes et processus d'ÉE**
- **Manque d'expertises techniques rapidement disponibles (expertises d'ÉE pour des types de projets en particulier ou contexte environnemental)**
- **Manque de collaboration avec les promoteurs de projets**
- **Manque d'harmonisation fédérale/provinciale/territoriale**
- **Influences politiques**
- **Autres (veuillez spécifier)**

Lorsque plus d'une instance a participé (p. ex. une province), est-ce que l'ÉE a été effectuée dans le cadre d'un processus harmonisé ou a-t-on fait appel à des processus distincts?

Souhaitez-vous ajouter des commentaires ou fournir d'autres renseignements concernant les problèmes rencontrés lors de la planification ou du déroulement de l'ÉE?

5. COMMUNICATIONS ET CONSULTATIONS PUBLIQUES

Avez-vous fait appel aux services d'experts à l'extérieur du ministère ou de l'organisme (par exemple, AF, ministères provinciaux, Premières Nations)?

Avez-vous évalué la nécessité d'une consultation publique?

- **Avez-vous documenté cette possibilité?**

Avez-vous tenté de tenir une consultation publique?

Si tel est le cas, qu'avez-vous fait exactement et quels médias avez-vous utilisés pour informer le public et solliciter sa rétroaction?

Souhaitez-vous ajouter des commentaires ou des renseignements au sujet de la consultation d'experts ou du public?

6. DÉTERMINATION ET ÉVALUATION DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Avez-vous utilisé une méthode formelle comme base pour procéder à la détermination approfondie des effets prévus sur l'environnement?

- **Est-ce que cette méthode était documentée ?**

Si vous n'avez pas utilisé une méthode officielle, de quelle façon avez-vous défini les effets éventuels?

A-t-on tenu compte des effets cumulatifs ?

- **Si tel est le cas, disposez-vous de documents de soutien ?**

Souhaitez-vous ajouter des commentaires ou des renseignements au sujet de l'identification des effets sur l'environnement?

7. PROPOSITIONS D'ATTÉNUATION

Est-ce que les effets prévus sur l'environnement ont été explicitement évalués ou cotés d'une façon ou d'une autre afin de déterminer s'il fallait prendre des mesures d'atténuation ?

- **Dans l'affirmative, est-ce que l'approche et les résultats de cette évaluation ont été documentés ?**

Si l'on a procédé à une évaluation ou une cotation, est-ce qu'une méthode explicite a été utilisée (c.-à-d. est-ce que les critères ont été définis, et le mécanisme de cotation spécifié)?

Si les effets sur l'environnement n'ont pas été explicitement évalués ou cotés afin de déterminer s'il fallait prendre des mesures d'atténuation, est-ce que celles-ci ont été définies pour tous les effets négatifs prévus ?

Y a-t-il des effets résiduels significatifs prévus à la suite du projet ?

- **Dans l'affirmative, dispose-t-on de documentation concernant les effets résiduels prévus ?**

Est-ce que des mesures ont été prises pour s'assurer que les mesures d'atténuation ont été mises en application ?

- **Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?**

Souhaitez-vous ajouter des commentaires ou fournir des renseignements supplémentaires au sujet des mesures d'atténuation?

8. DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DU PROJET

Le public a-t-il manifesté de l'inquiétude au sujet des effets sur l'environnement à la suite des décisions prises dans le cadre de l'examen préalable?

9. PORT ET DOCUMENTATION

Le rapport de l'examen préalable contient-il les renseignements appropriés, ou renvoie-t-il à des sources d'information pour chacun des éléments suivants?

- **Description du projet**
- **Description de l'environnement**
- **Sommaire des effets sur l'environnement et leur importance**
- **Description des mesures d'atténuation pour les effets négatifs importants**
- **Description des exigences en matière de suivi**

Le rapport d'examen préalable constitue-t-il une bonne base pour l'évaluation par un tiers de La suffisance de l'examen préalable?

Croyez-vous (en tant que praticien) que la Loi a été entièrement respectée au cours du processus d'examen préalable et dans le rapport d'exame n préalable?

Croyez-vous que les conclusions et les recommandations inscrites dans le rapport d'examen préalable sont valides et valables?

Souhaitez-vous ajouter des commentaires ou fournir des renseignements supplémentaires au sujet du rapport d'examen préalable et de la documentation connexe?

10. PROCÉDURES DE SUIVI

Le suivi a-t-il été indiqué comme partie intégrante de l'examen préalable :

- **Pour vérifier l'exactitude des prévisions de l'ÉE?**

- **Pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation?**

Devait-on effectuer le suivi par d'autres moyens? Est-ce que l'on fait mention de ce suivi dans le rapport d'examen préalable?

Souhaitez-vous ajouter des commentaires ou fournir d'autres renseignements au sujet du suivi?

11. OPPORTUNITÉ ET EXÉCUTION DE L'ÉE

Existe-t-il un registre public pour cet examen préalable ?

L'examen préalable a-t-il été inscrit dans l'IFÉE et si tel est le cas, à quel moment (p. ex. avant les décisions prises dans le cadre de l'examen préalable, au moment de ces décisions ou longtemps après)?

Combien de temps s'est écoulé entre le commencement de l'examen préalable et les décisions prises dans le cadre de l'examen préalable?

Pouvez-vous évaluer le temps approximatif (personne/heure) consacré à cet examen préalable? Pouvez-vous fournir des renseignements au sujet des coûts connexes comme le déplacement et la recherche sous contrat?

ANNEXE D

Rapport sommaire de l'analyse de l'examen préalable

EXAMEN DE LA SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ
RAPPORT SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE L'EXAMEN PRÉALABLE

Formulaire de rapport : numéro de l'examen préalable

Nom du projet, numéro de dossier, numéro IFÉE	AR et déclencheur
Description du projet	
Envergure du projet pour les besoins de l'examen préalable (joindre le bien-fondé, au besoin)	
Autres renseignements généraux pertinents	
Sources d'information	

1.Opportunité de l'ÉE		
Étape du projet à laquelle l'examen préalable a été entrepris?	❑ À l'étape de conception du projet (comme partie intégrante de l'étude de faisabilité) ❑ Au commencement du processus de planification ❑ À la fin ou vers la fin du processus de planification	
Les activités d'ÉE ont-elles commencé avant le processus d'examen préalable? Dans l'affirmative, quelles activités et à quelle étape?		

Est-ce que l'AR et l'AF ont été identifiées au commencement du processus conformément aux règlements du Service de la coordination fédérale?		
Commentaires		

2. **Portée du projet pour les besoins de l'ÉE**		
Définition provisoire de la portée du projet pour les besoins de l'ÉE? Intégralité de la définition Documentation? Opportunité : si ce n'est pas au commencement de l'examen, à quelle étape?		
Évaluation : Pertinence du projet? Solutions de rechange?		
Commentaires		

3. Formation et compétences du praticien relativement au processus d'ÉE		
Type de formation de le praticien et compétences en matière d'ÉE	❑ Formation officielle offerte par l'Agence (ACEE) ❑ Formation officielle offerte par le ministère ou par l'Agence ❑ Formation officieuse offerte par le ministère ou par l'Agence Nombre d'examens préalables réalisés par le praticien :	
Accès en temps opportun à un agent de l'environnement (spécialiste du processus de l'ÉE)?		
Commentaires		

4. Obstacles à l'ÉE	
Obstacles ou problèmes rencontrés au cours de l'examen préalable?	❑ Ressources insuffisantes (personnel, financement) ❑ Délais trop courts ❑ Manque de connaissance des exigences de la Loi ❑ Manque de connaissances des méthodes et des processus d'ÉE ❑ Manque d'expertise technique rapidement disponible (expertise en m atière d'ÉE pour un type de projet en particulier/ contexte environnemental) ❑ Rupture de la collaboration avec les promoteurs de projets ❑ Manque d'harmonisation fédérale/provinciale/territoriale ❑ Influences politiques
Le projet est-il soumis à un autre régime d'évaluation environnementale? Dans l'affirmative, le projet est évalué :	 ❑ Par un processus harmonisé ❑ Par des processus distincts
Commentaires	

5. Communications et consultations publiques		
Consultations auprès d'experts à l'extérieur du ministère ou de l'Agence?		
Évaluation de la nécessité de tenir une consultation publique Documentation?		
Efforts pour informer le public et solliciter sa rétroaction?		
Approches pour la consultation : médias utilisés pour informer le public et solliciter la rétroaction		
Commentaires		

6. Détermination et évaluation des effets sur l'environnement		
Utilisation d'une méthode officielle pour définir l'interaction projet – environnement? Dans l'affirmative, méthode utilisée Méthode documentée?		
Autres approches pour cerner les effets potentiels sur l'environnement (si aucune méthode officielle n'est utilisée)		
Évaluation des effets cumulatifs? Documentation ?		
Commentaires		

7. Propositions d'atténuation		
Évaluation des effets prévus sur l'environnement pour déterminer s'il faut prendre des mesures d'atténuation ? Méthode d'évaluation utilisée? Méthode documentée?		
Si aucune méthode en particulier n'a été utilisée pour évaluer les effets sur l'environnement, a-t-on défini des mesures d'atténuation pour les effets prévus?	❑ Pour tous les effets prévus ❑ Pour certains effets prévus ❑ Pour aucun des effets prévus	
Prédictions des effets résiduels importants potentiels Documentation?		
Mesures prises pour s'assurer que les mesures d'atténuation ont été mises en application?		
Commentaires		

8. Décisions prises dans le cadre du projet (réactions)		
Inquiétude du public manifestée à la suite des décisions prises dans le cadre de l'examen préalable ?		

9. Rapport et documentation		
Le rapport d'examen préalable comprend les éléments suivants (ou cite des sources d'information croisées) :	❑ Description du projet ❑ Description de l'environnement ❑ Sommaire des effets sur l'environnement et leur importance ❑ Description des mesures d'atténuation et des effets négatifs importants ❑ Description des exigences en matière de suivi	
Suffisance du rapport pour évaluation par un tiers?		
Le praticien croit-il que l'examen préalable respecte entièrement les prescriptions de la Loi? Est-ce qu'il ou elle pense que les conclusions et recommandations sont valides et valables?		
Commentaires		

10. Suivi		
Programme de suivi mentionné :	❑ Vérifier l'exactitude des prévisions de l'ÉE ❑ Évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation	
Suivi effectué par d'autres moyens? Fait-on mention du suivi dans le rapport d'examen préalable?		
Commentaires		

11. Opportunité et exécution de l'ÉE	
Inscription de l'examen dans le registre public?	
Inscription de l'examen préalable dans l'IFÉE ? Calendrier de l'inscription	❑ Avant les décisions prises dans le cadre de l'examen préalable ❑ Au moment des décisions ❑ Longtemps après la décision
Temps écoulé entre le commencement de l'examen préalable et les décisions prises dans le cadre de l'examen préalable	
Temps pris par le praticien pour réaliser l'examen préalable	
Commentaires	